

---

---

## Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 2 novembre 2009

---

---

### SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 6)
<i>Appel</i> nominal	(p. 6)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 (dossier n° 2009-0995)	(p. 6)
<i>Désignation</i> de représentants au sein du Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône-Alpes (dossier n° 2009-1025)	(p. 12)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise (dossier n° 2009-1026)	(p. 13)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise (dossier n° 2009-1026)	(p. 13)
<i>Annexe 1</i> - Schéma directeur d'urbanisme commercial 2009-2015 (dossier n° 2009-1067)	(p. 42)
<i>Annexe 2</i> - Schéma d'accueil des entreprises (dossier n° 2009-1068)	(p. 46)
<i>Annexe 3</i> - Proposition d'amendement présentée par le groupe Ensemble pour le Grand Lyon sur le dossier n° 2009-1075 (Attribution d'une subvention à la société Olympique Lyonnais pour la saison 2008/2009)	(p. 47)

Le texte des délibérations n° 2009-0995 à 2009-1081 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 391.

<b>N° 2009-0995</b>	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 14 septembre 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 -</i>	(p. 6)
---------------------	--	--------

### COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

<b>N° 2009-0996</b>	<i>Appel à projet "Transport de marchandises en ville" - Demande de subvention au Fonds européen de développement régional (Feder) -</i>	(p. 37)
<b>N° 2009-0997</b>	<i>Soutien au dispositif de covoiturage domicile-travail en faveur des entreprises du territoire de la Communauté urbaine - Phase 2010 - Demande de subvention Feder à la région Rhône-Alpes et à l'Ademe -</i>	(p. 37)
<b>N° 2009-0998</b>	<i>Soutien à l'élaboration du PDIE de la zone industrielle de Meyzieu - Versement d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM) pour l'année 2009-2010 -</i>	(p. 38)
<b>N° 2009-0999</b>	<i>Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Désencombrement du nœud ferroviaire lyonnais (NFL) - Convention de participation financière aux études de définition d'un schéma fonctionnel pour l'aménagement progressif du réseau ferroviaire lyonnais -</i>	(p. 6)
<b>N° 2009-1000</b>	<i>Givors - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine de Lyon (REAL) - Raccordement ferroviaire de Givors - Avenant à la convention des participations financières pour intégrer de nouveaux partenaires -</i>	(p. 6)
<b>N° 2009-1001</b>	<i>La Tour de Salvagny - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Réalisation des travaux d'aménagement du parking de la halte ferroviaire - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)

<b>N° 2009-1002</b>	<i>Tassin la Demi Lune - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Participation de la Communauté urbaine au financement des études d'avant-projet sommaire d'aménagement de la gare de Tassin Bourg - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
<b>N° 2009-1003</b>	<i>Tassin la Demi Lune - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Participation de la Communauté urbaine au financement des études d'avant-projet et des travaux d'aménagement du parking de la gare d'Ecully / la Demi Lune -</i>	(p. 6)
<b>N° 2009-1004</b>	<i>Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé niveaux 2, 3 et 3+ sur le territoire de la Communauté urbaine - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer onze marchés pour ces prestations -</i>	Retiré
<b>N° 2009-1005</b>	<i>Caluire et Cuire - Grande rue de Saint Clair - Traitement de la Balme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
<b>N° 2009-1006</b>	<i>Craponne - Implantation d'une zone commerciale - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Offre de concours de la société EM2C - Promotion pour des travaux de signalisation lumineuse - Acceptation de l'offre de concours -</i>	(p. 37)
<b>N° 2009-1007</b>	<i>Givors - Rue de l'Egalité - Modification de l'espace public pour la société Sofiralp - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Acceptation d'une offre de concours -</i>	(p. 38)
<b>N° 2009-1008</b>	<i>La Mulatière - Réaménagement de la place général Leclerc - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Offre de concours de la SERL pour des travaux de signalisation lumineuse - Acceptation de l'offre de concours -</i>	(p. 37)
<b>N° 2009-1009</b>	<i>Mions - Allée du Château - Modification de l'espace public pour la Sarl La Magnanerie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Acceptation d'une offre de concours -</i>	(p. 38)
<b>N° 2009-1010</b>	<i>Lyon 7° - Aménagement définitif du carrefour à feux rue Pré Gaudry sortie Nexans - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Offre de concours de la société Nexans France pour les travaux de création du carrefour à feux -</i>	(p. 37)
<b>N° 2009-1011</b>	<i>Sainte Foy lès Lyon - Réaménagement du carrefour à feux route de la Libération, sortie Boiron - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Offre de concours de la société Grand frais immobilier pour des travaux de signalisation lumineuse - Acceptation de l'offre de concours -</i>	(p. 37)
<b>N° 2009-1012</b>	<i>Fontaines sur Saône - Requalification de la rue Pierre Bouvier entre le rond-point rue du Stade et l'église - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 37)
<b>N° 2009-1013</b>	<i>Pierre Bénite - Requalification du centre axe Martyrs de la Libération/Roger Salengro et espaces publics connexes - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
<b>N° 2009-1014</b>	<i>Solaize - Requalification voiries du centre - Rue du Rhône/Rue Chantabeau - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 37)
<b>N° 2009-1015</b>	<i>Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - Etudes préalables - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
<b>N° 2009-1016</b>	<i>Caluire et Cuire, Rillieux la Pape - Ligne forte de transport en commun Cristalis C1/C2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Convention avec le Sytral -</i>	(p. 11)
<b>N° 2009-1017</b>	<i>Corbas - Aménagement de la voie nouvelle n° 24 suite à permis de construire - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
<b>N° 2009-1018</b>	<i>Feyzin - Rue Henri Luizet - Aménagement de voirie de desserte suite à permis de construire - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)
<b>N° 2009-1019</b>	<i>Marcy l'Etoile - Prolongement de l'avenue des Alpes - Travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
<b>N° 2009-1020</b>	<i>Saint Priest, Vénissieux - Boulevard urbain "est" entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier - Autorisation de signer un marché de travaux pour les bassins, murs et passerelles suite à une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 38)
<b>N° 2009-1021</b>	<i>Villeurbanne, Vaulx en Velin - Réseau mutualisé pour les télécommunications - Avenant n° 6 à la convention de mise à disposition de câbles de fibres optiques sur l'emprise du métro de Lyon en date du 10 avril 1998 - Création d'un nouveau lien structurant entre les stations Bonnevey et Carré de Soie -</i>	(p. 37)

## COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

<b>N° 2009-1022</b>	<i>Implantation des services de l'immeuble Porte Sud et fermeture du passage Turenne immeuble Le Clip - Travaux complémentaires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)
---------------------	--	---------

<b>N° 2009-1023</b>	<i>Exercice 2009 - Budgets principal et annexe de l'assainissement - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables -</i>	(p. 39)
<b>N° 2009-1024</b>	<i>Membres pressentis de la Commission intercommunale des impôts directs -</i>	(p. 39)
<b>N° 2009-1025</b>	<i>Adhésion de la Communauté urbaine au Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône-Alpes - Désignation de représentants -</i>	(p. 12)
<b>N° 2009-1026</b>	<i>Désignation de représentants au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise -</i>	(p. 13)
<b>N° 2009-1027</b>	<i>Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de Porte des Alpes Habitat - OPH de Saint Priest -</i>	(p. 39)
<b>N° 2009-1028</b>	<i>SEM Lyon Parc Auto - Exercice 2008 - Présentation du rapport des mandataires -</i>	(p. 13)
<b>N° 2009-1029</b>	<i>Sogely - Exercice 2008 - Présentation du rapport des mandataires -</i>	(p. 13)
<b>N° 2009-1030</b>	<i>SEM Cité internationale - Exercice 2008 - Présentation du rapport du liquidateur -</i>	(p. 13)
<b>N° 2009-1031</b>	<i>SERL - Exercice 2008 - Présentation du rapport des mandataires -</i>	(p. 13)
<b>N° 2009-1032</b>	<i>SPLA Lyon-Confluence - Exercice 2008 - Présentation du rapport des mandataires -</i>	(p. 13)
<b>N° 2009-1033</b>	<i>SERL - Création d'une filiale dédiée au portage de projets immobiliers et de services aux entreprises - Accord de la collectivité -</i>	(p. 40)
<b>N° 2009-1034</b>	<i>SAIEM Vaulx en Velin - Exercice 2008 - Présentation du rapport des mandataires -</i>	(p. 14)

## COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

<b>N° 2009-1035</b>	<i>Prix et qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Rapport pour l'année 2008 -</i>	(p. 14)
<b>N° 2009-1036</b>	<i>Jonage - Station d'épuration - Participation financière des communes de Jons, Janneyrias, Villette d'Anthon et Pusignan, de l'aéroport de Saint Exupéry pour la construction - Année 2009 - Avenant aux conventions -</i>	(p. 40)
<b>N° 2009-1037</b>	<i>Meyzieu - Mise en conformité de la station d'épuration - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
<b>N° 2009-1038</b>	<i>Programme de coopération décentralisée avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar - Avenant n° 2 au contrat de financement avec l'Union européenne - Prolongation de délais de validité du contrat -</i>	(p. 40)
<b>N° 2009-1039</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à Migrations et Développement pour le projet d'adduction d'eau potable et d'assainissement dans la région de Taroudannt au Maroc - Taroudannt III - Année 2009 -</i>	(p. 16)
<b>N° 2009-1040</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Secours Populaire Français pour le projet d'adduction d'eau potable dans le canton de Tuang Giao au Vietnam - Année 2009 -</i>	(p. 16)
<b>N° 2009-1041</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Agir ABCD Rhône pour le projet d'alimentation en eau potable du village de Mbe au Congo Brazaville - Année 2009 -</i>	(p. 16)
<b>N° 2009-1042</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Eau soleil pour la réalisation d'un réservoir, d'une canalisation d'eau potable et de fontaines publiques à Aabari au Maroc - Année 2009 -</i>	(p. 16)
<b>N° 2009-1043</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter aide pour la réalisation de 12 points d'eau potable, la construction de latrines dans le département de Damot Gale en Ethiopie - Année 2009 -</i>	(p. 16)
<b>N° 2009-1044</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Ecoles du monde pour le projet hydraulique villageois dans la région de Mahajanga à Madagascar - Année 2009 -</i>	(p. 16)
<b>N° 2009-1045</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Passerelle Ngam pour le projet d'adduction d'eau potable et la première phase de l'assainissement de la ville de Ngomedzap au Cameroun - Année 2009 -</i>	(p. 16)
<b>N° 2009-1046</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association intercommunale jumelage coopération (AIJC) pour le projet d'alimentation en eau potable des communes rurales Niabina et Hijaj en Mauritanie - Année 2009 -</i>	(p. 16)

<b>N° 2009-1047</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Carnaval humanitaire pour la réalisation de forages à Pella au Burkina Faso - Année 2009 -</i>	(p. 16)
<b>N° 2009-1048</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à la commune rurale de Komsilga au Burkina Faso pour la réalisation de deux forages - Komsilga II - Année 2009 -</i>	(p. 16)
<b>N° 2009-1049</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association pour le développement médical et l'aide humanitaire au Cambodge pour la réalisation d'une alimentation en eau potable pour le village de Phteas Kandal - Année 2009 -</i>	(p. 16)
<b>N° 2009-1050</b>	<i>Participation au Téléthon - Conventions avec EcoFolio et l'Association française contre les myopathies -</i>	(p. 17)
<b>N° 2009-1051</b>	<i>Lutte contre les érosions dues au ruissellement pluvial sur les terrains agricoles - Modification de la convention-type pour la mise en oeuvre des mesures de lutte -</i>	(p. 40)
<b>N° 2009-1052</b>	<i>Ternay - Convention de recettes à souscrire avec les différents partenaires pour le financement de la station de surveillance du milieu naturel de Ternay pour l'année 2009 -</i>	(p. 40)
<b>N° 2009-1053</b>	<i>Projet européen Rêve d'Avenir - Participation de la Communauté urbaine -</i>	(p. 40)
<b>N° 2009-1054</b>	<i>Saint Genis Laval, Pierre Bénite, Irigny - Ruisseau de la Mouche - Animation et secrétariat technique du comité de pilotage du schéma global de réhabilitation du ruisseau et de ses zones humides -</i>	(p. 40)

## COMMISSION URBANISME

<b>N° 2009-1055</b>	<i>Comptes-rendus annuels aux collectivités (CRAC) pour l'année 2008 - Résultat des opérations d'urbanisme conduites par la SERL, l'OPH du Rhône et la SPLA Lyon Confluence -</i>	(p. 18)
<b>N° 2009-1056</b>	<i>Référentiel habitat de la Communauté urbaine - Evolution -</i>	(p. 21)
<b>N° 2009-1057</b>	<i>Décines Charpieu - Relogement des familles sédentarisées - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
<b>N° 2009-1058</b>	<i>Villeurbanne - Les Brosses - Mission d'assistance pré-opérationnelle à la copropriété Saint André - Subvention de l'ANRU et participation de la Commune -</i>	(p. 40)
<b>N° 2009-1059</b>	<i>Projet-directeur Rives de Saône - Loupe d'Albigny sur Saône-Couzon au Mont d'Or - Etude, acquisition foncière et aménagement transitoire - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
<b>N° 2009-1060</b>	<i>Mions - Quartier Joliot-Curie - Réaménagement - Bilan de la concertation -</i>	(p. 40)
<b>N° 2009-1061</b>	<i>Lyon 8° - ZAC Valéo sud dite Pop 8 - Convention publique d'aménagement (CPA) - Avenant n° 1 -</i>	(p. 40)
<b>N° 2009-1062</b>	<i>Mions - ZAC des Pierres Blanches - Convention de mandat de travaux avec la SERL - Bilan de clôture et quitus au mandataire -</i>	(p. 41)
<b>N° 2009-1063</b>	<i>Sathonay Camp - Reconversion de l'ancien camp militaire - Travaux primaires du secteur de l'axe vert - Individualisation d'une autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 41)
<b>N° 2009-1064</b>	<i>Vaulx en Velin - ZAC du Centre-Ville - Approbation de l'avenant n° 1 au protocole de liquidation avec la SERL -</i>	(p. 41)
<b>N° 2009-1065</b>	<i>Rillieux la Pape - Maison des jeunes et de la culture (MJC) - Aménagement des espaces extérieurs - Recettes supplémentaires -</i>	(p. 41)

## COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

<b>N° 2009-1066</b>	<i>Lyon 7°, Lyon 8°, Villeurbanne - Comptes-rendus annuels à la collectivité des conventions publiques d'aménagement conclues avec la SERL portant sur les pépinières d'entreprises innovantes et le lotissement La Buire Rockefeller Bioparc -</i>	(p. 39)
<b>N° 2009-1067</b>	<i>Révision et approbation du Schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) 2009-2015 -</i>	(p. 22)
<b>N° 2009-1068</b>	<i>Offre d'accueil économique - Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Approbation du dispositif de pilotage et de gouvernance -</i>	(p. 28)
<b>N° 2009-1069</b>	<i>Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à l'association gestionnaire de la fondation EMLyon entrepreneurs pour le monde (Aescra) pour l'organisation du World Entrepreneurship Forum 2009 -</i>	(p. 30)
<b>N° 2009-1070</b>	<i>Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention au Centre d'information départemental des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône pour son programme d'action 2009 -</i>	(p. 30)

<b>N° 2009-1071</b>	<i>Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à l'association Action'elles pour son programme d'actions 2009 -</i>	(p. 30)
<b>N° 2009-1072</b>	<i>Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à la ville de Saint Fons pour la pépinière généraliste La Coursive d'entreprises pour son programme d'actions 2009-2010 -</i>	(p. 30)
<b>N° 2009-1073</b>	<i>Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à l'association Allies-Plie de Lyon pour l'animation de la Maison de la création d'entreprise de la Duchère -</i>	(p. 30)
<b>N° 2009-1074</b>	<i>Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon en soutien à son programme d'actions 2009 -</i>	(p. 30)
<b>N° 2009-1075</b>	<i>Attribution d'une subvention à la société Olympique Lyonnais pour la saison 2008-2009 -</i>	(p. 32)
<b>N° 2009-1076</b>	<i>Marché des soies - Attribution d'une subvention à Intersoie pour l'organisation de l'édition 2009 -</i>	(p. 39)
<b>N° 2009-1077</b>	<i>Actions science et société sur le changement climatique dans l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention à l'Université de Lyon pour 2009 -</i>	(p. 39)
<b>N° 2009-1078</b>	<i>Convention avec l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) - Subvention année 2009 -</i>	(p. 36)
<b>N° 2009-1079</b>	<i>Soutien aux acteurs de la solidarité internationale - Attribution d'une subvention au Lycée horticole de Lyon Dardilly pour son programme de coopération internationale 2009-2010 -</i>	(p. 39)
<b>N° 2009-1080</b>	<i>Convention de coopération décentralisée 2010-2012 entre la Communauté urbaine et la Wilaya de Sétif (Algérie) -</i>	(p. 39)
<b>N° 2009-1081</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'Agence mondiale de solidarité numérique pour 2009 -</i>	(p. 36)

---

---

---

**Présidence de monsieur Gérard Collomb**
**président**

Le lundi 2 novembre 2009 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 23 octobre 2009 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous allons commencer ce Conseil communautaire. Je vais demander à monsieur Augoyard de bien vouloir procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

*(Monsieur Marc Augoyard est désigné).*

**M. AUGOYARD :** Merci.

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagherne, MM. Darne J.C., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

**Absents excusés :** M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

**Absents non excusés :** M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Augoyard.

---

**Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée**

MM. Buna (pouvoir à M. Giordano), Charrier (pouvoir à M. Fournel), Charles (pouvoir à Mme Baume), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Bouju), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Uhlich (pouvoir à M. Vincent).

---

**Compte-rendu des décisions prises**

**N° 2009-0995 -** Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 14 septembre 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**M. LE PRÉSIDENT :** Chers collègues, conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau délibératif et qui font l'objet du rapport 2009-0995. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

*(Acte est donné).*

---

**PREMIÈRE PARTIE**

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents*

**N° 2009-0999 - déplacements et voirie -** Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Désencombrement du noeud ferroviaire lyonnais (NFL) - Convention de participation financière aux études de définition d'un schéma fonctionnel pour l'aménagement progressif du réseau ferroviaire lyonnais - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2009-1000 - déplacements et voirie -** Givors - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine de Lyon (REAL) - Raccordement ferroviaire de Givors - Avenant à la convention des participations financières pour intégrer de nouveaux partenaires - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2009-1001 - déplacements et voirie -** La Tour de Salvagny - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Réalisation des travaux d'aménagement du parking de la halte ferroviaire - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**N° 2009-1002 - déplacements et voirie -** Tassin la Demi Lune - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Participation de la Communauté urbaine au financement des études d'avant-projet sommaire d'aménagement de la gare de Tassin Bourg - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2009-1003 - déplacements et voirie -** Tassin la Demi Lune - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Participation de la Communauté urbaine au financement des études d'avant-projet et des travaux d'aménagement du parking de la gare d'Ecully / la Demi Lune - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Si vous le voulez bien, nous allons passer à la partie délibérative avec un premier dossier qui nous est présenté par monsieur Gléréan. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

**M. GLÉRÉAN**, rapporteur : Il s'agit du projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise, avec le désencombrement du nœud ferroviaire lyonnais et une convention de participation financière aux études de définition d'un schéma fonctionnel pour l'aménagement progressif du réseau ferroviaire lyonnais, pour un montant de 250 000 € réparti sur 2009, 2010, 2011. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Imbert, toujours sur le même sujet.

**M. Alain IMBERT**, rapporteur : Sur ces quatre rapports qui s'inscrivent dans l'action de REAL, qui concernent Givors, La Tour de Salvagny et deux Tassin la Demi Lune, la commission a émis un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Nous avons donc un certain nombre de prises de parole. D'abord, le groupe Centriste et démocrate.

**M. GEOURJON** : Monsieur le président, mes chers collègues, à l'occasion de ce dossier, quelques remarques de principe sur les aménagements ferroviaires de notre agglomération.

Tout d'abord, nous ne pouvons que partager l'idée d'une stratégie commune aux différents acteurs publics. A ce titre, une démarche de projection métropolitaine nous semble nécessaire et c'est bien ce dont il est question ce soir. Nous souhaitons donc que puisse se concrétiser cette volonté.

L'un des problèmes majeurs que nous avons à traiter est celui de l'engorgement de la gare de la Part-Dieu. Nous le savons, cet équipement arrive à saturation, il n'est plus adapté, en l'état, à l'accroissement du trafic TER et TGV. La récente mise en service du technicentre de la Guillotière va permettre d'optimiser l'usage de la gare en supprimant des passages de trains en transit. Par ailleurs, le Grand Lyon participe déjà à des travaux de réaménagement et, dans le cadre du CPER 2007-2013, des études sont menées. RFF travaille en outre à la création d'un onzième quai côté Villette d'ici 2012.

Il faudra aller plus loin et nous ne doutons pas que ce sujet sera au cœur des préoccupations du Grand Lyon dans les prochaines années. La Part-Dieu est une gare dimensionnée, rappelons-le, pour 35 000 voyageurs par jour. Or, elle en accueille aujourd'hui 85 000 à 100 000. La situation ne va pas s'améliorer puisque l'on prévoit 160 000 voyageurs d'ici 2020.

La dynamique du lancement de ces études est donc capitale pour l'avenir du nœud ferroviaire lyonnais. A l'image de Turin et de Barcelone, cette étude doit nous permettre d'avancer sur différents scénarii : création de voies ferroviaires urbaines souterraines, doublement de la gare de la Part-Dieu, etc.

Nous tenons cependant à souligner avec force que cette gare, située au cœur de Lyon, ne doit pas devenir une gare de transit orientée prioritairement vers les TGV. Nous sommes attachés à un équilibre entre TER (déplacements de proximité du bassin de Lyon) et TGV. La défense de cet équilibre doit être une priorité pour le Grand Lyon.

De l'engorgement de la Part-Dieu découle aussi tout l'intérêt de développer une troisième gare au niveau de la métropole, je veux parler de Saint-Exupéry ; c'est là un hub qui dispose de

nombreux atouts : lignes fortes, aéroport et bientôt le tramway. Saluons ici l'action du conseil général du Rhône qui a permis la réalisation de Rhône Express : le projet Leslys. En permettant, à compter du 9 août 2010, de relier les gares de Saint-Exupéry et de la Part-Dieu en vingt-cinq minutes, cette ligne sera un atout de plus dans le développement de la métropole lyonnaise.

Diversifier les points d'entrée sur l'agglomération nous paraît être une nécessité. Les éléments que nous venons d'évoquer y concourent mais ils ne sont pas les seuls.

Ainsi, la halte Jean Macé en est un outil majeur. En effet, Lyon, et plus particulièrement la rive gauche, sera désormais accessible avec beaucoup plus de facilité depuis les pôles de Bourgoin-Jallieu, Valence, Vienne, Mâcon ou Bourg en Bresse. A l'horizon 2020, ce sont près de 7 000 voyageurs qui sont attendus quotidiennement sur cette halte.

Sur ce dossier, on ne peut que saluer la réactivité et l'implication des services du Grand Lyon. Si cet équipement sera livré d'ici quelques semaines, c'est bien grâce à la Communauté urbaine qui s'est fortement mobilisée. Le Grand Lyon finance ainsi 36,2 % d'un budget total de 27 M€. A cela, il convient d'ajouter les travaux, que nous finançons également, de réaménagement urbain autour de la halte. Le Grand Lyon apporte donc un financement conséquent à un projet relevant des compétences de la région Rhône-Alpes qui semble, de ce fait, se désengager.

Nous observons aussi que, sur la gare de Givors, Saint Etienne Métropole et le département de la Loire apportent là aussi leur contribution. Même s'il est toujours positif de voir que d'autres collectivités s'intéressent au transport ferroviaire, préfigurant ainsi peut-être nos futures évolutions métropolitaines, il faudra veiller là aussi à ce que ces apports partenariaux ne signent pas un désengagement régional.

Enfin, soulignons aussi tout l'intérêt du réaménagement des gares et des parkings-relais qui leurs sont associés. Si nous voulons continuer à développer l'usage du train, il faut fournir aux voyageurs des outils adaptés. Les parcs-relais sont un des ces outils indispensables.

Dans cet esprit, notre groupe votera cette délibération et demande que le conseil de Communauté soit informé très régulièrement de l'avancée de cette étude. L'avenir du nœud ferroviaire lyonnais constitue un enjeu majeur pour notre métropole, il doit donc être débattu par l'ensemble des élus avant toute décision.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**Mme BAB-HAMED** : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération s'inscrit dans la volonté d'améliorer le nœud ferroviaire lyonnais et son réseau express de l'agglomération, deux sujets qui sont d'ailleurs déclarés d'intérêt stratégique pour l'aménagement de notre territoire.

Ceci révèle bien l'utilité de l'action collective à l'échelon intercommunal, une action qui nécessite bien évidemment une mobilisation des ressources. Mais ces ressources sont aujourd'hui mises à mal : on assiste à la suppression de la taxe professionnelle. Nous rappelons, par ailleurs, que le financement de nos transports, le versement transport collecté auprès des entreprises, va très peu progresser vis-à-vis de l'année précédente, suite à la crise économique.

En somme, nous nous posons la question suivante : qui va financer ce projet à long terme ? Son usage sera-t-il incitatif et attractif pour les usagers avant de valider une taxe carbone fondamentalement injuste, notamment parce qu'elle ne prend pas en compte la disparité territoriale des transports ?

Le groupe Communiste et intervention citoyenne profite de l'occasion pour révéler sa profonde inquiétude sur cette question. Dans le cadre de ce dossier et de ce nœud ferroviaire le plus complexe d'Europe, que signifie un engagement de l'Etat pour seulement un quart du montant de l'étude de ce projet ?

Alors, bien évidemment, nous souscrivons à cette ambition de perfectionner le maillage, compte tenu des déplacements quotidiens des habitants, afin de renforcer nos réseaux de transports publics et de coordonner les différentes actions des partenaires du transport de l'aire urbaine lyonnaise et du Grand Lyon. Mais chacun doit y prendre sa part !

Le groupe Communiste et intervention citoyenne votera ces délibérations tout en restant vigilant sur la question du financement, en vue des bouleversements fiscaux à venir. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. FORISSIER :** Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT :** Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. CHABRIER :** Monsieur le président, mes chers collègues, les délibérations qui nous sont soumises participent au projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise qui, je le rappelle, associe douze partenaires, voit son horizon géographique rayonner sur quatre départements, implique quatre cents communes et concerne trois millions d'habitants.

La hausse de la fréquentation des TER entre Lyon et les principales villes de Rhône-Alpes s'explique certes par des raisons socio-économiques mais elle est aussi la conséquence de notre action sur l'offre de transports afin de rendre celle-ci plus attractive.

Le Grand Lyon, en partenariat avec la SNCF, le Sytral, le Département et bien évidemment la Région, a travaillé notamment à l'aménagement des gares, à la création de parkings-relais de façon à permettre l'intermodalité à une tarification attractive avec les abonnements couplés TER-TCL et la création de la carte OÙRA. Ainsi, on a pu constater une très nette amélioration de la desserte des TER avec, en plus, la mise en service du cadencement réalisé par la région Rhône-Alpes dont l'action a été très bénéfique depuis 2004.

L'avancement du projet va se concrétiser d'abord dans l'ouest lyonnais par la modernisation des trois branches du réseau ferroviaire vers Sain Bel, Brignais et Lozanne, avec notamment la mise en place d'un tram-train, nouvelle forme de desserte souple, performante et attractive qui existe dans nombre de grandes métropoles européennes, à l'horizon 2011 pour Sain Bel, 2012 pour Brignais et 2015 pour Lozanne. Ensuite, dans le sud de l'agglomération, avec l'axe Lyon-Givors qui longe la rive droite du Rhône et constitue la colonne vertébrale d'espaces urbains denses et périurbains entre Lyon et Givors. Enfin, par l'amélioration du nœud ferroviaire de Givors pour libérer la capacité ferroviaire au profit de l'axe Lyon-Givors-Saint Etienne où le TER joue un rôle capital grâce, en partie, à l'action de la Région avec la mise en place du cadencement qui a amélioré

de façon très significative la desserte au profit des usagers dont le nombre est en constante augmentation. Ces projets déjà bien avancés.

La Communauté urbaine est également amenée à s'engager financièrement sur les études nécessaires à des aménagements futurs du réseau REAL afin de desserrer le nœud ferroviaire lyonnais qui est un des plus complexes en Europe et souffre d'une grande diversité des trafics entre le fret, les TER, les TGV, la gare de la Part-Dieu n'étant pas exclusivement dédiée à l'accueil des TGV comme peut l'être la gare de Lille Europe mais assurant une mixité entre les TGV et les TER. Cette gare de la Part-Dieu souffre d'une capacité jugée insuffisante pour faire face à l'augmentation constante du trafic.

Il s'agit donc désormais d'engager de nouvelles études afin d'élaborer une stratégie de mise en œuvre à l'horizon 2020-2030 qui devrait poursuivre les études déjà réalisées, notamment en ce qui concerne le cadencement, l'augmentation de la capacité d'accueil des voyageurs à quai en gare de la Part-Dieu et l'aménagement de voies en gare de Perrache.

L'opportunité du projet est d'autant plus évidente que l'Etat a reconnu le caractère stratégique du nœud ferroviaire lyonnais.

L'enjeu financier est également de taille, le coût de ces différentes études s'élevant à 1 M€, financé pour un quart par RFF, un quart par l'Etat et un quart par la Région et par le Grand Lyon.

L'enjeu en vaut l'investissement. On peut souligner l'effort considérable fait par les collectivités que sont le Grand Lyon et la Région. Je me permettrai de souligner ceci, surtout à un moment où un projet de loi inique entend vouloir les asphyxier et les priver de toute autonomie et de toute marge de manœuvre financière.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Chabrier.

Quelques mots sur ce dossier pour dire que la Région ne se désengage pas : c'est bien avec elle que nous sommes en train de construire REAL, cette autorité organisatrice des transports au niveau de l'aire urbaine de Lyon.

Je crois que le problème principal est aujourd'hui celui de la gare de la Part-Dieu. Je dois dire que c'est un objet qui peut tous nous rassembler. En effet, pour que soit réalisée une gare souterraine d'ici 10 à 15 ans, il faut entamer le dossier maintenant.

Donc je crois que tous les groupes peuvent se réunir pour essayer de prendre à bras le corps ce dossier et faire en sorte qu'au niveau national, un certain nombre d'options soit retenu. Comme vous le savez, le Gouvernement a désigné une inspectrice générale, madame Meaux, afin qu'une étude soit faite sur cette nécessité pour la Part-Dieu. Nous aurons dans quelque temps, je vous le rappelle, outre le réseau express régional, les TGV "est", le doublement de la ligne entre Paris et Lyon, les TGV en provenance de la péninsule ibérique donc, pour nous, c'est quelque chose de fondamental. Puisque, dans cette assemblée, quelquefois, on se plaint que les dossiers ne sont pas pris en amont et de manière collective, c'est un beau dossier que nous pouvons prendre en amont et sur lequel l'ensemble des groupes peut s'exprimer de manière, je crois, concertée.

Mes chers collègues, sur ces dossiers, je pense qu'il n'y a pas d'opposition et que nous pouvons tous les adopter.



- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
 - contre : néant,  
 - abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. Alain IMBERT.

**N° 2009-1015 - déplacements et voirie - Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - Etudes préalables - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -**

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-1015. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme VESSILLER**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Les Verts.

**Mme VESSILLER** : Chers collègues, nous nous félicitons d'engager le réaménagement du cours Emile Zola à Villeurbanne, afin de transformer cette voirie très circulée en un espace public de qualité, en un axe d'urbanité apaisé et partagé par tous les usagers.

24 000 véhicules circulent chaque jour sur cet axe bruyant -l'un des plus bruyants de la ville selon la carte de bruit que nous avons approuvée il y a deux ans-, une voie polluée, une voie difficile à traverser pour les piétons et dangereuse -c'est un des axes les plus accidentogènes de Villeurbanne-, difficile à vivre pour les riverains et peu agréable pour les clients des commerces et pour les promeneurs.

Afficher une nouvelle ambition urbaine pour cet axe majeur c'est répondre aux objectifs de réduction de l'usage de la voiture, de la pollution et des gaz à effet de serre. A quelques semaines du sommet de Copenhague, c'est salutaire et c'est cohérent avec notre plan de déplacements urbains et notre plan de protection de l'atmosphère. Il s'agit aussi pour notre collectivité de s'engager résolument dans les projets de l'après-pétrole, tel que le prévoit le plan climat.

Un des objectifs de ce grand projet est de diminuer globalement la circulation sans entraîner un report de trafic sur les voies parallèles. Il s'agit bien de faire en sorte que nombre d'automobilistes se reportent sur le métro, sur le vélo ou la marche à pied.

Sur le métro : pour cela, l'allongement des rames de la ligne A avec une quatrième voiture sera nécessaire. L'accès au parc-relais Laurent Bonnevey devra être amélioré, notamment depuis le boulevard et avec l'idée, à terme, de mettre en place des bus rapides sur le périphérique.

Le report sur le vélo sera possible grâce à la création d'un axe cyclable sur tout le cours Emile Zola qui reliera ainsi Villeurbanne à Lyon centre et à Vaulx en Velin.

L'espace public, retraité avec un souci de qualité urbaine, de végétalisation, composé de séquences remarquables donnera une nouvelle attractivité commerciale et résidentielle et rendra aux piétons et aux personnes à mobilité réduite confort et sécurité.

Le projet devra également s'inscrire dans une politique de stationnement volontariste et sera mené en concertation avec les riverains, les conseils de quartier et les différents acteurs situés sur l'axe.

Les études qui démarrent comprendront une réflexion générale et la définition d'orientations sur l'ensemble du cours Emile Zola, depuis la Soie jusqu'au sixième arrondissement de Lyon. Cette étape est indispensable pour se donner une vision d'ensemble, y compris sur la délicate question du franchissement du boulevard Laurent Bonnevey et de sa couverture à terme, un terme qui ne sera pas, bien sûr, celui de ce mandat, compte tenu de la complexité du projet urbain et de son coût.

En revanche, en termes opérationnels, nous insistons pour qu'une première tranche soit réalisée dans les quatre ans qui viennent, première tranche qui paraît être la plus pertinente sur la section qui va de Cusset aux Gratte-Ciel.

Alors engageons sans tarder ce projet, les études techniques, les études urbaines et la concertation et faisons du cours Emile Zola, dans un avenir proche, un axe majeur de la ville durable que nous souhaitons tous, je l'espère !

Nous voterons bien sûr ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est bien. Le groupe Centriste et démocrate.

**M. MORALES** : Monsieur le président, mes chers collègues, nous devons ce soir effectivement délibérer sur des études préalables au réaménagement du cours Emile Zola qui parcourt Villeurbanne d'est en ouest. Des études et non des travaux, c'est heureux car cela signifie que nous pouvons encore influencer sur le projet et donner notre sentiment. Cela est d'autant plus important que cette délibération, madame Vessiller, expose des axes d'études qui sont déjà présentés comme des conclusions.

Nous savons que favoriser les modes doux et les alternatives à la voiture est aujourd'hui un choix motivé, admis par tous, avec en fil conducteur l'amélioration des conditions quotidiennes de notre environnement ; il en va de notre santé et de celle de notre planète. Mais nous savons aussi, sur ce sujet, que le cours Emile Zola constitue l'artère principale et même primordiale de Villeurbanne.

Toutefois, à partir de son possible aménagement, plusieurs points méritent d'être rapidement évoqués.

Premier point, la communication en général et les voies de communication en particulier constituent les outils indispensables au développement, fondamental pour notre pays. La prise de conscience des impératifs environnementaux nous a conduits à la notion de développement durable. Mais est-il cohérent de parler de développement durable si l'on ne reconnaît pas la nécessité du développement, dont les voies de communication sont un outil ? Par ailleurs, en passant de quatre à deux voies, la mécanique des fluides nous dit qu'une sténose d'une artère nous expose à un collapsus, en l'absence de solutions de passage collatérales ; où sont les solutions collatérales ou alternatives ?

En fait -et c'est le second point-, il n'y a pas de solution autre que l'objectif d'une magie toute simple de décourager le transit automobile comme cela est écrit dans le texte. Cela est-il vraiment réaliste ? Il ne faut pas décourager le transit automobile mais, plus positivement, favoriser les alternatives à la voiture en donnant, notamment pour les transports en commun, les critères de sécurité et de fiabilité que les usagers sont en droit d'attendre.

Alors se pose la question : les transports en commun lyonnais sont-ils fiables ? Nous avons tous la réponse et elle sera très facilement donnée par les Grands Lyonnais qui viennent de vivre des semaines plus que difficiles et désormais inacceptables. Concurrencer la voiture c'est offrir des alternatives crédibles en commençant par la fiabilité du service public. Je vous laisse imaginer un cours Emile Zola à deux voies un jour de grève des transports en commun ! Ce problème à régler est plus urgent qu'une étude d'aménagement du cours Emile Zola.

Nous savons aussi -et c'est le troisième point- que le temps n'est plus aux autoroutes urbaines et le projet de réaménagement de la rue Garibaldi en est un exemple qui, à mon sens, tient bien mieux compte des réalités locales que celui du cours Emile Zola qui, s'il traverse Villeurbanne, dessert de nombreux quartiers.

Pour le quatrième point, si j'avais à retenir un impératif urgent d'intervention pour le cours Emile Zola, j'insisterais sur le caractère particulièrement accidentogène de ce cours -relevé d'ailleurs par madame Vessiller-, lié aux vitesses excessives et surtout aux feux décalés, mortifères pour les piétons. Les mesures de prévention peuvent être appliquées rapidement sans passer par des études longues et coûteuses. Nous éviterions ainsi les dix accidents très graves de chaque année.

Pour le cinquième point, je soulignerai encore l'objectif clairement libellé dans cette délibération : supprimer le caractère routier de cet axe. Comment répondre alors aux besoins de desserte, de transit, d'accès, nécessaires à la vie économique et commerciale pour les particuliers comme pour les professionnels, de Vitton, Charpennes à République, Gratte-ciel, Cusset jusqu'au Carré de Soie ?

Compte tenu de l'objectif surréaliste de ce projet et la nécessaire attention que nous devons porter à l'utilisation de l'argent public dont nous sommes les dépositaires, dans le contexte économique actuel, une première étude -il y en aura d'autres- à 250 000 € ne me paraît pas pertinente. Ce sera ma sixième remarque.

Pour finir, je dirai que nous sommes entrés dans l'ère de l'après-pétrole et, en quelques années, la diminution puis l'abandon des produits pétroliers va véritablement modifier l'atmosphère de toutes les grandes villes par l'irruption dans notre quotidien des voitures hybrides puis électriques qui vont remplacer le choix catastrophique du diesel. Une étude environnementale dans dix ans rendra totalement obsolète une étude menée aujourd'hui.

Je dirai enfin avec humour que notre amour de l'écologie, surtout depuis les dernières élections européennes, ne doit pas nous faire perdre la raison. N'allons pas trop vite, n'allons pas trop vite sur ce sujet, il n'y a aucune urgence ! Les priorités aujourd'hui, nous le savons, sont ailleurs.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Aimez à perdre la raison !

Nous passons maintenant au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. CHABERT** : Monsieur le président, il nous est proposé ce soir de lancer des études pour réaménager le cours Emile Zola et nous sommes naturellement d'accord sur le principe de ce réaménagement. En qualité d' élu de Villeurbanne, j'y suis particulièrement sensible à titre personnel, vous l'imaginez.

En revanche, nous émettons les plus vives réserves sur la manière dont le projet s'élabore et je dois dire, après avoir écouté

notre collègue, monsieur Morales, que je partage largement le diagnostic que le docteur vient de pratiquer.

Le cours Emile Zola -chacun le sait bien- est en effet une artère vitale, sur un plan symbolique certes, puisqu'elle constitue l'une des voies structurantes de Villeurbanne mais aussi en termes économiques, et cela non seulement parce qu'elle dessert un nombre important d'entreprises qui y sont implantées ou qui le sont à proximité immédiate mais aussi parce qu'elle dessert le centre-ville de Villeurbanne. Et ce sera d'autant plus vrai lorsque le prolongement de l'avenue Henri Barbusse, tant attendu depuis des années, verra enfin le jour -souhaitons-le !- puisque l'avenue Henri Barbusse se situera alors de part et d'autre du cours Emile Zola. Or, c'est en ignorant la restructuration globale qui devra être faite à cette occasion que le projet se met en œuvre.

Alors de deux choses l'une : ou les études sur les aménagements du prolongement de l'avenue Henri Barbusse sont très avancées et, dans ce cas, il faut que la concertation s'engage sur des propositions concrètes plutôt que sur des spéculations intellectuelles sans fondement ; ou ces études n'en sont qu'au stade tout à fait primaire et il faut en attendre les résultats pour que toute somme investie le soit dans la cohérence.

En tout état de cause, il faut être volontariste, il faut également faire preuve d'une certaine prudence surtout dans la période actuelle lorsque l'on touche aux conditions d'exercice de l'activité économique. D'un côté, il y a le souhait, partagé d'ailleurs, voire le rêve et, de l'autre, il y a la réalité et entre le tout voiture et le tout vélo, il faut savoir raison garder et ne pas faire de l'autophobie le seul combat en faveur du développement durable. Celui-ci intègre tous les composants d'une société, l'environnement, la santé certes, le logement, l'activité économique et sociale. Conjuguer ces exigences implique de voir loin et global et donc, pour cela précisément, de ne pas avoir le nez dans le guidon.

Nous nous abstenons donc sur ce dossier et en espérant, monsieur le président, que les remarques formulées, et en particulier l'intégration dans un projet d'ensemble, trouveront des réponses adéquates dans les meilleurs délais.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, le groupe Socialiste et apparentés.

**M. LLUNG** : Tout le monde aime le cours Emile Zola ce soir. Donc moi aussi j'aime beaucoup le cours Emile Zola, je suis aussi élu de Villeurbanne.

C'est un axe de vie et de lien essentiel à Villeurbanne bien sûr mais aussi pour l'agglomération. Aujourd'hui, l'ambiance urbaine du cours Emile Zola est relativement désagréable. Elle est marquée par l'omniprésence de l'automobile. Ce cours est dangereux pour la traversée piétonne et je me réjouis du lancement de cette étude qui va marquer un changement en profondeur de cet aménagement et du développement urbain de la ville de Villeurbanne et du Grand Lyon.

C'est un axe de lien historique qui, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle et le pont Morand, a marqué le début de l'urbanisation de la rive gauche de la ville de Lyon. Ce développement s'est fait sur l'axe est-ouest -ou ouest-est si on le souhaite- et les tissus urbains de Lyon et Villeurbanne se sont ainsi rejoints.

Pour l'avenir, il est aussi important puisque le Carré de Soie, qui est un pôle de développement majeur de l'agglomération à l'est

de Villeurbanne, est rejoint par le prolongement du cours Emile Zola. Je souligne l'enjeu du franchissement du périphérique qui a été indiqué tout à l'heure, même s'il faut le projeter dans l'avenir parce que sa complexité est grande, ainsi que le projet Gratte-Ciel nord que nous avons lancé et qui suit son chemin assez rapidement vers le doublement du centre-ville de Villeurbanne. Le cours Emile Zola marque donc le lien entre ces deux grands projets urbains, si importants pour la ville de Villeurbanne et pour l'agglomération. Il croise aussi d'autres enjeux nord-sud comme le transport en commun, future ligne A 7. Il est donc essentiel, il l'a été historiquement et il l'est pour l'avenir.

Cet avenir se dessine aujourd'hui et nous le votons avec les deux mains car c'est un grand projet pour l'agglomération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf M. Morales) - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon - M. Morales (Centriste et démocrate).

Adopté.

Rapporteur : Mme VESSILLER.

**N° 2009-1016 - déplacements et voirie** - Caluire et Cuire - Rillieux la Pape - Ligne forte de transport en commun Cristalis C1/C2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Convention avec le Sytral - Direction des grands projets -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Petit a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1016. Monsieur Petit, vous avez la parole.

**M. PETIT,** rapporteur : Monsieur le président, il s'agit d'un rapport qui concerne l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour le déplacement du mobilier urbain nécessité par les travaux de l'aménagement de la ligne forte de transports en commun C1/C2. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

**M. AUGOYARD :** Merci, monsieur le président. Nous devons voter sur une délibération technique d'enquête plus large que la réalisation de la ligne forte C1/C2, projet que le groupe Centriste et démocrate a toujours soutenu et continuera de soutenir. Nous partageons tous ici l'ambition de doter notre métropole d'un réseau de transports en commun efficace, accessible, dans une action pour un développement durable, même si nous pouvons avoir parfois des divergences légitimes sur tel ou tel aspect. Nous aurons sans doute l'occasion d'en débattre par ailleurs et, nous le voyons, notre réseau évolue, Atobus nous le montre, et continuera à évoluer.

Je voudrais profiter de cette délibération qui a trait au renforcement de notre réseau de transports collectifs pour évoquer la situation actuelle des transports en commun lyonnais. Aujourd'hui est sans doute le bon moment : nous ne sommes plus dans l'actualité chaude, propice aux excès en tous genres d'il y a quelques temps, mais nous sommes à un mois d'une date adorée par les Lyonnais et qui attire de plus en plus, vers notre

citée, des personnes de l'agglomération, de la région et bien plus loin encore. Nous voulons tous que ces personnes repartent avec une bonne et belle impression de notre métropole. Or, le 8 décembre est déjà désigné comme jour de la confrontation, au détriment du rayonnement international de notre métropole ou plus simplement de la fête.

Le 8 décembre, c'est le jour où Lyon se montre à elle-même et au monde plus que d'ordinaire. Attention à ne pas gâcher cette fête ! Cela reviendrait à sacrifier l'un des seuls moments où tous les habitants de notre agglomération se réunissent pour admirer ensemble leur cité. Nos concitoyens attendent des pouvoirs publics un 8 décembre harmonieux et réussi. Dans chacune de nos communes, nous y contribuons en finançant et en aidant des animations.

Que devons-nous donc lancer ? Un appel au dialogue, un appel au calme, un appel à la raison ? Les expériences nous ont montré que ces appels étaient vains. Peut-être faudrait-il que la collectivité s'engage plus pour régler ces conflits trop récurrents. Peut-être devrions-nous utiliser la future délégation de service public pour imposer un véritable service minimum, d'autant plus lors d'événements d'intérêt métropolitain, c'est-à-dire un service public maximum ou un service maximum au public dont nos concitoyens nous demandent d'être les garants. En fait, cela revient tout simplement à demander un véritable service public.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. PETIT :** Monsieur le président, mes chers collègues, nous voterons bien entendu ce rapport ayant pour objet le déplacement de mobiliers urbains le long des lignes C1 et C2 mais il nous permet surtout d'évoquer en Conseil les dysfonctionnements apparents entre le Sytral, maître d'ouvrage de ces travaux, et le Grand Lyon sur la réalisation des travaux de la ligne C1.

Nos remarques concernent la rue Pasteur qui représente à elle seule les deux tiers du trajet de la ligne C1 sur Caluire et Cuire, soit 1,5 kilomètre. Nous demandons depuis fort longtemps aux services du Grand Lyon de reprendre les enrobés particulièrement délabrés de cette rue. A l'époque, il nous a été répondu qu'il y avait un projet de ligne forte de transports en commun sur cette zone et que, par conséquent, tout cela serait repris à cette occasion, il fallait juste patienter.

Puis le projet C1/C2 est arrivé. Nous avons donc signalé de nouveau au Sytral que l'état des enrobés nous paraissait incompatible avec le passage des trolleybus et qu'il fallait prévoir leur réfection sur la totalité de la rue Pasteur. Nous avons le sentiment d'avoir été entendus puisque, par la suite, nous avons voté des rallonges budgétaires partielles sur cet axe, largement insuffisantes manifestement puisque la réalisation des travaux actuellement est très décevante sur certaines parties et ne correspond pas à ce qui nous avait été dit : sur le 1,5 kilomètre de la rue, les 500 premiers mètres ont été repris, les 500 derniers mètres ont été repris mais pas les 500 mètres du milieu, tronçon par ailleurs le plus abîmé et qui l'a d'ailleurs été un peu plus à cause des déviations de réseaux.

Bien sûr, les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent mais un peu de bon sens ne ferait pas de mal parfois ! Nous pensons que le Sytral est sensible à la fois au confort de ses passagers et à l'usure de ses matériels roulants et que son intérêt est aussi à la réfection de cette partie de voirie.

Nous essayons depuis de nous faire entendre mais le Sytral et le Grand Lyon se renvoyant la balle, c'est un peu compliqué à comprendre. On a l'impression que chacun découvre le problème aujourd'hui ou même, pire, que l'intégration de ce tronçon dans les chiffrages initiaux a été oubliée. Si vous pouviez en toucher deux mots à monsieur le président du Sytral et enfin solder cette histoire qui traîne depuis trop longtemps, nous en serions ravis. Je tiens cependant à vous préciser que les métrages effectués très récemment, pour avoir une idée du budget, laissent présager d'un supplément budgétaire de 350 000 € et là, oui, on peut être choqué de la méthode qui consiste à lancer des travaux sans tenir compte des avertissements des élus et des techniciens locaux, sans prévoir tous les tenants et les aboutissants d'un tel projet et qui auront forcément pour conséquence l'octroi tardif, par le Grand Lyon, de rallonges budgétaires un jour ou l'autre, rallonges qui étaient pourtant bien prévisibles.

J'ajoute que nous avons à faire face à l'incompréhension de la population qui a vu récemment des marquages au sol refaits sur une voirie délabrée. Cet exemple illustre un dysfonctionnement dans les méthodes de chiffrage et d'analyse des besoins qui sont les préalables à tous travaux de cette ampleur.

Pour mémoire, nous avons déjà attiré l'attention de nos collègues et de vous-même sur le sujet de la rue Pasteur, par le biais de notre collègue Robert Thévenot, il y a plus d'un an dans cette enceinte car nous avions pressenti le problème. Nous regrettons que nos paroles n'aient pas été prises en compte à l'époque mais il n'est jamais trop tard.

Monsieur le président et j'en conclurai par là, lors de la visite inaugurale de la grande rue de Saint-Clair en septembre dernier, vous avez dit aux élus présents que nous pouvions compter sur le Grand Lyon. Aujourd'hui, nous comptons donc sur vous pour résoudre ce problème. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Petit. Je pense que monsieur Rivalta qui est là vous a entendu. Je ne dis pas qu'il a les budgets nécessaires. Ensuite, il faut en effet voter les impôts, vous le savez, c'est là toute notre difficulté. Je ne vous explique pas quelle est la situation de la taxe professionnelle, monsieur Raffarin l'a rappelée hier et ce matin encore sur Europe 1. Donc, dans la mesure où nous aurons des budgets consolidés, nous pourrions écouter avec d'autant plus d'attention ce que vous nous dites aujourd'hui.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. PETIT.

**N° 2009-1025 - finances, institutions et ressources** - Adhésion de la Communauté urbaine au Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône-Alpes - Désignation de représentants - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle stratégie -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1025. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

**M. VINCENT,** rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission pour l'adhésion de la Communauté urbaine au Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône-Alpes et, bien évidemment, pour la désignation des représentants.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

**Mme BAUME :** Monsieur le président, chers collègues, chacun sait l'enjeu que représente le foncier sur deux thématiques essentielles, pour le bien-vivre ensemble et dans le cadre de la métropolisation que certains appellent de leurs vœux. Sur le territoire du Grand Lyon, ceci concerne le logement et l'agriculture.

La Communauté urbaine s'est positionnée clairement sur le premier point, le logement, un peu moins -et c'est normal puisque nous sommes encore en début de mandat- sur les questions de protection du foncier à des fins d'autoproduction ou d'agriculture.

Les Verts se félicitent de la création de ce Centre d'échanges et de ressources voulu par la région Rhône-Alpes dès 2008, en cohérence avec sa politique foncière. Cette structure, dont l'assemblée générale constitutive aura lieu demain, réunissant les experts des questions immobilières et foncières, s'inscrit dans la perspective de constituer un groupement d'intérêt public. Il ne s'agit pas d'un nouvel échelon public afin de maîtriser le foncier mais bien de mixer les points de vue et regards du public et du privé afin de se former, mutualiser les bonnes pratiques, porter des expérimentations. Ce centre devrait ouvrir ses portes dans notre agglomération sous peu. Nous saluons donc l'entrée du Grand Lyon dans cette structure, en espérant qu'elle portera un regard tout particulier aux questions dites "de terres nourricières".

Nous voterons ce rapport. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Vous avez raison, la Région mène une politique remarquable, j'espère que vous y rentrerez un jour.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. VINCENT.

---

**Désignation de représentants au sein du  
Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône-Alpes  
(dossier n° 2009-1025)**

**M. LE PRÉSIDENT :** Suite à ce dossier, nous avons donc des représentants à désigner.

Comme vous le savez, soit nous sommes d'accord pour voter à main levée, soit nous sommes conduits à mettre en œuvre un scrutin secret. Donc sommes-nous tous d'accord pour voter à main levée ?

*(Accord à l'unanimité, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).*

Je vous propose les candidatures de monsieur Guy Barral comme titulaire et monsieur Thierry Philip comme suppléant. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Pas d'autre candidature déclarée).*

Je mets donc aux voix les candidatures de monsieur Guy Barral comme titulaire et monsieur Thierry Philip comme suppléant :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant,  
- abstention : néant.

*(Messieurs Guy Barral et Thierry Philip sont désignés).*

**N° 2009-1026 - finances, institutions et ressources** - Désignation de représentants au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1026. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

**M. VINCENT**, rapporteur : Avis favorable de la commission quant à la désignation des représentants au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je n'ai pas de temps de parole. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. VINCENT.

**Désignation d'un représentant au sein de  
l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme  
pour le développement de l'agglomération lyonnaise**

**(dossier n° 2009-1026)**

**M. LE PRÉSIDENT** : Afin de pourvoir au remplacement de monsieur Raymond Terracher, nous devons désigner un représentant au sein de l'assemblée générale.

Je vous propose la candidature de madame Martine David. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Pas d'autre candidature déclarée).*

Personne ne demande à ce que ce soit un vote à scrutin secret ?

*(Accord à l'unanimité, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).*

Donc je mets aux voix la candidature de madame Martine David :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant,  
- abstention : néant.

*(Madame Martine David est désignée).*

**Désignation d'un représentant au sein du  
conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme  
pour le développement de l'agglomération lyonnaise**

**(dossier n° 2009-1026)**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous devons ensuite désigner un sixième représentant au sein du conseil d'administration.

Je vous propose la candidature de madame Michèle Vullien. Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Pas d'autre candidature déclarée).*

Personne ne demande à ce que ce soit un vote à scrutin secret ?

*(Accord à l'unanimité, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).*

Donc je mets aux voix la candidature de madame Michèle Vullien :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant,  
- abstention : néant.

*(Madame Michèle Vullien est désignée).*

**N° 2009-1028 - finances, institutions et ressources** - SEM Lyon Parc Auto - Exercice 2008 - Présentation du rapport des mandataires - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**N° 2009-1029 - finances, institutions et ressources** - Sogely - Exercice 2008 - Présentation du rapport des mandataires - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**N° 2009-1030 - finances, institutions et ressources** - SEM Cité internationale - Exercice 2008 - Présentation du rapport du liquidateur - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**N° 2009-1031 - finances, institutions et ressources** - SERL - Exercice 2008 - Présentation du rapport des mandataires - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**N° 2009-1032 - finances, institutions et ressources** - SPLA Lyon Confluence - Exercice 2008 - Présentation du rapport des mandataires - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**N° 2009-1034 - finances, institutions et ressources** - SAIEM Vaulx en Velin - Exercice 2008 - Présentation du rapport des mandataires - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1028 à 2009-1032 et 2009-1034. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

**M. le vice-président DARNE**, rapporteur : Il s'agit des rapports d'activités des différentes SEM. L'avis de la commission est favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous avons trois minutes pour le groupe Les Verts.

**Mme VESSILLER** : Monsieur le président, chers collègues, notre intervention porte en particulier sur Lyon Parc Auto.

Lyon Parc Auto gère 21 780 places en parc de stationnement, 22 400 places sur voirie et propose 350 emplacements de stationnement sécurisés spécialement aménagés pour les vélos, ce que nous saluons.

Le rapport financier montre un déficit en 2008 de 243 000 €. L'exercice 2009 permettrait d'envisager un résultat plus proche de l'équilibre.

Si le résultat financier est mitigé, en revanche, les données de fréquentation sont plus cohérentes avec les objectifs que nous poursuivons puisque la fréquentation augmente très faiblement, ce qui est cohérent avec les résultats de l'enquête ménages d'il y a trois ans qui montrait une réduction de l'usage de la voiture.

Ainsi, ces chiffres nous montrent que les parcs de stationnement ne seront sans doute plus l'outil dont nous avons besoin dans notre politique de stationnement et de déplacements. D'ailleurs, je rappelle que notre groupe était opposé à la création de plusieurs parcs, que ce soit celui de la Fosse aux Ours ou celui de Villeurbanne. Alors, maintenant qu'ils existent, il y a lieu sans doute de mieux s'en servir et de coordonner la politique de ces parcs avec la politique de stationnement en surface, avec sans doute des réductions du nombre de places sur voirie ou une meilleure cohérence et coordination des tarifications. C'est ce qui est envisagé par exemple à Villeurbanne avec l'idée de piétonisation de l'avenue Henri Barbusse.

Plus globalement, je crois qu'il faut poursuivre cette réflexion sur la politique de stationnement favorisant le stationnement résidentiel dans les parcs, avec des mesures tarifaires favorables aux résidents et continuer à se servir des parcs dans l'optique d'une réduction globale de l'usage de la voiture, notamment pour les usagers pendulaires.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je dois dire que la politique que nous menons à la fois avec REAL, les problèmes de parcs-relais, etc., est concluante puisque l'enquête cordon faite aux limites de Lyon montrait qu'en l'espace de cinq ans, nous avons diminué le nombre de voitures franchissant cette limite, c'est-à-dire du cœur de l'agglomération, de 17 % en cinq ans. Cela montre qu'en développant une politique sans mesure coercitive spéciale, on arrive à d'excellents résultats.

Je mets donc ces dossiers aux voix, les élus concernés ne prenant pas part au vote :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

N'ont pas pris part au vote (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales) :

- **dossier n° 2009-1028** - MM. Abadie, Bernard R., Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), M. Desseigne.

- **dossier n° 2009-1029** - MM. Assi, Joly, Justet, Llung, Plazzi, Rousseau, Serres (pouvoir à M. Roche).

- **dossier n° 2009-1031** - MM. Barge, Bouju, Brachet, Da Passano, Giordano.

- **dossier n° 2009-1032** - MM. Barret, Bernard R., Bouju, Brolquier, Collomb, Crimier, Darne J., Deschamps, Giordano, Lévêque.

- **dossier n° 2009-1034** - MM. Darne J., Touléron.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

**N° 2009-1035 - proximité et environnement** - Prix et qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Rapport pour l'année 2008 - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1035. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le vice-président COLIN**, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, ce dossier concerne les services publics de l'eau potable et de l'assainissement et est destiné notamment à l'information des usagers. Vous avez tous reçu un CD-ROM et il y a une information très élargie, vous avez donc pu regarder tous les détails. Il y a des chiffres importants qu'il est nécessaire de rappeler ce soir.

L'exploitation du service de production de l'eau est assurée en 2008 par deux contrats d'affermage, l'un avec la société Veolia et l'autre avec la société SDEI. Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le prix de l'eau potable a baissé de 0,285 € par mètre cube.

En ce qui concerne l'assainissement, le service de l'assainissement est géré en totalité en régie par les services de la Communauté urbaine, sauf les communes de Givors et Grigny qui ont été intégrées en janvier 2007 et qui font l'objet d'un contrat d'affermage avec la SDEI, ce qui nous amène, en cumulé, en ce qui concerne l'eau potable rejetée à l'égout avec l'assainissement, à un prix au 1<sup>er</sup> janvier 2009 à 2,9538 € TTC le mètre cube, soit une facture de référence pour 60 mètres cube à 177,23 € TTC.

Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe GAEC.

**M. TOULÉRON** : Monsieur le président, chers collègues, nous remercions tout d'abord les services pour le travail qui est derrière ce rapport annuel et nous focaliserons notre intervention seulement sur quelques points.

Sur les tarifs, nous ne revenons pas sur la baisse du mètre cube d'eau obtenu lors de la révision du traité d'affermage en 2007. Remarquons au passage que la rémunération des fermiers reste très confortable puisque, si leur rentabilité n'atteint plus des seuils historiques de 20 à 25 % du début des années 2000, elle atteint tout de même aujourd'hui, suivant leur calcul effectif, des niveaux de 9 à plus de 15 %.

Le nouveau mode de calcul du coefficient de réajustement semestriel devrait être plus proche de l'évolution du taux d'inflation, même si ce n'est pas très probant pour 2008-2009 puisque l'on arrive tout de même à une hausse de 2,8 % quel que soit le mode de calcul.

Pour l'utilisateur, si le prix du mètre cube est revenu dans une fourchette un peu plus acceptable, tout ne nous semble pas réglé pour autant. Il y a la part fixe de l'abonnement qui reste très élevée. Rappelons que la loi sur l'eau fixait une limite à 30 % pour la part fixe de la facture et que nous sommes au bout du bout de cette limite. Cela signifie qu'à l'occasion de la prochaine renégociation partielle, le calcul de la part abonnement devra être remis à l'ordre du jour.

Autre point qu'il serait intéressant de discuter alors c'est la suppression de la dégressivité du coefficient sur lequel est basée l'évolution de l'abonnement, dégressivité en fonction du volume qui n'incite pas les gros utilisateurs à restreindre les volumes consommés.

Sur le tarif, il nous semble que la situation sociale actuelle replace avec plus d'acuité la question d'une tarification sociale telle qu'elle a pu être mise en place dans un certain nombre de villes. La hausse du nombre de dossiers au fonds de solidarité départemental, 2 000 dossiers en 2008, soit 10 % de plus qu'en 2007, doit nous alerter sur les difficultés croissantes de nombre de familles.

Sur le volet développement durable, la première chose à noter est sans doute la limitation progressive de la production d'eau potable. Le rapport 2008 nous indique qu'avec une production d'à peu près 96 millions de mètres cubes, nous sommes au plus bas des quinze dernières années. C'est déjà un bon signe sur ce que cela révèle en termes de recherche de fuites, d'une part, en renouvellement des pratiques des services de propreté, d'autre part.

Le rendement, à savoir le rapport eau distribuée sur eau produite, se stabilise vers 88 %, une valeur qui va commencer à être plus difficile de dépasser mais c'est aussi un bon signe quant aux habitudes de consommation des ménages puisque là aussi on note des pratiques de plus en plus économes et même dans des proportions très significatives. Ainsi, en 2005, la consommation domestique était encore de plus de 52 mètres cubes par an et par habitant et a décru chaque année pour tomber, en 2008, à 45 mètres cubes par an et par habitant. Cela fait une diminution de près de 14 % en seulement quatre ans.

Sur la sécurité, les caractéristiques de notre alimentation en eau sont, d'une part, la bonne qualité de celle-ci, d'autre part, la fragilité potentielle au vu des risques de diffusion de pollutions anciennes au pourtour des zones de protection. La nappe de l'est lyonnais reste polluée par les nitrates, par des solvants chlorés et, pour les eaux brutes avant le traitement correctif, on note par exemple sur notre principal captage, celui de Crépieux-Charmy, des traces de pollution au tétrachloréthylène. Au-delà des importants travaux déjà réalisés, il reste à trouver les moyens de restreindre les usages au maximum dans le périmètre de protection rapprochée de la zone de captage de Crépieux-Charmy et nous attendons donc un arrêt de DUP concernant cette zone.

Sur l'assainissement, il nous semble intéressant de constater des indices de diminution des pollutions à la source : par exemple -si elle devait se confirmer-, la hausse des constats de non-rejet par des installations industrielles ou artisanales sans doute due à une généralisation progressive de process en circuit fermé. La promotion de techniques alternatives par le biais, entre autres, des guides aménagement et eaux pluviales est l'une des initiatives à saluer mais il y en a bien d'autres dans le cadre de l'Agenda 21.

Pour conclure, à terme, nous restons pour notre part plutôt convaincus que l'hypothèse de la régie directe, non seulement pour l'assainissement où elle a fait ses preuves mais aussi pour la production et la distribution de l'eau, devrait être privilégiée. Rappelons que, selon les sources de l'Institut français de l'environnement, le prix moyen de l'eau reste d'environ un tiers plus élevé avec un opérateur privé qu'en régie directe et, de fait, de nombreuses villes et agglomérations ont déjà engagé des processus de retour à la régie directe. C'est un débat qu'il nous faudra reprendre quand s'approchera la fin du traité d'affermage.

**M. LE PRÉSIDENT** : Bien. Le groupe Les Verts.

**M. COSTE** : Monsieur le président, mes chers collègues, nous nous réjouissons de voir concrètement baisser le prix de l'eau alors que le nombre d'utilisateurs augmente, même si cette baisse de 16 % est loin de celle que nous avons souhaitée qui était proche de 35 %.

Nous constatons encore une fois une baisse de la consommation, signe que les messages d'économie d'eau, la surveillance des petites fuites, l'usage des réservoirs d'eaux pluviales pour les arrosages, etc. finissent par porter leurs fruits.

La stabilisation du rendement du réseau montre que la recherche des fuites et l'entretien du réseau payent. Il y a encore un effort à faire sur la partie gérée par le délégataire SDEI dont le rendement est de 82 % et qui peut être amélioré car la moyenne de l'ensemble de l'agglomération est de 88 %.

A noter encore une fois le fort taux de nitrates de la nappe de l'est lyonnais de 33 milligrammes par litre qui ne s'améliore pas depuis plus de vingt ans alors que Crépieux-Charmy n'est qu'à 5 milligrammes par litre. Même si cette eau est conforme à la réglementation qui limite à 50 milligrammes par litre le taux de nitrates dans l'eau potable, cette eau ne devrait pas être utilisée pour les nourrissons, la plupart des pays recommandant un maximum de 10 milligrammes par litre.

A l'exemple de nombreuses communes qui ont repris en charge la gestion de l'eau potable, nous souhaitons que le retour de ce service en régie soit étudié sans attendre les échéances du contrat de délégation actuel.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Communiste et intervention citoyenne, vous avez la parole.

**M. PLAZZI** : Monsieur le président, chers collègues, ce rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement qui est soumis à notre Conseil concerne le service de l'eau, dont l'exploitation de la production et de la distribution est assurée dans le cadre d'un contrat d'affermage attribué à deux sociétés fermières, Veolia Compagnie générale des eaux et la société SDEI, l'assainissement étant, lui, un service du Grand Lyon.

Par différentes négociations quinquennales, nous avons obtenu une baisse significative du prix du mètre cube d'eau facturé à

l'usager. Reste au débat que l'air comme l'eau, bien commun à toute la population, ne peut être une marchandise aux mains du secteur privé et de nombreuses voix s'expriment en France contre la gestion privée des eaux. Plusieurs études démontrent les prix souvent très abusifs ainsi que les bénéfices faramineux. Ce marché, en France, est détenu par les trois sœurs Veolia, Suez, Saur Cise ; elles se partagent en quelque sorte ce grand marché.

Rappelons que, dans les années 60, l'exploitation de l'eau était assurée à 70 % par des régies communales. La question du retour en régie se pose avec force. Des villes comme Paris ou des intercommunalités s'engagent dans ce processus. C'est sûr que les multinationales en question résistent par tous les moyens face aux collectivités qui osent dénoncer le contrat qui les lie à elles. Il faut concéder qu'il n'est pas simple de résilier les contrats passés avec le privé. Il y a donc quelques circonstances atténuantes.

Il n'en demeure pas moins que la distribution gérée en délégation par le privé est en moyenne de 25 à 40 % plus chère que la distribution de l'eau gérée directement par les collectivités. Le privé, contrairement à la régie publique, empêche les gains de productivité au lieu de les répercuter sur le prix de l'eau. Parce que le privé ne se contente pas de distribuer l'eau et d'assainir en respectant les règles fondamentales de fonctionnement du service public (égalité, universalité, mutabilité), parce que le privé cherche aussi à tirer un maximum de profits, il faut, comme ils disent entre eux, "faire suer les contrats".

Après quasiment trente années d'expérience de la gestion par le privé du service public de l'eau, il est grand temps de remettre les pendules à l'heure. Il existe une solution alternative : le retour en régie publique. Le Grand Lyon est particulièrement concerné. Il n'est pas trop tard pour s'en préoccuper. En tout état de cause, le groupe Communiste et intervention citoyenne est disponible pour ce travail qui doit être profitable à nos concitoyens. Nous ne saurions trop insister pour que ce travail soit mis en œuvre dès à présent, dans le cours de ce mandat. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Pour ma part, j'aurais souhaité beaucoup plus sur l'eau : 45 centimes, pas 37. Pourquoi 37 et pas 45 ou 55 ? On n'a fait que 28, on essaiera de faire mieux la prochaine fois mais s'il y a des négociateurs plus habiles que ceux qui ont négocié, ils peuvent toujours passer derrière nous pour renégocier avec l'ensemble des sociétés, peut-être y arriveront-ils mieux que nous. S'ils sont candidats pour la prochaine fois, ils sont les bienvenus.

En attendant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président COLIN.

**N° 2009-1039 - proximité et environnement** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à Migrations et Développement pour le projet d'adduction d'eau potable et d'assainissement dans la région de Taroudant au Maroc - Taroudant III - Année 2009 - Direction de l'eau -

**N° 2009-1040 - proximité et environnement** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Secours Populaire Français pour le projet d'adduction d'eau potable dans le canton de Tuang Giao au Vietnam - Année 2009 - Direction de l'eau -

**N° 2009-1041 - proximité et environnement** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Agir ABCD Rhône pour le projet d'alimentation en eau potable du village de Mbe au Congo Brazaville - Année 2009 - Direction de l'eau -

**N° 2009-1042 - proximité et environnement** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Eau soleil pour la réalisation d'un réservoir, d'une canalisation d'eau potable et de fontaines publiques à Aabari au Maroc - Année 2009 - Direction de l'eau -

**N° 2009-1043 - proximité et environnement** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter aide pour la réalisation de 12 points d'eau potable, la construction de latrines dans le département de Damot Gale en Ethiopie - Année 2009 - Direction de l'eau -

**N° 2009-1044 - proximité et environnement** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Ecoles du monde pour le projet hydraulique villageois dans la région de Mahajanga à Madagascar - Année 2009 - Direction de l'eau -

**N° 2009-1045 - proximité et environnement** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Passerelle Ngam pour le projet d'adduction d'eau potable et la première phase de l'assainissement de la ville de Ngomedzap au Cameroun - Année 2009 - Direction de l'eau -

**N° 2009-1046 - proximité et environnement** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association intercommunale jumelage coopération (AIJC) pour le projet d'alimentation en eau potable des communes rurales Niabina et Hijaj en Mauritanie - Année 2009 - Direction de l'eau -

**N° 2009-1047 - proximité et environnement** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Carnaval humanitaire pour la réalisation de forages à Pella au Burkina Faso - Année 2009 - Direction de l'eau -

**N° 2009-1048 - proximité et environnement** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à la commune rurale de Komsilga au Burkina Faso pour la réalisation de deux forages - Komsilga II - Année 2009 - Direction de l'eau -

**N° 2009-1049 - proximité et environnement** - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association pour le développement médical et l'aide humanitaire au Cambodge pour la réalisation d'une alimentation en eau potable pour le village de Phteas Kandal - Année 2009 - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Colin a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1039 à 2009-1049. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le vice-président COLIN,** rapporteur : Monsieur le président, à propos de ces dossiers concernant le fonds de solidarité eau, il y a eu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai une demande d'intervention d'une minute pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.



**M. PLAZZI :** Merci, monsieur le président. Le groupe Communiste et intervention citoyenne est particulièrement solidaire des populations qui, dans le monde, manquent d'eau, un bien essentiel pour la vie, d'autant plus que les inégalités dans ce domaine sont criantes à l'échelle internationale. Ainsi, 1,5 milliard de personnes n'a pas accès à l'eau potable, 2,6 milliards ne bénéficient pas de raccordement à un réseau d'assainissement et plus de 30 000 personnes meurent chaque jour en raison de problèmes de santé liés à l'eau.

Que signifie le droit à l'eau pour les habitants du Bangladesh empoisonnés par des eaux contaminées à l'arsenic, pour les filles africaines privées d'éducation parce qu'elles doivent faire des kilomètres pour aller chercher l'eau nécessaire à leur famille ou, chez nous, pour ces Bretons qui ne peuvent plus boire l'eau du robinet polluée par les pesticides et les nitrates ?

L'eau, ce bien naturel commun pour l'humanité, est souvent pillée par des gestions privées, souvent responsables des pollutions, ou plus encore utilisée comme arme dans certains conflits. Des politiques publiques de l'eau sont donc nécessaires à l'échelle locale, nationale, européenne et mondiale.

Dans ce sens, nous apportons notre contribution solidaire par les compétences et les réalisations du Grand Lyon dans ce domaine. Evidemment, notre démarche est forcément limitée à notre seul niveau de possibilités. De plus, nos moyens financiers de gestion sont de plus en plus mis en cause par une politique d'Etat contraire à la solidarité des services publics.

Nous approuvons ce rapport bien entendu avec cette impression et ces remarques. Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président COLIN.

---

**N° 2009-1050 - proximité et environnement** - Participation au Téléthon - Conventions avec EcoFolio et l'Association française contre les myopathies - Direction de la propreté -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Coste a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1050. Monsieur Coste, vous avez la parole.

**M. COSTE,** rapporteur : Il s'agit de la participation au Téléthon, de conventions avec EcoFolio et l'Association française contre les myopathies. L'opération menée lors du Téléthon consisterait en la collecte sélective de papiers les 4 et 5 décembre 2009, dont l'équivalent financier sera versé à l'Association française contre les myopathies. A l'issue, EcoFolio doublerait la somme finale de la collecte exceptionnelle dans une limite de 18 500 €. Les engagements respectifs des différents partenaires feraient l'objet de conventions entre la Communauté urbaine, EcoFolio et l'Association française contre les myopathies. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**Mme PIERRON :** Monsieur le président, chers collègues, c'est à juste titre que la décision que nous prenons aujourd'hui rapproche la santé de la planète, via le recyclage, et l'aide aux victimes de maladies génétiques rares.

D'abord, parce que chacun, grand ou petit, riche ou pauvre, peut participer à ces deux entreprises généreuses. Je connais des gens qui ne peuvent s'offrir des lunettes dont ils ont besoin depuis des années qui participent aux dons pour aider les enfants myopathes. Je connais des gens qui ne pourront faire face aux 126 € d'hospitalisation hebdomadaire restant à leur charge dès 2010 et qui contribuent aux progrès médicaux. Aujourd'hui, la générosité des Français réunit annuellement autant d'argent que le budget de l'Institut national du Cancer : 100 millions de dons par an, c'est une goutte d'eau dans le budget des ménages par rapport aux 16 milliards que ni la Sécurité Sociale ni les mutuelles ne prendront plus en charge en 2010 dans nos dépenses de santé.

Mais à l'heure où les Etats-Unis, où l'idée du Téléthon est née, s'interrogent sur le bien-fondé de l'inégalité économique devant la santé, sur le manque de prévoyance et de système de solidarité qui reviennent au final plus cher à ne prendre la maladie qu'en urgence et à un stade avancé, ne faut-il pas profiter de l'énergie déployée en faveur du don pour remettre en valeur tous les avantages de la solidarité par la redistribution juste des richesses, via les politiques publiques et les services publics de la santé ?

Dans le domaine écologique comme dans le domaine de la santé, la mode est de demander de moins en moins aux entreprises, qui ont pourtant une grosse responsabilité et de gros intérêts dans la pollution et dans la santé de leurs salariés, et de plus en plus aux particuliers, non plus comme des citoyens contribuant à un effort collectif mais comme des consommateurs payant ce dont ils ont besoin.

Dans le champ environnemental, pendant que chaque famille française calcule son bilan carbone pour réduire les 16 tonnes de CO<sup>2</sup> qu'elle produit par an, l'entreprise Shell, dans le delta du Niger, laisse brûler illégalement des torchères de gaz et fuir ses installations à hauteur, selon l'ONU, de 3 milliards de barils déversés dans la nature en vingt ans. Et pendant que les Français vont racheter leur bonne conduite écologique par 3 milliards de taxe carbone, une entreprise comme Shell (ou Exxon ou Total) est récompensée de détruire la planète et la santé des habitants par dix fois plus de bénéfices annuels.

Dans le domaine de la santé, la sociologie des malades montre que les ouvriers sont beaucoup plus touchés par le cancer, à défaut de plans de prévention des maladies professionnelles, pendant que les entreprises cherchent à se débarrasser de ce qu'elles appellent les "charges" et qui sont juste leur participation à la bonne santé de leur main d'œuvre. 20 milliards d'exonérations ont ainsi été accordées en 2008 et 31 milliards prévus au budget de l'Etat en 2009. Cela en ferait de l'argent public dans la recherche et les essais cliniques pour les maladies rares : 20 000 fois nos dons !

La course au profit égoïste du tiers le plus riche des entreprises et le refus d'une redistribution solidaire des richesses ne laisse que peu de solutions : le recours à la charité pour financer la recherche, comme c'est le cas pour les maladies génétiques rares, ou le tirage au sort comme dans cette clinique d'Arlington en Virginie pour savoir qui, parmi les exclus de l'assurance maladie, aura la chance d'être soigné gratuitement.

Si notre télévision publique pouvait mettre autant d'énergie à défendre le financement solidaire de la Sécurité Sociale qu'à

susciter les promesses de dons les 4 et 5 décembre, nous serions dans une démocratie libre et non faussée, où les citoyens ont tous les moyens pour juger.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vais mettre le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. COSTE.

**N° 2009-1055 - urbanisme** - Comptes-rendus annuels aux collectivités (CRAC) pour l'année 2008 - Résultat des opérations d'urbanisme conduites par la SERL, l'OPH du Rhône et la SPLA Lyon Confluence - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Guy David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1055. Monsieur Guy David, vous avez la parole.

**M. DAVID**, rapporteur : Il s'agit de présenter les comptes-rendus annuels aux collectivités concernant les résultats 2008 des opérations d'urbanisme conduites par la SERL, l'Office public d'habitat du Rhône et la SPLA Lyon Confluence. Pour ces comptes-rendus, la commission a émis un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe GAEC.

**M. FOURNEL** : Monsieur le président, chers collègues, le bilan 2008 montre une nouvelle fois l'importance et l'utilité de l'outil de développement et d'aménagement urbain que sont les zones d'aménagement concerté. Notre groupe GAEC veut réaffirmer à cette occasion son attachement à cet outil essentiel pour notre politique urbaine.

Sur les ZAC dédiées aux activités, le taux de réalisation de 80 % et l'état du stock, à savoir quatre années de commercialisation, sont tout à fait intéressants. La SHON commercialisée est semblable à la moyenne des six dernières années.

Par contre, sur les ZAC dédiées à l'habitat, le taux de réalisation de 34 % est faible et on peut constater que c'est le logement social qui permet de maintenir l'activité de production du logement dans la période de crise que nous vivons. Là encore, nos politiques publiques sont essentielles et je terminerai en mettant l'accent sur la nécessité de poursuivre et même d'amplifier nos programmes de logements sociaux diversifiés, dans le cadre des priorités du plan local de l'habitat, pour pouvoir répondre à la crise du logement que subissent de plus en plus de nos concitoyens et dans le contexte de hausse de loyers mise en évidence dans un document récent de l'Agence d'urbanisme pour 2008. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien, le groupe Centriste et démocrate.

**M. AUGOYARD** : Monsieur le président, mes chers collègues, comme chaque année, nous devons examiner les comptes-rendus aux collectivités des opérations d'urbanisme de notre Communauté urbaine. Un exercice périlleux tant les opérations

sont nombreuses -le Grand Lyon est grand par définition- mais que les services ont une nouvelle fois bien accompli.

Le bilan de 2008 est conforme à la réalité que connaissent notre pays et le monde en ces temps de crise, bien que notre agglomération semble parfois mieux supporter les effets de la crise que d'autres. Nous pouvons saluer les efforts consentis par tous, tant dans le secteur privé par les entrepreneurs que dans le secteur public par l'Etat grâce au plan de relance et par les collectivités territoriales par leur action concrète et déterminée pour soutenir la construction. Je remarque que les activités industrielles bénéficient encore assez bien de nos ZAC, ce qui est une bonne nouvelle, même si notre Communauté urbaine en tirera -semble-t-il- un bénéfice fiscal amoindri à terme. En revanche, les taux de réalisation et les surfaces de commercialisation ne sont pas toujours très bons.

Nous faisons tous les mêmes diagnostics, inutile donc de répéter ce que le document présenté nous dit. Examiner un compte-rendu, tirer un bilan toutefois ne devient alors intéressant que lorsqu'il nous tourne vers l'avenir et si l'on essaye de faire des projections vers 2009 et au-delà.

Même si le nombre de logements livrés peut paraître satisfaisant, n'oublions pas que notre agglomération manque encore cruellement de logements. Or, quelle métropole attire si elle n'a pas de quoi loger ses nouveaux habitants ? Si l'on peut relever le relativement bon taux de réalisation de logements sociaux, je dois malheureusement réitérer le souhait, exprimé par notre groupe l'an dernier lors de la présentation des CRAC, de construction de plus de logements accessibles, notamment de logements sociaux à bas prix, tant le nombre des ménages fragilisés par la crise augmente, d'autant plus que ce sont souvent les plus fragiles ou ceux qui étaient à la limite de la fragilité qui sont les premiers touchés par les retournements de conjoncture. Il faut accompagner les jeunes ménages notamment dans leur parcours résidentiel en permettant la construction d'un parc de logements accessibles et correspondant aux besoins identifiables de ces ménages à court et à moyen termes. En fait, soyons anticipateurs !

Continuons une politique qui vise à conserver équitablement et à répartir équitablement les activités industrielles sur nos territoires, avec le souci constant du développement durable ! Il n'y a pas -rappelons-le- de développement durable sans développement. Notre agglomération possède déjà des industries de pointe, je suis certain que nos atouts peuvent aider à attirer de nouvelles activités, même si je suis conscient que le contexte n'est pas facile.

Enfin, le Grand Lyon ne sera grand et n'affrontera les défis de sortie de crise qu'en présentant de nouveaux projets pour faire évoluer notre métropole et aider nos entreprises. Plus la situation est difficile, plus il faut de l'ambition et de l'audace. La deuxième phase de la Confluence, par exemple, peut être un des axes de cette évolution. Saisissons les opportunités qui s'offrent à notre métropole !

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. CHABERT** : Monsieur le président, mes chers collègues, à travers les résultats financiers des opérations d'urbanisme en 2008, on mesure bien à quel point la crise frappe. Les économies réalisées sur les participations masquent en réalité une décélération des activités dont le Grand Lyon ne peut être tenu pour responsable.

Mais, comme après chaque hiver vient un printemps, on sait d'ores et déjà qu'il est nécessaire de préparer la sortie de crise et de profiter en quelque sorte de ces temps difficiles pour se mettre en situation de répondre, le moment venu, à un nouveau démarrage. Nous approuvons la proposition faite en commission par le vice-président Darne de constituer des provisions pour faire face au rallongement des délais et des coûts, peut-être même sur les négociations foncières.

L'Etat, à l'initiative du Président de la République et du Gouvernement, a pris un certain nombre de mesures pour limiter au maximum les effets de la crise dans ce secteur et, sans elles, les conséquences auraient été sans doute beaucoup plus graves : la loi Scellier qui a permis de sauver de nombreux programmes privés, le Pass-Foncier pour 481 dossiers dans le Rhône, la création d'un éco-prêt à 0 % doublé pour les primo-accédants. Ainsi, rien que sur le département du Rhône, 1 635 logements sociaux et privés ont été aidés dans le cadre du plan de relance, qui aura fourni ainsi 45 M€ de dotations d'aides à la pierre -ceci intègre les 10 M€ de crédits accordés à l'Agence nationale de rénovation urbaine-.

La crise -et cela a été dit précédemment- ne justifie pas la remise en cause de l'outil ZAC et nous en sommes tout à fait d'accord : même s'il subit fortement les conséquences de la crise, il n'en reste pas moins un outil d'aménagement particulièrement adapté. Pas plus d'ailleurs que la tourmente ne doit remettre en cause les SEM : même si la recherche de synergies est souhaitable, on peut regretter de ce point de vue que la loi n'autorise pas l'existence de SEM consacrées au pilotage des opérations, ce qui leur donnerait plus de souplesse dans cette période.

Mais il faut noter également que l'évolution des participations est due à un autre facteur qui est celui de l'augmentation des opérations en régie directe. Nous comprenons parfaitement que ce mode de fonctionnement peut être appliqué lorsque, dans l'urgence, il s'agit de traiter d'opérations en développement social urbain relevant de l'Anru pour éviter toute déperdition de subvention. On peut s'interroger, en revanche, sur le bien-fondé de passer en régie directe d'autres opérations qui ne sont pas soumises à de telles contraintes. En effet, il n'est jamais bon qu'un comptable soit en même temps trésorier ou qu'un maître d'ouvrage soit en même temps maître d'œuvre. Il y a là, à l'évidence, un risque de confusion des genres qui peut, quelle que soit la qualité des services du Grand Lyon -et celle-ci n'est pas en cause-, conduire à moins d'esprit critique, moins de liberté dans l'exercice des prérogatives du maître d'ouvrage et au final moins d'efficience.

Il est donc nécessaire, me semble-t-il, de surveiller avec une particulière attention l'évolution de ces régies directes et d'en mesurer de manière précise les conséquences financières pour le Grand Lyon. Il faut en particulier vérifier que cette évolution dans le pilotage des opérations ne conduise pas à dissoudre la compétence avec d'autres organismes dont c'est le rôle, la SERL en particulier, sauf à le faire à des coûts supérieurs pour tous.

Nous nous abstenons donc sur ce rapport, pas pour ces raisons mais parce que nous avons l'habitude de le faire, étant donné que nous ne votons pas par ailleurs le budget.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Buna, quelques mots peut-être.

**M. le vice-président BUNA :** On note une évolution sensible de l'éloge que les uns et les autres font de l'outil ZAC. Maintenant, je crois que c'est acquis et c'est aussi un extraordinaire levier d'expérimentation pour les politiques sociales et environnementales.

Je voulais juste intervenir sur la remarque de Henry Chabert sur la régie directe et rappeler qu'entre 2001 et 2008, nous n'avons pas fait de ZAC en régie directe. En 2009, il y en a quatre, dans le cadre de ce que vous avez écrit : Vaulx en Velin ZAC de la Grappinière, Vaulx en Velin ZAC de l'Hôtel de Ville, Vénissieux ZAC Armstrong, Lyon 8° ZAC Mermoz ; en d'autres termes, uniquement des ZAC qui font l'objet d'un conventionnement avec l'Anru.

Or, vous savez également que, pour que les conventions restent valables avec l'Anru, il faut engager les travaux rapidement, avant mai 2010 -me semble-t-il- pour les quatre considérées. D'après la loi -vous l'avez souligné d'ailleurs-, la situation et le contexte juridique des ZAC ont été complexifiés. Il n'est plus possible de désigner directement un opérateur, il faut passer par la mise en concurrence, donc une consultation, puis un dialogue. Tout cela rallonge les procédures d'à peu près douze mois si tout se passe bien, s'il n'y a pas de recours. Douze mois c'était donc parfaitement incompatible avec les délais qui étaient impartis par l'Anru. Voilà pourquoi nous avons choisi la régie directe. Vous pourriez me dire : "Mais pourquoi avoir attendu 2009 puisqu'à La Duchère, vous avez fait autrement ?" ; c'est tout simplement parce qu'il fallait attendre que l'Etat nous communique l'évaluation des fonciers, ce qu'il a fait cet été. Ce n'est donc pas une politique systématique, c'est une politique qui est adaptée au calendrier et je crois que la réponse que je donne est partagée par l'ensemble des vice-présidents, dont messieurs Charrier et Bouju.

Je voudrais simplement dire que l'on a souvent parlé d'un aménagement à la française, qu'il fallait se mettre à l'heure européenne que, par ailleurs, les solutions qui ont été trouvées restent très empiriques. Personne ne vient du privé lorsqu'il y a un enjeu financier qui n'est pas garanti par des gains. On se retrouve à mettre en concurrence des gens qui ne veulent pas venir et à se retrouver en tête-à-tête avec ceux que nous désignons avant avec beaucoup plus de simplicité.

Par ailleurs, il y a eu également une bonne évolution, je crois, c'est la SPLA. Effectivement, là aussi, cela a permis une transition entre les SEM, une sécurisation -c'était le cas pour le Confluent-. C'est une mesure qui n'avait pas été prévue initialement dans la loi de 2006 et qui a été rajoutée, je crois que c'est positif.

Enfin -et c'est la dernière remarque que je voulais faire-, il me semble qu'effectivement, toute une série de mesures a été prise au niveau de l'agglomération lyonnaise. Certaines l'ont été -vous l'avez souligné- à l'initiative du Gouvernement, elles ont été relayées parfaitement ici en dialogue entre les professionnels du secteur, notamment de l'immobilier, les opérateurs et la Communauté urbaine, qu'il s'agisse des services ou des élus. Grâce à ce travail, aussi bien dans le cadre de l'opération dite "des 30 000" que dans le Pass-Foncier, on a pu passer ce cap difficile. Je ne sais pas ce qu'il en sera des années futures. Il y a un effet paradoxal car, pour ces raisons, on a plus de logements sociaux qu'attendu initialement dans les ZAC. Par contre, il y a un déséquilibre entre les acheteurs qui vont occuper leur appartement et ceux qui défiscalisent et si ce déséquilibre devait se maintenir, il deviendrait évidemment malsain à terme. Mais on parle là des années qui viennent, on aura l'occasion d'y revenir.

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Darne, vous avez la parole.

**M. le vice-président DARNE :** Merci, monsieur le président. Ce rapport annuel nous permet d'avoir la température du marché de l'immobilier d'entreprise et du logement dans notre agglomération. Il faut être satisfait sans doute des outils mais bien mesurer l'ampleur des difficultés qui ont été rencontrées en 2008 et en 2009 et ne pas les sous-estimer.

A titre d'exemple, l'immobilier d'entreprise du premier trimestre 2009 dans les opérations d'urbanisme est en diminution de 54 % par rapport au premier trimestre 2008. Cela signifie que les entreprises, évidemment, ont dû différer un certain nombre d'investissements. Cela a comme conséquence qu'un certain nombre d'opérations dureront plus longtemps ou seront vendues avec des marges ou des coûts à payer plus faibles. En conséquence, cela pèsera sur les comptes du Grand Lyon.

En matière de logement, la diminution est forte si l'on compare 2008 par rapport à 2007. Elle est modeste si l'on compare 2008 par rapport à 2006 puisqu'il y a une légère augmentation par rapport à 2006 mais une forte baisse par rapport à 2007. A l'intérieur du logement, il faut observer que le logement social a atteint les objectifs pour plus de 80 % alors que le locatif privé et l'accession n'ont atteint les objectifs qu'autour de 23 à 25 %. Autrement dit, c'est le logement social qui a évidemment tiré les résultats et, de ce côté-là, c'est extrêmement positif ; nous pouvons mettre ces résultats à notre actif.

Donc une situation qu'il faut prendre comme elle est. Evidemment, je partage l'avis de ceux qui disent qu'il faut nous préparer pour le redémarrage. Le tout est de savoir à quel rythme la reprise sera là.

Le coût estimé aujourd'hui pour les déficits de ZAC à payer s'élève à 215 M€. Evidemment, nous ne connaissons le montant réel qu'a posteriori. Ainsi que cela a été observé, ce montant est en légère diminution par rapport à l'année précédente, puisque nous l'estimions à une douzaine de millions de plus l'année précédente. Cela vient du fait -et cela a été souligné- que nous avons pris en régie directe quatre opérations. Ces quatre opérations ne sont plus dans les montants à financer parce que la comptabilisation est différente. Quand il s'agit d'une opération concédée, nous avons à financer les déficits, quand il s'agit du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, nous payons évidemment les travaux au fur et à mesure qu'ils sont réalisés.

Il convient donc d'ajouter au financement que nous payons pour les ZAC le coût des travaux que nous réalisons dans le budget annexe. Si nous ajoutons le budget annexe et les déficits, nous sommes évidemment en augmentation par rapport à l'année précédente. Donc il faut savoir cela en termes d'engagement et c'est pourquoi, en effet, il convient de provisionner autant que l'on peut et d'ores et déjà ces surcoûts ; c'est une priorité à la fois pour la construction de logements sociaux et pour faire face à la reprise. Il ne convient donc pas d'inverser nos politiques ici mais simplement de prendre la conjoncture économique et d'y faire face, comme je crois que nous le faisons parce que nous avons pu le faire.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Monsieur Brachet.

**M. le vice-président BRACHET :** Je voudrais simplement préciser, sur la partie logement, sans rouvrir le débat, qu'il ne faut pas regarder le bilan uniquement au sein des ZAC. Cette année sera -on y reviendra sans doute au prochain Conseil- une des meilleures années dans ce domaine. On va friser les 4 000 logements sociaux engagés. Pour la première fois également, on va probablement passer le cap des 2 000 logements sociaux livrés ; vous savez comme il a été difficile de passer de 1 000 à 2 000 en matière de livraison. C'est-à-dire que tous les chiffres sont à la hausse et très considérablement dans ce domaine-là. Et je ne parle pas de ce qui a été entraîné par l'opération VEFA 30 000 de début d'année et des résultats de la promotion privée très importants cette année.

Par conséquent, on butte non pas sur un manque de volonté mais sur le fait que nous consommons fin septembre toutes nos

enveloppes. Nous aurons sans doute une rallonge de l'Etat d'ici la fin de l'année qui permettra de faire un effort supplémentaire. On a un grand nombre d'opérations de logements sociaux qui sont en portefeuille et qui sont d'ores et déjà préparées pour l'avenir. La réalité, c'est que l'on fait le maximum mais que l'on butte aussi sur des questions de moyens et, à ce moment-là, ce n'est pas la volonté qui manque, d'ailleurs dans aucune des communes de l'agglomération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien, quelques mots pour resituer le débat.

D'abord, sur la situation de l'agglomération, bien évidemment, comme tout le monde nous subissons la crise mais, comme on l'a remarqué, nous la subissons plutôt moins que dans d'autres grandes agglomérations. C'est vrai en ce qui concerne en particulier l'immobilier d'entreprise parce qu'aujourd'hui, lorsqu'on regarde le stock et donc les besoins que nous allons avoir en sortie de crise, on peut penser qu'un certain retour d'activité -parce que tout le monde n'est pas atteint de la même manière- va se produire au cours de l'année 2010. On s'aperçoit que nous n'avons pratiquement pas de stock et qu'en particulier dans des quartiers comme la Part-Dieu, et pour de grosses opérations, nous sommes plutôt en pénurie. Donc le signe qu'il faut que nous envoyions aux promoteurs et aux investisseurs c'est qu'aujourd'hui, il est temps de construire et que nous avons besoin de construire, y compris pour l'immobilier d'entreprise.

Ce qui est vrai pour l'immobilier d'entreprise l'est encore plus pour l'immobilier classique, le logement. Aujourd'hui, l'on s'aperçoit des conséquences des mesures prises avec le blocage d'opérations au début de l'année 2008, mesures qui étaient normales puisqu'il n'y avait pas de visibilité pour les opérateurs de la profession. Aujourd'hui, nous sommes en manque total de logements neufs sur l'agglomération et ce que nous avons fait dans la gestion de la crise -où nous avons, au départ, racheté un certain nombre d'opérations ou permis que des opérations puissent continuer à sortir en développant du logement social-, il va falloir maintenant réinverser, c'est-à-dire injecter du foncier de manière à ce que les opérations puissent sortir très rapidement parce que la crise qui nous attend en matière de logement, c'est effectivement un renforcement de la crise du logement classique c'est-à-dire une impossibilité de faire face à la demande.

Donc c'est un peu les perspectives et je voudrais que chacun les ait présentes à l'esprit, de manière à ce que nous envoyions les bons signaux au monde économique, au monde des professionnels de l'immobilier et à ce qu'ensemble nous puissions continuer à pouvoir développer l'agglomération pour faire face à nos besoins.

Je mets donc le dossier aux voix. Evidemment, je le répète, tous ceux qui de près ou de loin sont liés au dossier ne prennent pas part au vote :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

N'ont pas pris part au vote (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales) :

- MM. Barge, Bouju, Brachet, Da Passano, Giordano (SERL).

- MM. Barret, Bernard R., Bouju, Broliquier, Collomb, Crimier, Darne J., Deschamps, Giordano, Lévêque (SPLA Lyon Confluence).

Adopté.

Rapporteur : M. DAVID.

**N° 2009-1056 - urbanisme** - Référentiel habitat de la Communauté urbaine - Evolution - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Bonniel-Chalier a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-1056. Madame Bonniel-Chalier, vous avez la parole.

**M. DAVID**, rapporteur en remplacement de Mme BONNIEL-CHALIER : C'est moi qui vais rapporter ce dossier concernant le référentiel habitat de la Communauté urbaine que l'on se propose de faire évoluer en harmonie avec celui de la région Rhône-Alpes. Pour cette évolution, la commission a émis un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Les Verts.

**Mme BONNIEL-CHALIER** : Monsieur le président, chères conseillères, chers conseillers, pour le groupe Les Verts, cette délibération est tout à fait primordiale. Nous souhaitons exprimer globalement notre satisfaction pour les efforts qui sont fournis par le Grand Lyon pour accompagner la conversion écologique du secteur du bâtiment.

Les enjeux sont de taille : à un mois du sommet de Copenhague sur le climat, ce sont les engagements de tous qui seront requis, ceux des états mais aussi ceux des collectivités publiques et des entreprises privées, pour mieux maîtriser le réchauffement climatique et diminuer les émissions de gaz à effet de serre. On sait bien que les deux secteurs, celui des transports et celui du bâtiment, sont les plus émetteurs de gaz à effet de serre et doivent constituer des cibles prioritaires.

C'est aussi de notre stratégie énergétique qu'il s'agit. La facture énergétique est lourde collectivement au plan national et elle a des répercussions néfastes, notamment sur la qualité de la vie des plus démunis d'entre nous. Mais, plus encore, les conflits à l'échelle mondiale pour l'accès aux ressources énergétiques se sont transformés en véritable guerre, guerre pour le pétrole, guerre pour toutes les énergies fossiles et fissibles. Notre responsabilité est donc engagée vis-à-vis de l'ensemble des habitants de la planète.

Sous le mandat précédent, les efforts du Grand Lyon ont démarré avec l'adoption d'un référentiel habitat durable qui encadrerait la construction de plus de 4 600 logements. De plus, le programme Concerto sur la ZAC de Lyon Confluence nous permet, avec un recours massif aux énergies renouvelables et aux innovations technologiques, de construire selon la norme bâtiment en basse consommation. Ce bilan, nous le devons au Grand Lyon et à ses services, particulièrement à la détermination de Gilles Buna et de Béatrice Vessiller pour traduire dans les actes l'engagement écologique de notre Communauté dans le secteur de la construction.

Sous le mandat en cours, le nouveau référentiel pour la qualité environnementale dans la construction de logements, que nous allons adopter -je n'en doute pas-, se donne pour objectif d'être en cohérence avec le nouveau référentiel de la région Rhône-Alpes car, depuis 2006, nos deux collectivités

articulent leurs dispositifs. Il permettra aussi de se doter d'un plus haut niveau d'exigence : la norme bâtiment basse consommation et la très haute performance énergétique. Il s'applique aux opérations de logement social mais aussi à l'ensemble des opérations d'aménagement initiées par le Grand Lyon. C'est donc un champ d'application plus large que celui de la Région. De plus, il devance l'application de la loi de 2012 sur la réglementation thermique. Nous ne pouvons que nous féliciter de ces améliorations.

Notons toutefois qu'il faudrait maintenant reproduire l'application de ces normes et ces démarches à l'habitat existant afin de permettre la réhabilitation des logements anciens au même niveau d'exigence. Soulignons au passage que c'est un gisement d'emplois susceptible de participer à la relance de l'économie.

La mise en œuvre du plan climat préparé par Bruno Charles devrait permettre d'adopter une démarche globale sur les questions d'urbanisme et d'entraîner des opérateurs privés dans le sillage de la Communauté urbaine. Il prévoit notamment l'adoption d'un référentiel pour l'aménagement d'écozones d'activités sur le territoire communautaire, en concertation avec l'Agence locale de l'énergie.

A ce titre, je profite du dossier référentiel habitat durable pour apporter notre point de vue sur le rapport précédent dont nous venons de débattre : les CRAC. Nous comprenons bien que le CRAC est une obligation administrative qui a pour objectif de rendre compte financièrement des opérations d'urbanisme dans les ZAC. Or, ces ZAC ont été l'occasion d'une expérimentation en matière d'habitat social durable qu'il convient de mettre en valeur, d'autant qu'elles ont eu un véritable effet de levier.

Réorienter les engagements collectifs vers un nouveau modèle de société socialement solidaire, écologiquement soutenable et économiquement viable suppose de changer d'indicateurs, donc de ne pas limiter un bilan aux seuls indicateurs financiers et commerciaux. Les Verts demandent à ce qu'à l'avenir, cet exercice soit effectué à l'aune d'une série d'indicateurs qui traduisent notre engagement dans le développement soutenable, ce qui ne donnera que plus de sens à ce rapport. Avec les référentiels habitat durable et tertiaire ainsi que les avancées qui seront proposés dans le plan climat, on ne pourra pas faire moins.

Monsieur le président, c'est avec beaucoup de satisfaction que nous voterons cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, madame Bonniel-Chalier. J'apprends par votre intervention que la planète nous regarde, j'en suis extrêmement fier. Nous nous contentons pour le moment d'agir au moins sur l'agglomération, demain sur la grande métropole mais si nous pouvons faire beaucoup pour la planète, nous en sommes également très satisfaits. Madame Bonniel-Chalier, vous remercieriez la planète pour l'attention qu'elle nous porte.

Je vais mettre le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. DAVID, en remplacement de Mme BONNIEL-CHALIER.

**N° 2009-1067 - développement économique** - Révision et approbation du Schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) 2009-2015 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1067. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le vice-président KIMELFELD,** rapporteur : Il s'agit de la révision et de l'approbation du schéma directeur d'urbanisme commercial. Il y a eu un avis favorable de la commission.

Je passe tout de suite la parole à mon collègue Jean-Pierre Calvel qui va vous donner beaucoup plus de détails. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Mercibien. Monsieur le vice-président Calvel, vous avez la parole.

**M. le vice-président CALVEL :** Monsieur le président, mes chers collègues, en 2007, vous m'avez chargé de conduire la révision du schéma directeur d'urbanisme commercial 2004-2010 pour les années 2010-2015.

(*VOIR annexe 1 page 42*).

Vous savez que ce schéma est un outil de référence en matière d'aménagement du territoire commercial et aussi un outil d'aide à la décision pour tous les partenaires et acteurs de l'économie et de la politique.

Pourquoi révisons-nous le SDUC ? Parce que, bien sûr, le monde bouge, parce que notre agglomération pousse, parce que les comportements changent, parce que notre territoire a changé, notre Communauté compte de nouveaux membres et, dans le cadre de l'élaboration des Scot et inter-Scot, il était tout à fait nécessaire d'avoir des notions plus actualisées, plus contemporaines aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle une méthode a été mise en place. Celle-ci a eu pour but de faire une analyse extrêmement fouillée du terrain, déclinée très localement, très près des préoccupations pour juger les échanges, les besoins, les évactions, juger aussi les disparités territoriales qui peuvent exister dans notre agglomération et l'on s'est fondé, bien sûr, sur la huitième enquête sur le comportement d'achat des ménages mais aussi sur des spécialistes qui nous ont aidés à cet égard.

Cela a été aussi le fruit d'un partenariat extrêmement positif, fructueux entre de nombreux acteurs, bien sûr les chambres de commerce, de métiers mais aussi les organisations professionnelles (CGPME, Medef, UPA), le Département et bien entendu les élus des cinquante-sept communes qui, par l'intermédiaire des conférences locales des maires mais aussi par des contacts étroits, tant sur le plan politique que technique, ont pu communiquer et faire remonter leurs remarques puisque tous les amendements proposés ont été repris dans le document qui vous est soumis ce soir.

Quelles sont les orientations et quel est le contenu de ce SDUC qui vous est proposé ?

Il y a deux grandes tendances : d'abord, un besoin de proximité, de retour à la convivialité, à l'humanisme dans nos villes, dans nos villages, dans notre agglomération. Cela se traduit par des

mesures comme la proposition de multipolarité qui permet, dans le cadre d'un environnement durable, de réduire les déplacements mais aussi de répondre le plus près possible aux besoins des gens et également de concevoir de véritables portions de villes autour du commerce, c'est-à-dire pas de cloisonnement dans une zone commerciale à trente kilomètres, où l'on va et vient. C'est une agrafe urbaine avec de la qualité urbaine, de l'exigence environnementale, où il y a une mixité entre commerces mais aussi activités économiques, tertiaires, emploi, habitat et transports en commun pour mettre cela en réseau. C'est donc vraiment une volonté de se rapprocher de l'homme qui doit être au centre de nos préoccupations.

De même, dans les propositions qui vous sont faites, les grands centres périphériques sont stabilisés. Ils doivent être requalifiés parce qu'il faut neutraliser les effets néfastes d'une urbanisation des années 70 mais je crois qu'aujourd'hui, on assiste à une véritable révolution culturelle de la part même de nos grands distributeurs.

C'était le premier point : rééquilibrage entre les territoires, multipolarité.

La proximité de centre-ville, c'est un besoin que nous avons tous rencontré et qui se décline avec des outils tels que la préemption urbaine, les dossiers Fisac, les développeurs mais aussi la gestion unifiée de centre-ville, dont nous avons des fiertés ici, dans cet hémicycle, en particulier Neuville sur Saône qui a reçu le label TOCEMA et aura bientôt TOCEMA 2 ainsi qu'Oullins qui a reçu également le label TOCEMA, véritables reconnaissances à l'échelle de l'Europe.

Si vous voulez, pour aller très vite, je ferai simplement deux remarques.

Premièrement, c'est un document qui n'est pas figé. Ce n'est pas un document impératif, il n'est pas exécutoire, c'est un outil de référence pour la décision des élus et il sera d'autant plus nécessaire, pour les élaborations des PLU, pour les obtentions des permis de construire et également pour l'élaboration des Scot et inter-Scot. Donc, comme il n'est pas figé, il faudra qu'il soit évolutif, que l'on s'adapte en permanence parce qu'il y a toujours des nouveautés qui viennent. Il faudra être souple, adaptable, par exemple à l'instar de la vente par internet qui ne représente que 2,5 % mais qui augmente de façon exponentielle.

La deuxième remarque, c'est notre dimension territoriale. Les cinquante-sept communes représentent 6,300 milliards d'euros dépensés dans le commerce. On en prévoit 7 milliards à l'aulne de 2015. En revanche, ce sont 12 milliards d'euros qui sont dépensés dans le commerce sur l'aire urbaine de Lyon. C'est cette échelle pertinente qu'il faudra retenir, d'où la nécessité bien entendu de travailler de plus en plus dans le cadre des Scot et inter-Scot.

Je terminerai aussi par la fierté que nous pouvons éprouver pour le travail de tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce document. N'oublions pas que la Communauté urbaine, dès 2001, a lancé des opérations expérimentales avec les zones UX, avec les polarités commerciales, avec les alignements commerciaux et que cela a fait l'objet d'interrogations des autres communautés urbaines avec lesquelles nous sommes en contact permanent, puis a été repris largement dans la loi Charié.

Monsieur le président, mes chers collègues, le SDUC tel qu'il vous est présenté ce soir est le résultat d'un gros travail qui a associé une multitude d'acteurs économiques et politiques. C'est le fruit d'une mutualisation de ressources dont le seul but, sans

esprit partisan, est d'assurer le meilleur développement de notre agglomération, dans l'équilibre et l'harmonie et également d'assurer la réponse aux besoins comme au bien-être de nos habitants.

Je me tiens bien sûr à la disposition de chaque élu de cette assemblée pour la mise en application de ces principes.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Calvel et merci pour le travail accompli. Nous avons le groupe GAEC.

**M. le vice-président CHARRIER** : Monsieur le président, en définissant un schéma directeur d'urbanisme commercial, le Grand Lyon a longtemps innové, le SDUC déterminant les grandes orientations du développement commercial et organisant le partenariat avec des acteurs économiques, et plus particulièrement avec les chambres consulaires qui sont associées à sa mise en œuvre.

A noter également -et Jean-Pierre Calvel y faisait référence- la qualité des enquêtes à propos de la consommation des ménages. Nous en sommes effectivement à la huitième. Il est important d'avoir une appréciation dans le temps, reproduite régulièrement. Elles sont aussi mises en œuvre avec le concours de la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre des métiers.

Le SDUC nécessitait une révision pour tenir compte à la fois de la dynamique de notre agglomération et des orientations définies dans le futur Scot, de l'émergence de nouvelles polarités dans notre agglomération et de l'évolution des modes de consommation. Nous apprécions que le SDUC révisé confirme les principes -qui sont aujourd'hui, je crois, bien établis-, à savoir considérer le développement commercial comme un élément de l'aménagement multipolaire de notre agglomération, favoriser à partir de là les centralités, qu'elles soient principales comme l'hypercentre ou secondaires, qui marquent -je dirai- un certain nombre de nos communes, assurer un juste équilibre entre les grands pôles commerciaux et le commerce de proximité, un soutien aux commerces dans les quartiers en politique de la ville mais également un soutien aux pôles commerciaux vieillissants.

Aussi nous voterons favorablement le projet de rapport présenté. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Verts.

**Mme BAUME** : Monsieur le président, chers collègues, je commencerai par une anecdote de 1969 : il y a quarante ans fut l'année d'ouverture d'une usine à Villeurbanne, oui, une usine à vendre, celle de Carrefour, avec cinquante caisses et de nombreux mètres carrés et mon voisin Alain Giordano m'a dit qu'il s'était rendu justement en 1969 dans ce Carrefour.

Depuis, beaucoup de chemin parcouru que l'on retrouve d'ailleurs dans les objectifs de ce SDUC. Tout le monde s'accorde donc à dire désormais qu'il faut travailler au maintien et au développement de l'offre de proximité en termes de services, y compris culturels, de commerces alimentaires ou non et d'artisanat. De là sont nées deux politiques volontaristes, saluées ce jour par Les Verts.

La première, les expérimentations en termes de management de centre-ville qui, je l'espère, seront étendues tant en termes de territoire qu'en termes de projets au sein des centres-villes comme des points garderies, des consignes, des livraisons en vélo.

La deuxième politique que nous saluons sont les animations, formations et la mutualisation de moyens autour des marchés via l'association ADPM dont je vous ai déjà parlé ici, l'Association de développement et de promotion des marchés. Ce type d'offre commerciale pour les Verts est essentiel car, avec les AMAP et autres points de vente collectifs, il permet à l'agriculture périurbaine et urbaine d'exister et d'offrir à nos concitoyens des produits de saison, de qualité, peu onéreux car souvent peu transformés et surtout de proximité, à l'inverse de l'offre des hard discounters. Que les hypers ou supers soient de haute qualité environnementale voire passifs c'est bien, qu'ils soient accessibles en transport en commun et traitent correctement leurs déchets, c'est mieux et c'est ce qu'on leur demande désormais dans le cadre de la commission ad hoc CDAC.

Au-delà de ces points dits "développement durable", il nous faut aujourd'hui nous poser la question de notre modèle de développement et des comportements qu'il induit. Ce qui m'amène à évoquer la formule tautologique utilisée à plusieurs reprises dans ce schéma directeur : la solidarité sociale. La solidarité dite "sociale" ce n'est pas accueillir à bras ouverts les hard discounters et vendeurs de gadgets rapidement utilisés aussi vite jetés ou abîmés, c'est aider le plus grand nombre à redécouvrir la qualité et les savoir-faire, y compris -et je vous en remercie, monsieur le président- pour le volet alimentaire au sein des épiceries sociales et de la quarantaine de jardins partagés que nous subventionnons.

Vous l'avez compris, à part ces quelques points de vigilance, je terminerai en vous rappelant que pour les Verts, l'essentiel est que notre collectivité ne se cache pas derrière l'expression "développement durable". Pour répondre à notre collègue Marc Augoyard, dans développement durable, il y a "durable" mais, y compris dans les politiques d'aménagement du territoire, de transports, de développement économique, pensez à la relocalisation des activités et des emplois. C'est en travaillant en ce sens que nous respecterons nos engagements entre autres inscrits dans le cadre du plan climat que porte Bruno Charles.

Nous voterons bien entendu ce rapport. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Centriste et démocrate.

**M. le vice-président CRIMIER** : Monsieur le président, chers collègues, gouverner c'est prévoir, dit-on souvent. Au niveau national, je ne sais pas bien ! Au niveau local, dans le contexte incertain de la crise économique, il est toujours difficile de cerner les évolutions possibles du secteur commercial.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pour cela, il faut construire une greffe au niveau national.

**M. le vice-président CRIMIER** : Tout à fait.

Pourtant, il est possible d'anticiper par une action politique volontariste. C'est tout l'objet de la démarche du schéma directeur d'urbanisme commercial. Ce document n'est pas obligatoire, il ne crée pas non plus de règles impératives mais il est certainement un outil indispensable. Les services se sont pleinement engagés pour offrir un panorama complet de ce qu'est l'activité commerciale de notre agglomération. Nous ne pouvons que les en féliciter, de même que nous pouvons remercier notre collègue Jean-Pierre Calvel en charge de ce dossier.

Ce n'est pas le premier SDUC du Grand Lyon puisqu'il y en a eu deux autres auparavant qui ont fait preuve de leur utilité et efficacité dans la maîtrise de nos territoires. Ce nouveau SDUC a ceci de particulier qu'il va s'articuler avec le schéma d'accueil

des entreprises piloté par David Kimelfeld. Nous aurons désormais des outils de développement économique beaucoup plus complets et cohérents.

Concernant l'élaboration, il faut rappeler qu'il a été réalisé après des concertations avec de nombreux acteurs, associations de commerçants, syndicats patronaux, conférences des maires -impliquer les élus est toujours la bonne formule pour rendre pertinents les projets-.

Cette révision sur laquelle nous devons statuer s'insère aussi dans un contexte de révision du Scot de notre agglomération. Or, l'activité économique est forcément liée à l'aménagement du territoire. Cette révision vient en outre quelques années après l'entrée de Givors et Grigny dans la Communauté urbaine, territoires concernés au premier chef par ces questions avec le centre commercial Givors Deux Vallées. Un diagnostic de la consommation dans le Grand Lyon a précédé l'élaboration des nouvelles propositions.

Avec 38 000 ménages supplémentaires d'ici 2015 dans notre agglomération et dans le contexte où l'on doit favoriser les modes de déplacements doux, il fallait envisager de nouvelles orientations en présentant une réponse commerciale sur des bassins de vie et d'emploi pour limiter les déplacements.

Parallèlement, nous devons permettre à nos commerces de proximité de subsister voire de les développer et de les soutenir car ils font la vie de nos communes, quelle que soit leur taille. Ils participent en effet à une offre de proximité indispensable. L'équilibre entre commerces traditionnels et grande distribution doit être recherché. Pour cela, nous pouvons maintenant utiliser la préemption des baux commerciaux tout comme les linéaires commerciaux stricts ou les DIA en centre-ville ancien de nos communes quand des opportunités se présentent pour renforcer le commerce traditionnel. Nous devons nous inspirer des expériences intéressantes de management de centre-ville menées depuis quelques temps dans certaines communes. En même temps, il faut bien prendre acte des changements dans les habitudes de consommation de nos concitoyens et proposer une vision adaptée de l'urbanisme commercial.

Il convient -et le document le dit très bien d'ailleurs- de ne pas oublier le rayonnement de notre territoire. L'existence de centres commerciaux importants concourt à l'attractivité de la Communauté urbaine. Ils doivent être intégrés à la ville pour les nouveaux ou poursuivre cet objectif pour ceux qui sont à rénover. L'innovation doit être au cœur de nos préoccupations avec le développement de centres commerciaux spécialisés et de pôles de *fun shopping*. Cela peut d'ailleurs se voir dans certains grands projets comme le Carré de Soie ou Confluence.

N'oublions pas, lorsque nous tentons de développer ou d'organiser le commerce dans une zone particulière, que cette action a aussi des conséquences sur les territoires aux limites du Grand Lyon. Ce constat nécessite une coordination souhaitable avec les territoires partenaires, notamment au niveau de l'inter-Scot, sinon, cela n'aurait pas de sens. C'est tout l'intérêt d'un document comme le SDUC qui rassemble l'ensemble des orientations du Grand Lyon et semble apporter une réponse adaptée au développement équilibré de notre territoire pour la période 2009-2010-2014. Pour cela, notre groupe votera bien entendu ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Mouvement démocrate.

**M. DESBOS :** Monsieur le président, mes chers collègues, le schéma directeur d'urbanisme commercial est un document d'appui essentiel pour les collectivités. S'il ne peut résoudre définitivement les déséquilibres entre pôles périphériques et centralité ni la domination des grandes enseignes, il a le mérite de cristalliser le rapport entre le commerce et les fonctions urbaines qui lui sont transversales : l'habitat et les transports. Il organise les fonctions urbaines de la ville et réhabilite par là même le rôle et le lien social que joue le commerce.

La réactualisation du SDUC pour la période 2009-2015 intervient dans un contexte de réforme de l'urbanisme commercial. Le rapport Charié, qui doit donner lieu à un texte de loi, prévoit l'intégration d'un volet commerce dans le Scot et le PLU. Cette disposition va renforcer le poids des documents d'urbanisme dans l'encadrement de l'implantation des commerces. Le projet prévoit également de supprimer les demandes d'autorisations d'implantation des grandes surfaces commerciales, ce qui signifie que les collectivités locales vont avoir un rôle plus important dans la régulation de la concurrence sur leur territoire. Compte tenu de ces évolutions, le SDUC risque donc de devenir un outil assez incontournable au service des collectivités locales.

Dans les priorités qui nous sont proposées, j'insisterai d'abord sur l'importance du renforcement des centralités qui permet de freiner l'étalement urbain et de maintenir un commerce de proximité. Le commerce de proximité garde, au fil des décennies, le statut d'espèce à protéger. La question n'est pas tant de préserver que d'accompagner le développement des petits commerces à l'échelle du bassin de vie.

Nous avons deux outils importants qu'il nous faut continuer de valoriser : les managers de centres-villes et les Fisac. Le Fisac doit cependant avoir plus de lisibilité et un fléchage plus approprié mais le renforcement de la multipolarité est surtout un acte fondateur dans la lutte contre l'étalement urbain puisqu'il favorise la densité urbaine et limite les déplacements. C'est un premier élément pour rationaliser la consommation d'énergie. La lourde modernisation de l'économie poursuit cette logique de durabilité en intégrant des critères de développement durable dans l'étude des projets d'implantation. Ces critères mériteraient d'être rendus visibles dans le schéma directeur et évalués par l'observatoire départemental d'équipement commercial.

Enfin, la centralité est aussi une manière d'accompagner les nouveaux modes de vie urbains. Un sondage réalisé en novembre 2008 révèle que plus de la moitié des personnes interrogées accepte de moins en moins de se déplacer pour faire leurs courses. Sur l'équilibre territorial, le SDUC doit accélérer l'effort de rééquilibrage du dynamisme commercial sur le territoire. Lyon et la Porte des Alpes génèrent le plus important chiffre d'affaires du Grand Lyon, soit respectivement 34 % et 16 % alors que le val de Saône n'en détient que 2 %.

De même, le déséquilibre structurel entre centre et périphérie doit être contenu. La disparité est flagrante lorsque l'on compare la France à un pays comme l'Allemagne. Ainsi le centre-ville en France ne représente qu'un quart du chiffre d'affaires du commerce alors qu'en Allemagne, le rapport est plus équilibré entre centre-ville et périphérie.

Mais l'équilibre territorial de l'offre commerciale ne se limite pas à la nature des activités ou à la taille des équipements : il est essentiel de réguler les offres d'équipements en fonction de l'impact généré sur l'emploi. Ainsi, on estime que la création de 50 emplois dans la grande distribution entraîne en moyenne la disparition de 100 à 150 postes chez les petits producteurs et les commerces de détail.



Enfin, un mot sur le maintien de la diversité de l'offre commerciale : les législations et réglementations ont échoué à contenir l'emprise des grandes enseignes. Nous savons que c'est un travail extrêmement délicat que de préserver les commerces indépendants et de garantir la concurrence. Si l'on prend par exemple le site de la Part-Dieu qui génère 724 M€ de chiffre d'affaires, ce qui est un signe d'attractivité, à l'évidence, on constate une standardisation du tissu commercial. L'attractivité de la métropole doit reposer sur une offre originale et différenciée.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir, vous avez la parole.

**M. GALLIANO :** Monsieur le président, chers collègues, document non obligatoire et non opposable, le schéma directeur d'urbanisme commercial reste un outil fondateur et volontariste pour notre agglomération. Sa transversalité s'illustre par son articulation avec le schéma d'accueil des entreprises. En outre, il s'intègre dans un contexte de révision du Scot de notre agglomération. Il n'est nul besoin de démontrer le lien entre aménagement du territoire et activité économique. Aussi est-il nécessaire d'envisager les composantes de l'habitat et des transports dans ce schéma.

Notre groupe retiendra deux actions majeures au niveau territorial : le rééquilibrage commercial de la métropole et la volonté de conforter son rayonnement commercial.

D'abord, le rééquilibrage commercial de la métropole par le renforcement de l'offre de proximité dans chaque centre-ville, centre de quartier ou tissu urbain. Ces orientations sont un frein à l'étalement urbain puisqu'elles incitent à une densité urbaine retrouvée et s'inscrivent dans une démarche de développement durable par la limitation des déplacements motorisés individuels. Le vice-président Calvel l'a évoqué mais peut-être pourrions-nous suggérer un affichage encore plus lisible de cet aspect dans le SDUC. Deuxièmement, en encourageant à redéployer certains pôles par d'éventuels renforcements sur des activités déficitaires à l'échelle du bassin et enfin, en stabilisant des sites arrivés à maturité. Ces orientations reflètent ce que l'on qualifie désormais de nouveaux modes de vie urbains et accompagne une demande croissante des habitants, confortée par la récente enquête "consommation des ménages".

Quant à la volonté de conforter le rayonnement commercial de la métropole, nous retiendrons les trois axes de la mise en œuvre de ces actions : tout d'abord les centres-villes, avec le Fisac et le dispositif de gestion de ces centres-villes via les animateurs de terrain. Ceci est la garantie d'une diversité de l'offre de proximité indispensable au maintien d'un lien social et d'un véritable espace de vie. Ensuite, la programmation commerciale et, enfin, le suivi annuel de l'activité du développement commercial qui est indispensable pour assurer une telle évaluation.

En conclusion, je demanderai, au nom de mon groupe, qu'une réflexion approfondie sur les commerces indépendants soit développée car ils sont au cœur de nos communes. Il est donc nécessaire d'évaluer leur place dans le maillage et le rééquilibrage commercial. Il n'est pas question d'opposer grandes enseignes à l'attractivité avérée et petits commerces ou commerces indépendants. L'offre commerciale ne se mesure pas seulement à l'aune des activités ou de la taille des équipements. L'impact sur l'emploi et la valorisation économique sont à considérer. La traduction en termes de créations ou de disparitions d'emplois devrait être un des critères lors de la création de nouvelles zones d'activités.

Je vous remercie de votre attention. Monsieur le président, mes chers collègues, nous voterons cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. CHABERT :** Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, comme le relève très justement le préambule du document qui nous est soumis ce soir, le schéma d'urbanisme commercial, s'il n'est pas en soi un document contraignant, n'est pas sans conséquence sur le développement économique et social de notre territoire, c'est même l'objectif qui est le sien. En effet, il a pour préoccupation de s'adapter à l'évolution du commerce mais il a aussi et avant tout comme objectif de répondre aux exigences de vie de nos concitoyens dans un contexte de développement durable.

La liberté du commerce, qui est un postulat, a en effet une limite : celle qu'imposent les contraintes d'un aménagement territorial équilibré favorisant la proximité, évitant les déplacements, renforçant la qualité des centres de communes et de quartiers que les élus ont pour mission de promouvoir. Cette politique n'est pas contradictoire, bien au contraire, avec l'évolution du commerce mais elle s'oppose à une débauche de mètres carrés de grandes surfaces qui déséquilibrent notre structure commerciale.

Or, à la lecture du rapport, on constate que ce ne sont pas moins de 197 000 mètres carrés de commerces nouveaux qui ont été soit construits, soit autorisés sur la seule période de 2004 à 2007. 197 000 mètres carrés de commerces nouveaux ! Naturellement, un certain nombre de ces mètres carrés sont justifiés par la création de secteurs nouveaux -ce que notre ami, par ailleurs ancien maire de Vaulx en Velin, Maurice Charrier, qualifiait de "nouvelles polarités", d'autres renforcent les centralités ; c'est par exemple le cas de l'extension du centre commercial de la Part-Dieu, demain de la rénovation de l'Hôtel Dieu ou de la restructuration de l'outil commercial du centre de Villeurbanne. Mais pourquoi autoriser 40 000 mètres carrés par exemple au Carré de Soie, c'est-à-dire, mes chers collègues, l'équivalent de quatre hypermarchés, alors que 10 ou 15 000 mètres carrés auraient été infiniment plus adaptés et largement suffisants ?

Dès lors, quel sens donner à l'ensemble des efforts faits par ailleurs pour sauver à bout de bras et à grands moyens financiers des centres de quartiers en développement social urbain ou des centres de communes où le commerce a du mal à vivre si, parallèlement, on autorise ce qu'il faut bien qualifier "d'aspirateurs à pouvoir d'achat", dans des conditions disproportionnées et dans leur proximité immédiate.

Naturellement, c'est la raison d'être de la grande distribution de trouver toutes justifications à son expansion au détriment de ses concurrents et au détriment même du petit commerce. Et personne d'ailleurs ne peut nier l'apport de cette grande distribution dans la rationalisation de la production et la qualité des services offerts.

Cependant, nous ne devons pas être dupes de l'arsenal de communication qu'utilisent certaines enseignes -pas toutes heureusement !- pour faire croire qu'elles créent des emplois lorsque, globalement, elles en suppriment, qu'elles soutiennent les producteurs alors que souvent elles les étranglent -et l'actualité toute récente nous en fournit encore une illustration- ou qu'elles prennent en compte leur dimension totale alors que les conditions de travail faites aux salariés de ces mêmes grandes surfaces, caissières entre autres, sont très préoccupantes, pour ne pas dire parfois révoltantes.

Si la grande distribution est dans son rôle lorsqu'elle joue l'inflation des mètres carrés, nous devons être dans le nôtre en nous y opposant quand cela n'est pas justifié, a fortiori lorsque cela est au détriment de nos orientations, d'autant plus que, sur une zone de chalandise donnée, nous savons bien que l'élasticité du pouvoir d'achat a ses limites que le cœur ne connaît peut-être pas mais que la raison impose.

Or, si je lis bien le rapport, il est indiqué que 96 % des surfaces demandées, c'est-à-dire quasiment la totalité, ont été autorisées et que près de la moitié d'entre elles, c'est-à-dire près de 100 000 mètres carrés, représentent des projets de plus de 10 000 mètres carrés. D'ailleurs, le paradoxe est que ces autorisations nombreuses interviennent au moment où les hypers des grands centres commerciaux, ou les grands centres commerciaux connaissent une baisse de leur activité et au moment où les modes de consommation, par Internet en particulier, même s'ils restent très faibles aujourd'hui, progressent régulièrement. De la contrainte naît le progrès et si les grandes sociétés de distribution connaissent les règles du jeu et les habitudes de consommation, elles s'y adaptent, comme le montre le développement des Petits Casinos, Shopi, Monop' et autres.

Alors j'entends les arguments qui sont présentés à cet égard.

D'abord, les mètres carrés de commerces financent les opérations. C'est en partie vrai et c'est vrai que ces nouvelles polarités méritent d'être financées en partie par le commerce. Mais songeons bien à ce que coûte par ailleurs à la collectivité le sauvetage des quartiers fragilisés voire détruits par les conséquences de ces opérations ! Quel coût financier et quel coût social ?

Autre argument : on serait ringard en limitant le développement des grandes surfaces qui ne s'inscrivent pas dans une politique de centralité mais au contraire correspondent totalement aux exigences de notre temps. C'est une grande ambition -je pense que nous la partageons tous dans cette assemblée- que de vouloir maintenir et promouvoir la polycentralité de notre agglomération. Ce n'est donc pas une politique du passé, c'est au contraire celle qui correspond aux exigences du futur d'un développement durable et si le nombre de mètres carrés des grandes surfaces est inférieur dans le Grand Lyon à ce qu'ils sont dans d'autres communes de France, au lieu de le déplorer, nous devrions au contraire nous en réjouir.

Monsieur le président, en votant ce rapport dont le caractère n'est encore qu'indicatif, nous voulons reconnaître l'importance du travail d'analyse réalisé commune par commune par le Grand Lyon, sous votre autorité et sous la responsabilité du vice-président Jean-Pierre Calvel. Mais nous insistons pour vous inviter à une particulière fermeté pour que le Grand Lyon fasse valoir sa politique en faveur des centres de communes, des centres de quartiers et n'autorise désormais aucun autre mètre carré qui ne rentrerait pas directement dans ce cadre.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**Mme TIFRA :** Monsieur le président, mes chers collègues, pour avoir participé aux travaux du comité de pilotage, je souhaite d'abord saluer le travail accompli par la direction de l'économie, sous la conduite des vice-présidents Calvel et Kimelfeld.

Cette délibération est essentielle puisqu'elle permet à la Communauté urbaine de se doter d'un cadre stratégique pour la politique d'urbanisme commercial sur son territoire.

Je voudrais particulièrement insister sur la démarche qualitative qui a été mise en œuvre. Sa révision a été engagée il y a deux ans et a consisté à établir les principaux éléments de diagnostic, élaborer le potentiel de développement commercial à l'horizon 2015 et enfin rédiger les propositions territoriales.

La révision du SDUC qui est proposée aujourd'hui s'appuie principalement sur une enquête qui a étudié les comportements d'achat des ménages, couvrant un territoire qui englobe la totalité du département du Rhône ainsi que les secteurs limitrophes des départements voisins, soit une population de 2,1 millions d'habitants.

Deux points me paraissent importants d'être soulignés dans la modification des comportements. Le premier est une forte progression des achats effectués par Internet : en 2006, 2,5 % des achats non alimentaires sont effectués par Internet alors que ce taux était quasi nul en 2001 ; le deuxième point concerne les ventes alimentaires qui ne progressent que pour les marchés forains : ces derniers sont passés de 7,1 % à 7,5 % en 2006.

Le groupe souligne que trois principes guident l'ensemble des orientations du schéma qui vous est proposé : le rééquilibrage du maillage commercial, l'incitation des acteurs du commerce à s'inscrire dans une démarche de qualité urbaine et de développement durable et, enfin, l'attractivité en confortant le rayonnement commercial de notre territoire.

La révision du SDUC a fait l'objet d'une large concertation qui a été menée à deux niveaux. Le premier niveau avec les professionnels, par le biais de la CCI et les associations de commerçants mais également à un deuxième niveau, avec les communes, en plusieurs étapes : la diffusion d'une version de concertation à chacun des élus concernés, des rencontres techniques mais aussi la présentation en conférence locale des maires.

Le SDUC qui vous est proposé est un outil précieux pour aider les collectivités dans l'implantation des projets liés au commerce. Il permet de maîtriser les développements des quartiers, des centres de communes et des centres-villes mais aussi de s'adapter aux évolutions mises en lumière par l'étude. La révision du SDUC va donc aider le Grand Lyon à faire face aux nouveaux défis.

Le SDUC va nous permettre de régler les équilibres entre le Grand Lyon et les territoires voisins. Je prendrai pour exemple une grande surface à Chaponnay, ouverte il y a un an et qui attire les habitants de Mions et de Corbas. L'objectif est de répondre à un manque pour les habitants en favorisant le développement d'une offre de proximité dans ces communes. Un autre exemple : un rééquilibrage est proposé dans le secteur de la Doua où les habitants font pratiquement tous leurs achats en dehors de leur quartier. L'organisation commerciale doit donc être repensée.

Enfin, ce SDUC prend aussi en compte les questions de développement durable. En effet, les zones de consommation et d'habitation mises en cohérence, les Grand Lyonnais n'ont plus besoin de se déplacer autant pour effectuer leurs achats. Ils participent ainsi à la diminution de leur empreinte écologique et leur qualité de vie s'en trouve améliorée.

C'est pourquoi le groupe Socialiste et apparentés votera cette délibération et poursuivra son investissement au sein du comité

de pilotage pour définir le plan d'actions qui permettra de lui donner un contenu plus opérationnel.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** On peut applaudir aussi ! (*Applaudissements*). Monsieur le vice-président Calvel veut peut-être dire quelques mots.

**M. le vice-président CALVEL :** Quelques mots pour remercier tous les groupes qui sont intervenus et je voudrais dire, tout particulièrement à mon ami Henry Chabert qui connaît très bien le sujet, que j'écoute bien entendu ce qu'il dit mais je me permettrai néanmoins de nuancer un peu ses propos.

D'une part, 197 000 mètres carrés, oui, c'est écrit dans notre document parce que ce sont 197 000 mètres carrés qui ont été autorisés mais ce ne sont que 110 000 mètres carrés réalisés, pour de nombreuses raisons. C'est un point qu'il faut préciser.

Deuxièmement, sur le trop grand libéralisme vis-à-vis des grandes surfaces -je pense en mon âme et conscience, sincèrement, je vous le dis du fond du cœur-, je voudrais d'abord que vous fassiez une distinction entre le commerce alimentaire et le non alimentaire parce que, dans le Carré de Soie, ce n'est pas le commerce qui concurrence la proximité, en alimentaire en particulier, et je voudrais que l'on me cite des libéralités que l'on aurait faites ou un laxisme que l'on aurait eu vis-à-vis des grands distributeurs.

Sincèrement, pendant ces quatre ans, dites-moi à qui on a lâché des mètres carrés, que ce soit Auchan, Carrefour ! A part la volonté bien sûr de requalifier ces centres qui sont complètement démodés : on ne va pas rester éternellement dans des centres périmés des années 70 où la sécurité, la fonctionnalité ne répondent plus aux besoins d'aujourd'hui.

D'autre part, on constate au contraire -et c'est là que je m'associe à Henry Chabert- que, vis-à-vis de ces grands distributeurs, il faut qu'on fasse une pédagogie. Aussi, je vous ai dit tout à l'heure qu'ils sont en train de subir une véritable révolution culturelle. Pourquoi ne se sont-ils pas agrandis et pourquoi dit-on que l'on a donné suite à 96 % des demandes ? Parce qu'ils n'ont pas fait la demande, parce qu'on leur a refusé avant et monsieur le président Collomb a été extrêmement sévère avec eux parce qu'il ne veut absolument pas que l'on développe des grandes surfaces à tout va. Il veut au contraire que l'on cible, que l'on adapte. Quand il s'agit des pôles de loisirs, c'est ciblé sur du loisir, quand c'est ciblé sur du non alimentaire, équipement de la personne ou équipement de la maison, ce n'est pas de l'alimentaire, ce n'est pas du commerce qui va concurrencer un petit commerce de proximité.

Si vous écoutez par exemple Michel Terle, pour Auchan, il a râlé mais ils en sont toujours au même point et, aujourd'hui, ils sont en train de nous proposer enfin des projets qui sont franchement comme on peut les attendre, c'est-à-dire que l'on va dédensifier les pôles périphériques, on va y associer de l'activité tertiaire, on va faire des passerelles avec les parcs technologiques, on va recréer de l'habitat autour, on va faire de la liaison avec du mode doux de déplacements et on va requalifier les villes ainsi. Je pense que vous avez raison, Henry Chabert, il ne faut pas que les grandes surfaces soient des nécrophages d'emplois, il faut que l'on aille plus loin, que l'on fasse de la pédagogie et qu'on leur dise : "Attention ! Qu'est-ce que vous apportez à l'agglomération, comment vous comportez-vous socialement ? Vous prétendez créer des emplois, quels sont ces emplois, où

vont-ils, où est le développement durable ?". Je m'engage à m'associer à cette démarche et je pense que si nous nous y mettons tous, à mon avis, on pourra répondre favorablement à l'attente que vous avez formulée.

En tout cas, je vous certifie qu'il n'y a jamais eu de facilité donnée à ces grandes surfaces. Au contraire, je dirai que, dans les cinq ans qui viennent de s'écouler, on a été très sévère parce qu'on les a constamment dissuadés de déposer des dossiers en CDEC ou en CDAC ; la preuve, c'est que vous ne voyez pas Auchan s'être développé comme il l'aurait voulu en mettant des dizaines de milliers de mètres carrés sur Porte des Alpes, par exemple. A Saint Genis Laval, vous avez bien toujours entendu monsieur Crimier refuser ; donc on a écouté Roland Crimier. A Limonest, monsieur Vincent voudrait que l'on requalifie la RN 6 ; on est tout à votre écoute et vous le savez, Max Vincent, on est à votre service.

Voilà, je le dis en toute sincérité, on a travaillé au mieux de l'intérêt de l'agglomération, me semble-t-il. Maintenant, on n'est pas parfait mais on essaiera de s'améliorer. Je pense que l'irréparable n'a pas été commis.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci à Jean-Pierre Calvel qui réussit à faire un équilibre, celui de l'agglomération.

Vous savez, il y avait un grand débat -je me plais toujours à le citer parce que c'est par là que j'ai commencé- sur le stoïcisme ; la devise du stoïcisme, c'était : "Il faut suivre la nature". Mais le grand débat sur lequel ont achoppé les stoïciens avant de se diviser en deux écoles était de savoir si la nature était donnée ou construite : pour ceux qui connaissent un peu de latin, la *natura naturans* ou la *natura naturata*.

Pour l'agglomération, il en va de même : il y a ceux qui pensent que c'est donné et ceux qui pensent que c'est à construire et que, lorsque l'on fait l'opération de la Confluence, par exemple, on développe l'agglomération lyonnaise et que donner quelques milliers de mètres carrés dans cet endroit est excellent. Parce que cela va permettre de mener des opérations d'urbanisme, de développement économique qui vont inciter de nouveaux sièges d'entreprises à s'installer dans l'agglomération lyonnaise. Ensuite, cela entraînera des dizaines de milliers d'habitants à venir dans cette agglomération lyonnaise et, finalement, nous serons dans une dynamique bonne pour les uns et pour les autres.

Ce qu'a dit Jean-Pierre Calvel, le problème c'est ce que l'on peut constater. Comment a évolué le commerce ? Est-ce que, par exemple, les commerces alimentaires de proximité ont diminué comme dans d'autres agglomérations ? Non, c'est à Lyon que l'on conserve le plus grand ratio après Marseille. Cela veut dire que, dans toutes les agglomérations, quelque chose a évolué de manière totalement différente.

Lorsque nous donnons un certain nombre de grandes surfaces, nous les ciblons sur des opérations. Je peux vous dire que, par exemple sur Ikea, j'ai reçu au moins quatre lettres du ministère de l'Economie et du Commerce pour me dire : "Il faut donner à Ikea, c'est impératif !". Cela doit s'intégrer dans un grand projet d'agglomération parce que l'on n'a pas pour but de développer Ikea mais de développer l'agglomération. Mais si les objectifs d'Ikea et les nôtres concordent, à ce moment-là, cela va très bien et Ikea peut venir s'installer.

C'est aujourd'hui tout ce que nous allons faire sur Porte des Alpes, sur le Puisoz, sur un certain nombre d'autres zones.

Et, d'ailleurs, les exemples que vous avez pris étaient de ce point de vue-là extrêmement probants. Que disiez vous ? Le Carré de Soie ; pour moi, c'est l'amorce -de la même manière d'ailleurs que le stade du Grand Montout- de la redynamisation de l'est lyonnais. Je ne fais pas cela pour Altarea, de même que je ne fais pas cela pour l'Olympique lyonnais, je fais cela parce que cela développera la dynamique de l'agglomération sur l'est et que cela nous permettra de restructurer un "est" qui en a beaucoup besoin.

Alors c'est peut-être là où effectivement -mais parlons projet contre projet- il peut y avoir une différence entre nous : pour ma part, je considère que le pire, par exemple, serait de laisser faire tout cela de manière non stratégique. Parce que l'agglomération continuera un peu à se développer mais elle le ferait de manière anarchique et nous aurions un développement identique à ce qui s'est passé dans l'agglomération parisienne. Je suis allé voir cette semaine ce qui s'était fait sur le Grand Paris et l'ensemble des études menées ; celui qui avait commandité ces études pour le ministère ou la Présidence me faisait un certain nombre de considérations, il croyait que c'était des idées neuves mais, excusez-moi, sur le Grand Lyon, on a trois temps d'avance par rapport à ce qui aujourd'hui commence un peu à s'élaborer ! Sur le fait -on en parlera après avec le schéma d'accueil des entreprises- de lier déplacements, urbanisme, activités économiques, logement, c'est ce que l'on fait depuis déjà de nombreuses années. Donc, sur ces points-là, la façon dont l'agglomération lyonnaise agit est aujourd'hui un exemple dans notre pays et beaucoup de gens nous regardent, en particulier en matière commerciale.

Voilà, nous allons donc essayer de construire l'avenir comme nous avons réalisé le passé pour le plus grand bonheur des Grands Lyonnais et de l'emploi et, si elles y trouvent leur compte, des enseignes commerciales.

Vous voyez, il ne faut pas tenir deux discours : d'une part, lorsque l'on est en présence de patrons de grandes enseignes, leur dire : "On est à fond pour vous !" et, d'autre part, lorsque l'on est avec d'autres, leur dire : "Il faut se méfier des grandes enseignes !". Moi je regarde l'intérêt de l'agglomération lyonnaise : si effectivement une grande enseigne m'aide à développer l'agglomération, j'y vais ! Et je salue un groupe comme Altarea qui, au Carré de Soie, a pris un certain nombre de risques inouïs et a dit : "J'y vais !". Mais c'est aussi parce qu'il y a un contrat de confiance : lorsque l'on donne sa parole à quelqu'un, il sait qu'ensuite on ne va pas le laisser dans la nature. C'est peut-être là la différence et ce qui fait qu'aujourd'hui l'agglomération se développe.

Voilà, mes chers collègues, puisque nous sommes unanimes, nous allons continuer, avec vigilance bien évidemment, comme par le passé.

Donc je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, chers collègues. J'y vois une preuve de confiance envers Jean-Pierre Calvel.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD

---

**N° 2009-1068 - développement économique** - Offre d'accueil économique - Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Approbation du dispositif de pilotage et de gouvernance - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1068. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le vice-président KIMELFELD**, rapporteur : Merci, monsieur le président. Monsieur le président, vous venez de tracer en quelques mots le contour du schéma d'accueil des entreprises dans votre précédente intervention.

Ce schéma n'est ni plus ni moins que la déclinaison territoriale de notre politique de développement économique. C'est en fait un outil d'animation et d'organisation.

Je dis simplement au passage que le projecteur n'est pas en panne, nous n'avons qu'un seul slide sur cette présentation ; je le précise tout de même, c'est important. (**VOIR annexe 2 page 46**).

Nous sommes partis d'un constat assez basique : quand on fait du développement économique sur un territoire, on ne peut pas le faire simplement à partir d'une entrée uniquement foncière ou immobilière et quand on parle de développement économique -vous l'avez dit tout à l'heure-, on parle d'implantation d'entreprises mais on parle aussi de voirie et de signalétique, d'urbanisme, de transport de marchandises et de salariés, d'infrastructures, de services aux entreprises et aux salariés mais aussi d'universités, de recherche, de grands projets d'agglomération, de stratégie foncière, d'urbanisme commercial, de développement durable, notamment de bilan carbone des entreprises, de densité et d'autres sujets nombreux et variés.

Quand on parle de développement économique, on ne parle pas seulement à un seul interlocuteur mais à divers interlocuteurs. On parle bien sûr aux maires des communes du Grand Lyon, on parle aux vice-présidents du Grand Lyon concernés par les différents sujets que je viens d'évoquer, on parle aussi aux entreprises et aux associations d'industriels, on parle aux partenaires de Grand Lyon, l'Esprit d'entreprise, en particulier aux chambres consulaires, mais aussi à la CGPME, au Medef. On parle enfin aux opérateurs privés : je pense aux promoteurs et aux aménageurs qui interviennent ou qui sont susceptibles d'intervenir sur nos territoires.

Et quand on évoque le nombre de sujets et d'interlocuteurs, on se rend compte assez vite que, pour être efficace sur ces problématiques, il y avait nécessité d'avoir un outil qui soit transversal, qui soit à la fois technique et politique, en même temps souple et très réactif. En somme, il nous fallait trouver un mode de gouvernance, un mode d'organisation et de communication pour arriver à programmer le bon niveau d'offre pour répondre aux besoins, anticipé à cinq ans sur l'agglomération, sachant que cette offre d'accueil ne peut être que le seul fruit de la programmation publique.

Notre objectif avec cet outil est de faire en sorte que les activités économiques trouvent toute leur place dans le tissu de l'agglomération, dans une situation de contraintes financières et dans une situation de concurrence logique avec d'autres usages du territoire.

Cette délibération-cadre que nous vous proposons d'adopter ce soir n'est pas le fruit de simples cogitations intellectuelles en salon -si je puis dire-, elle s'appuie sur près d'une année de fonctionnement-test avec notamment de nombreuses visites de terrain dans les communes du Grand Lyon, au contact des élus et aussi des associations d'industriels et de nos différents partenaires. Elle nous permettra dans les prochaines semaines, et dès ce soir avec le SDUC, de revenir vers vous avec des délibérations applicatives, des opérations foncières, des applications dans le PLU mais aussi des opérations d'aménagement.

Ce schéma d'accueil des entreprises permettra d'aborder avec vous, en parfaite cohérence avec les communes et notre politique de développement économique, des sujets comme l'immobilier dédié, les requalifications de zones industrielles. Nous avons déjà mené un travail important avec les maires, notamment pour hiérarchiser à trois ans les opérations dans les différentes zones industrielles ou pour parler du schéma de développement universitaire ou encore le développement de notre marketing territorial.

Je voudrais, en forme de conclusion, si vous le permettez, monsieur le président, remercier les services du Grand Lyon et les animateurs territoriaux qui ont été très mobilisés sur le terrain et qui sont vraiment aujourd'hui les ambassadeurs de notre politique de développement économique. Je voudrais remercier aussi les maires des communes pour l'accueil qu'ils nous ont procuré lors de nos visites de terrain puis pour la qualité des débats dans les conférences locales des maires, qui étaient loin de tout esprit partisan ou d'obsessions territoriales. Je voudrais remercier aussi les vice-présidents pour leur présence régulière dans le comité de pilotage du schéma d'accueil des entreprises qui est un rythme assez soutenu puisque nous nous rencontrons à peu près toutes les six semaines. Egalement, je voudrais adresser un remerciement un peu particulier à madame Nicole Sibeud qui, avant de partir vers de nouvelles responsabilités, a inspiré avec beaucoup d'énergie ce dispositif.

Voilà, je voulais vous remercier en vous donnant l'avis favorable de la commission sur ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Trois minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. BOUSSON :** Monsieur le président, mes chers collègues -et chère madame Nicole Sibeud, bon vent pour la suite de vos aventures !-, nous devons ce soir nous prononcer sur l'approbation du dispositif de pilotage et de gouvernance du schéma d'accueil des entreprises. Je ne commenterai pas ici l'intégralité de cette délibération mais je souhaite attirer l'attention sur certains points et ce sera donc bref.

Ce dispositif est fondateur pour notre agglomération. S'il n'est pas obligatoire, il n'en est pas moins volontariste. Il s'agit en effet d'un outil attendu car il permet une meilleure lisibilité de la stratégie d'agglomération et de sa mise en œuvre dans les territoires et les communes en intégrant la notion de bassin de vie.

Son approche partagée entre tous les secteurs du développement économique et de l'aménagement des communes s'élabore, entre autres, sur le principe d'une réelle concertation entre les maires au travers des conférences locales. La nécessité d'intégrer et d'impliquer les communes est évidente et nous y tenons. La notion de proximité et de connaissance de terrain est ainsi reconnue. Nous pouvons nous réjouir de cette volonté et de ces échanges plutôt que d'une vision descendante appliquée à l'ensemble du territoire.

La transférabilité qu'implique un tel schéma s'illustre également par la maîtrise foncière en lien avec la programmation pluriannuelle des investissements. En somme, il s'agit bien d'un outil partagé d'anticipation, de gestion mais également de programmation auquel nous ne pouvons qu'adhérer.

Sa mise en œuvre telle que prévue met en évidence la concertation. La gouvernance, comme la mise en œuvre de ce schéma, doit revêtir celle du terrain. Aussi, la concertation et l'écoute des acteurs de proximité, institutionnels ou entrepreneuriaux, doivent-elles présider aux orientations.

Cependant, le groupe Synergies-Avenir que je représente souhaite que le développement artisanal dans toutes ses composantes, telles que les marchés locaux, les marchés de sous-traitance, soit bien intégré dans ce schéma, ce qui ne semble apparaître qu'en filigrane actuellement.

Les PME sont de véritables moteurs de dynamisation du tissu économique et ne doivent pas être effacées par les grands comptes ; je crois que cela a été évoqué juste auparavant. Ce schéma offre la garantie d'un développement équilibré et cohérent de notre territoire, évitant ainsi des ghettos de grandes entreprises et la constitution de zones de déshérence.

Enfin, il nous semble indispensable de renforcer le rôle des maires dans le choix des orientations au sein des conférences locales des maires. La capacité d'agir des communes doit être entière, bien entendu en synergie avec l'agglomération. Cette instance ne doit pas être un seul organe d'information mais bien l'outil indispensable à l'élaboration de ce schéma et donc à l'implantation des entreprises sur le territoire.

L'implication des communes et leur soutien au développement économique doivent trouver également un juste retour. La réforme de la taxe professionnelle qui se profile ne doit pas faire disparaître le lien entre territoire et activité économique. Bien que lié, ceci apparaît comme un autre débat sur lequel nous reviendrons.

Je vous remercie de votre attention. Monsieur le président, mes chers collègues, nous voterons cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Socialiste, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente DAVID :** Monsieur le président, chers collègues, permettez-moi d'exprimer en quelques mots, au nom du groupe Socialiste, plusieurs éléments de satisfaction concernant la mise en œuvre du SAE.

Le schéma d'accueil des entreprises se dote d'un mode de gouvernance et d'outils d'aide à la décision adaptés à la politique de développement économique à la fois raisonnée et ambitieuse pour les cinquante-sept communes du Grand Lyon.

Différentes étapes ont précédé l'approbation par notre assemblée du dispositif SAE, et ce depuis le premier comité de pilotage du 24 septembre 2008. Un calendrier de travail a été établi et nous avons évité l'écueil classique des premiers balbutiements lié à tout projet de création d'un cadre de référence.

Un des éléments de satisfaction porte ainsi sur le fonctionnement d'une structure collégiale réunissant neuf vice-présidents et les directions des services concernés, DGDEI et DGDU, auxquelles sont associées les directions de l'eau et de la voirie sous l'égide de notre collègue David Kimelfeld. Nous pouvons d'ailleurs lui témoigner notre soutien et lui adresser des encouragements,

eu égard à la mission certes exaltante mais difficile, semée d'embûches, à laquelle il se livre avec enthousiasme. Il en a fait une démonstration concrète avec le cycle de concertations initiées auprès des élus dans le cadre des conférences locales des maires. Il s'est également attelé à des visites de terrain, à la rencontre des industriels et des acteurs du monde de l'entreprise. C'est un deuxième élément de satisfaction lorsque l'on sait l'apport essentiel à la démarche, qui sera désormais labellisée SAE.

Notre agglomération dispose d'atouts majeurs caractérisant son dynamisme et son attractivité dans une conjoncture globale qui n'est pas au beau fixe. Elle fourmille de zones d'activités et le plan de mandat consacre 30 M€ à la programmation pluriannuelle des investissements pour leur requalification et la création de nouveaux secteurs prioritaires d'implantation d'entreprises et de commerces. Il y va des conditions d'accès, de desserte des sites et de la modernisation des lieux et de tout ce qui relève des voiries. Il y va également de la réflexion menée par le Sytral afin de faciliter les déplacements domicile-travail des salariés. C'est un signe de vitalité que nous pouvons souligner.

Bien entendu, le volet économique élargit son champ d'application à d'autres domaines d'intervention du Grand Lyon. Tout revient à la question fondamentale de l'aménagement des fonctions et des usages de nos villes. Celui-ci est mis en valeur au regard des grands documents d'urbanisme : je pense évidemment au Scot, au PLU et au schéma directeur d'urbanisme commercial dont nous venons d'approuver la révision.

Pour répondre à ces enjeux, le Grand Lyon utilise le levier de l'action foncière. Nous déterminons une stratégie patrimoniale qui permettra, je le pense, de parvenir à la meilleure adéquation entre les potentialités foncières existantes et les besoins réels d'implantations destinés à renforcer le tissu économique.

La démarche SAE constitue la déclinaison territoriale de la stratégie de développement économique impulsée par le Grand Lyon. Elle définit les capacités et la programmation de l'offre d'accueil économique pour l'ensemble des secteurs d'activités. Elle prépare les éléments d'arbitrages de la PPI et détermine les grandes orientations prioritaires à l'engagement des opérations.

En approuvant ce dispositif de pilotage, nous nous donnons les moyens d'une politique ambitieuse et maîtrisée consolidant la base économique de l'agglomération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Buffet demande la parole ?

**M. BUFFET :** Oui, monsieur le président, pour indiquer que le groupe Ensemble pour le Grand Lyon votera pour la délibération mais surtout pour m'associer aux remerciements pour madame Sibeud.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Simplement un mot non pas sur le SAE mais sur ce que vous avez dit tout à l'heure dans votre intervention, monsieur le maire. Ce que vous avez expliqué dans votre démarche qui implique un travail d'aller-retour entre les maires -et on va dire la Communauté urbaine-, me semble tout à fait fondamental. J'essaie d'expliquer que si, demain, dans la future loi de réforme des collectivités territoriales, on fait de la métropole le lieu où il y a tout le pouvoir, notamment financier avec les quatre anciennes taxes ou ce qu'elles deviendront et si, dans le même temps, on ne laisse plus aux communes finalement que les écoles primaires et les crèches, cela ne fonctionnera pas. Ce n'est pas comme cela que l'on peut faire, il faut qu'il y ait ce mouvement d'aller-retour. J'espère que comme

beaucoup de collègues ont un peu d'expérience au niveau du monde parlementaire, on arrivera à faire prendre en compte cela. A mon avis, c'est tout à fait fondamental.

Donc je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

**N° 2009-1069 - développement économique** - Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à l'association gestionnaire de la fondation EM Lyon entrepreneurs pour le monde (Aescra) pour l'organisation du World Entrepreneurship Forum 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2009-1070 - développement économique** - Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention au Centre d'information départemental des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône pour son programme d'action 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2009-1071 - développement économique** - Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à l'association Action'elles pour son programme d'actions 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2009-1072 - développement économique** - Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à la ville de Saint Fons pour la pépinière généraliste La Coursive d'entreprises pour son programme d'actions 2009-2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2009-1073 - développement économique** - Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à l'association Allées-Plie de Lyon pour l'animation de la Maison de la création d'entreprise de la Duchère - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2009-1074 - développement économique** - Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon en soutien à son programme d'actions 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1069 à 2009-1074. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le vice-président KIMELFELD,** rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, six rapports que je ne vais pas détailler sur Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat, simplement pour rappeler que, dans le cadre de ce dispositif, le Grand Lyon est le coordinateur, l'animateur et le financeur principal des différentes actions de Lyon, Ville de l'Entrepreneuriat.

Je voudrais juste m'arrêter très rapidement sur deux délibérations, les numéros 2009-1070 et 2009-1071, qui consistent à soutenir deux structures qui oeuvrent autour de l'entrepreneuriat au féminin, simplement pour dire que ce sujet est important parce que c'est un sujet paradoxal aujourd'hui dans le développement économique : on a, d'un côté, un entrepreneuriat au féminin qui connaît des freins importants autour de la création d'entreprises par des femmes, pour des tas de raisons que l'on connaît, que l'on évoque régulièrement et, en même temps, on se rend compte souvent que la création d'entreprises par des femmes est un facteur de croissance important.

Je ne vais pas vous asséner un certain nombre de chiffres et d'études mais la mixité est un levier de performance de l'entreprise : on se rend compte au passage que plus la représentation des femmes est forte dans les comités de direction, plus il y a de performance dans les entreprises -je vous envoie une étude Mc Kinsey sur le sujet-.

Simplement pour vous dire que j'ai entamé, avec l'ensemble des structures qui travaillent autour de l'entrepreneuriat au féminin, un travail de fond qui consiste à poser un vrai diagnostic sur l'agglomération de cet entrepreneuriat au féminin et, en même temps, à proposer un certain nombre de préconisations. Et c'est dans ce cadre-là que nous soutenons aussi ces deux structures que sont le CIDFF et Action'elles.

Ensuite, il y a d'autres structures dans ces rapports, notamment un Forum international d'EM Lyon parce qu'il faut aussi favoriser la création d'entreprises internationales et ce forum va donc faire beaucoup de travail sur le rayonnement international et l'entrepreneuriat sur le Grand Lyon.

Puis un rapport de soutien à la pépinière d'entreprises la Coursive à Saint Fons, ce qui me permet peut-être de rebondir sur le questionnement de tout à l'heure sur le schéma d'accueil des entreprises, bien évidemment sur l'implication forte des maires des différentes communes mais aussi sur le souci de ne pas focaliser sur un certain type d'activité mais d'aller sur ce que l'on appelle communément de l'activité généraliste et notamment d'évoquer l'artisanat. C'est pour cela d'ailleurs que nous soutiendrons dans ce mandat la création d'un certain nombre de pépinières d'entreprises de type généraliste.

Un dernier rapport qui soutient la Chambre de commerce, notamment sur un sujet important aujourd'hui qui est la transmission-reprise d'entreprise.

Je vous remercie. Avis favorable de la commission sur l'ensemble de ces rapports.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Communiste.

**M. JACQUET :** Monsieur le président, chers collègues, comme le vice-président Kimelfeld vient de le rapporter, les dossiers que nous examinons aujourd'hui témoignent de l'intensité de notre action économique : soutien à l'EM Lyon, subventions au CIDFF et à Action'elles, très important pour l'égalité femmes-hommes, activité de la pépinière de Saint Fons avec ses 326 créations d'emplois pour 30 entreprises accueillies ; Alliés-Plie pour la Maison de la création d'entreprises de la Duchère, soutien à la CCI. Et c'est vrai aussi pour les dossiers que nous venons d'adopter : le schéma d'accueil des entreprises et le bilan des pépinières innovantes, avec 500 emplois créés et pour lesquelles la SERL est appelée à jouer un rôle accru.

Ainsi, on comprend mieux les raisons qui poussent l'Etat centralisateur à vouloir *drivertotalement* cette activité économique

des collectivités territoriales. D'où la suppression de la TP, dont la promesse faite de la substitution de celle-ci par des dotations aléatoires n'a fait qu'accroître l'inquiétude majoritaire des élus -jusqu'à monsieur Raffarin, cherchez l'erreur !-. D'où la réforme des collectivités territoriales, menée au pas de charge afin de tenter de passer en force et qui se traduira par une politique de fer dans un gant de fer : la dette de l'Etat se creuse à cause des cadeaux fiscaux aux plus riches et aux entreprises sans jamais toucher aux banques ni aux revenus financiers, toujours exonérés de toute contribution à la Sécurité sociale comme à la solidarité ; en conséquence, c'est moins de travaux à réaliser, moins d'investissements, moins de services publics, moins de besoins satisfaits pour nos populations.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne, pleinement dans la majorité de cette assemblée, vote les projets présentés afin de faire front contre l'offensive gouvernementale qui menace nos collectivités et ne se prive pas de jouer son rôle d'alerte et de proposition pour réorienter notre action afin de contribuer, à notre niveau et dans nos compétences, à sortir de la crise, à préparer le printemps à venir en anticipant et en transformant.

Or, malgré nos efforts, les effets de la crise sont très lourds. Les mesures gouvernementales n'ont que peu d'effet, sauf celui de laisser supporter le poids de la crise sur les seules populations et nos collectivités territoriales.

L'intervention de l'Etat en faveur des banques, sans contenu, ne libère pas le crédit pour les entreprises étranglées et le plan de relance qui, selon la terminologie hésitante de notre collègue François-Noël Buffet -je cite- "marche plutôt pas mal", ne contribue pas à une réelle relance par la dynamique de l'économie réelle et la satisfaction des besoins. D'autre part, à Bourg en Bresse, chez Renault Trucks, monsieur Devedjian a déçu et toute la filière poids-lourds, même dans ses dimensions vertes, est menacée ; à Vénissieux, c'est notre savoir-faire en matière d'injection qui risque de disparaître avec les 700 emplois de Bosch -décision en fin d'année-.

Sur le plan de l'emploi, les conséquences de la crise sont devant nous disent les spécialistes, et notamment pour les jeunes. Rien que pour le troisième arrondissement de Lyon, le nombre de jeunes de 18 à 25 ans à la recherche d'un emploi est passé, entre 2008 et 2009, de 1 000 à 1 500. En corollaire, le nombre de gens vivant en dessous du seuil de pauvreté augmente, tirant vers le bas et fragilisant toutes les catégories, excepté celle des plus gros actionnaires.

Ainsi, tout se dégrade pour le plus grand nombre : insécurité de l'emploi, dégradation des conditions de travail -j'ai reçu récemment deux organisations syndicales de Téléperformance qui m'ont informé des pratiques de harcèlement que les salariés subissent et la direction départementale du Travail en est saisie-, dégradation pour l'accès aux soins, au logement, malgré nos efforts. Les services d'urgence sociale explosent et nous, les élus de proximité, sommes assaillis de demandes et de sollicitations : que de souffrances, y compris pour nous-mêmes face à ces souffrances et devant les difficultés à pouvoir y répondre.

C'est pourquoi, cher président et chers collègues, il nous semble urgent de mettre en œuvre des propositions émises ici, parfois actées.

Premièrement, critériser systématiquement l'attribution de nos aides, subventions, projets en termes d'emplois créés, de formation, de recherche -et le faire aussi bien pour les entreprises que pour l'activité des grandes surfaces, comme il

a été évoqué précédemment- et aussi en termes de conditions de travail, de qualité de dialogue social et faire connaître nos résultats, les rendre publics -je citais tout à l'heure les créations d'emplois dans les pépinières d'entreprises- de façon à mieux situer, auprès de nos populations et auprès des élus, le niveau des responsabilités.

Pour éviter que les donneurs d'ordre ne défassent ce que nous construisons avec les PME, il faut regarder en permanence, dans l'évaluation de ce que nous faisons, ce qui se passe dans toutes les filières en œuvrant pour des cohérences et des comportements plus solidaires, en contribuant à une véritable politique industrielle où l'innovation ne s'oppose pas au traditionnel mais irrigue et transforme toute la filière et les savoir-faire, en respectant les femmes et les hommes. Le financement public doit servir d'effet de levier aux grands groupes et non de désengagement et nos liens avec la Chambre de commerce et d'industrie, avec les chambres de métiers, les syndicats patronaux devraient nous permettre de promouvoir cette conception ;

Deuxièmement, mettre en cohérence les politiques publiques de toutes les collectivités territoriales -c'est une question d'efficacité-, les mettre en œuvre de manière coordonnée sur l'ensemble de nos territoires évitant, aux côtés des pôles d'excellence, des déserts donc des inégalités de développement, ce que nous percevons déjà. La présence et le développement de services publics sur l'ensemble des territoires sont une des conditions du développement équilibré.

Enfin -et j'en termine-, le temps n'est-il pas venu d'organiser une conférence économique, soit en commission générale soit sous une autre forme, avec l'ensemble des acteurs économiques, syndicats compris, et les spécialistes interdisciplinaires nous permettant d'adopter une approche critique et contradictoire de la situation, des enjeux et des issues ? En tous les cas, le groupe Communiste et intervention citoyenne est disponible pour cela.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je mets ces dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

**N° 2009-1075 - développement économique** - Attribution d'une subvention à la société Olympique lyonnais pour la saison 2008-2009 - Délégation générale au développement économique et international -

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous allons passer au dossier suivant. Madame la vice-présidente Gelas qui, avec monsieur le vice-président Jacky Darne, avait participé avec beaucoup de talent à l'organisation du festival du cinéma, n'était pas à la table de Clint Eastwood tout simplement parce que, comme vous le savez, prise dans son élan, elle s'était cassé une jambe et il fallait qu'elle soit un peu plus à l'aise à la table. Donc, comme on ne voulait pas la mettre tout de suite -car pour elle cela aurait été trop- sur les genoux de Clint Eastwood, nous lui avons ménagé une petite place mais elle va plaider avec autant de talent pour le dossier qu'elle rapporte aujourd'hui.

**Mme la vice-présidente GELAS,** rapporteur : Merci, monsieur le président. Chers collègues, il s'agit d'une délibération qui propose une subvention à l'Olympique lyonnais, dans le cadre de la compétence du Grand Lyon sur le soutien aux clubs sportifs de haut niveau, pour une mission d'intérêt général au titre de la formation. Dans le cas présent, il s'agit, d'une part, d'un soutien au centre de formation de l'OL pour une trentaine de jeunes footballeurs, d'autre part, d'un soutien à des interventions diverses -que je ne détaillerai pas ici mais sur lesquelles la délibération vous donne quelques précisions- du club professionnel auprès des autres clubs de l'agglomération. Avis favorable de la commission à l'unanimité. Merci, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Si chaque groupe voulait respecter son temps de parole, nous pourrions terminer avant que nous organisions un réveillon au Grand Lyon, ce qui est sympathique mais enfin, nous pouvons le faire ailleurs. Nous commençons par le groupe Objectif Lyon Métapolis.

**M. BARTHELEMY :** Monsieur le président, mes chers collègues, l'entreprise OL est un des acteurs économiques majeurs de notre métropole. Cette position s'explique d'abord par la réussite sportive d'un club dont la gestion est généralement jugée exemplaire ; elle s'explique aussi par le caractère universel du football dont l'impact émotionnel n'a pas d'équivalent. Il n'est donc pas anormal qu'une collectivité telle que la nôtre conduise une politique contractuelle avec l'Olympique lyonnais. C'est dans ce cadre que se situe la délibération qui nous est soumise aujourd'hui et pour laquelle notre groupe émettra un vote positif.

Mais, au-delà de cet aspect conventionnel, il me semble que notre collectivité se doit également d'accompagner l'OL dans son développement, dès lors qu'il y a convergence d'intérêts. C'est dans cet esprit que nous devons soutenir le projet de construction du Grand Stade à Décines Charpieu et, pour ma part, dès l'origine, j'ai évoqué ici toutes les raisons qui nous commandent de favoriser l'implantation d'un équipement structurant de dimension métropolitaine. Je ne veux pas les reprendre ce soir mais je me permettrai simplement d'insister sur un aspect particulier de ce dossier : il s'agit du partenariat entre l'initiative privée et la puissance publique. Aujourd'hui, compte tenu du contexte économique contraignant que nous connaissons, si les collectivités territoriales ne suscitent pas de nouvelles formes de gouvernance avec le secteur privé, elles seront dans l'incapacité absolue de réaliser les investissements découlant de leurs compétences et de leurs responsabilités.

Depuis cinquante ans, dans l'histoire tumultueuse des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, jamais ces dernières n'ont été autant malmenées. L'Etat, conscient des difficultés insurmontables liées à la situation déficitaire de ses finances, ne résiste pas à la tentation de faire porter sur les collectivités une part de responsabilité de cette situation calamiteuse et de prendre les mesures susceptibles d'accréditer cette thèse auprès de l'opinion.

Le phénomène n'est pas nouveau, tous les gouvernements y ont eu recours mais aujourd'hui les signes ne trompent pas : il y a les propos ministériels stigmatisant l'accroissement des dépenses des collectivités par opposition à la gestion vertueuse de l'Etat. Il y a la tendance lente mais inexorable à la diminution programmée des concours financiers de l'Etat en direction des collectivités. Il y a le projet de réforme territoriale qui devait régler la triple question du foisonnement des institutions, de l'enchevêtrement des compétences et de l'archaïsme des finances locales et qui, au final, n'en règlera aucune. Le seul objectif clairement avoué aujourd'hui consiste à diviser par



deux le nombre des élus départementaux et régionaux afin de communiquer sur les supposées économies réalisées. Enfin, il y a l'épisode particulièrement éclairant du replâtrage fiscal, concocté à la hâte pour répondre à l'annonce aventureuse de la suppression de la taxe professionnelle.

Même si des améliorations substantielles ont été apportées au texte initial par l'Assemblée nationale suite aux critiques vigoureuses émises par les associations d'élus locaux, cette réforme va à l'encontre de la décentralisation. C'est ce qui explique d'ailleurs qu'un certain nombre de sénateurs clairvoyants aient opportunément manifesté leur volonté de faire reculer le Gouvernement.

Tous ces éléments sont de nature à rendre plus difficile, à l'avenir, la gestion de nos collectivités. Pour nous, cela passera par une réduction drastique de nos dépenses si l'on ne veut pas recourir de façon excessive à l'impôt ou à l'emprunt. Mais cela devrait aussi passer par la mise en œuvre de nouveaux rapports avec le secteur privé. Le projet de Grand Stade constitue la préfiguration des nouvelles coopérations que les collectivités devront mettre en place dans les prochaines années. La réussite de ce projet sera donc l'occasion de juger de notre capacité à anticiper les difficultés. Ce sera aussi pour nous l'opportunité de montrer que nous préférons le progrès à l'immobilisme.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Radical de gauche.

**M. BRAILLARD :** Monsieur le président, chers collègues, trois observations sur ce rapport.

La première c'est de rappeler qu'il y a plusieurs années déjà que le Grand Lyon a pris compétence sur le sport professionnel et que, dans la même délibération, nous avons décidé de prendre en charge la formation qui était un des trois tryptiques que la loi de 1999 dite "loi Buffet" offrait aux collectivités. Dans ce cadre-là, le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain rappelle tout de même son souhait de voir le Grand Lyon évoluer fortement en matière de soutien à la vie sportive et de ne pas simplement limiter ce soutien aux trois clubs professionnels que sont l'Asvel, le LOU et l'Olympique lyonnais.

La deuxième remarque c'est que, pour faire une véritable politique sportive, il faut toujours arriver à trouver un équilibre entre la formation et l'élite, avoir une formation de qualité qui permette de nourrir une élite et ensuite à notre agglomération de rayonner.

Ce qui m'amène à la troisième observation, c'est que, de ce côté-là, l'Olympique lyonnais est exemplaire. En effet, depuis toujours, l'Olympique lyonnais a une marque de fabrique sur la formation et, chaque année, nombre de jeunes joueurs sont issus de ses centres de formation et vont nourrir l'effectif professionnel et amener ce club-là où il en est aujourd'hui. Il n'y a qu'à voir récemment l'exemple de Maxime Gonalons qui est arrivé au centre de formation et qui aujourd'hui éclate au grand jour, ce qui prouve que cette politique de formation n'est pas un vain mot et a une réelle existence. C'est d'ailleurs ce qui me permet de rappeler que l'Olympique lyonnais, pour la cinquième année, est champion de France des centres de formation, ce n'est pas rien, en même temps champion de France des moins de treize ans, demi-finaliste de la coupe Gambardella pour les moins de dix-sept ans. Ce qui veut dire que, derrière toute l'image que l'on veut bien donner de OL Groupe et des dollars ou de je ne sais quoi, il y a toute une réalité de formation amateur exemplaire à l'Olympique lyonnais.

Cela nous amène à dire qu'il faut préserver le football, contrairement à certains députés de l'UMP qui se sont exprimés récemment et qui voulaient même supprimer le football professionnel. C'est la raison pour laquelle il faut aider l'Olympique lyonnais et le Grand Lyon s'honore à le faire tant l'Olympique lyonnais nous permet aussi de regagner au niveau européen. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Braillard. Le groupe GAEC.

**M. FOURNEL :** Monsieur le président, chers collègues, les missions d'intérêt général en direction des clubs amateurs sont sans doute les plus dignes d'intérêt pour notre collectivité et je ne reviendrai donc pas sur la question plus générale de nos relations avec l'OL et de l'avenir du Grand Stade, comme notre collègue précédemment. Nous voterons donc ce rapport.

Cependant, je regrette qu'il ne comporte aucun élément de bilan sur l'année écoulée sur l'objet même du rapport, c'est-à-dire les relations avec les clubs amateurs et il serait utile voire même indispensable que le rapporteur nous en dise plus sur le sujet. L'amendement de pure forme sur l'intitulé du rapport me paraît cependant intéressant, en particulier l'année où les plus-values réalisées sur le transfert des jeunes joueurs a dégagé pour l'OL des résultats financiers réels et où la formation contribue aux résultats positifs du groupe OL. Dans ces conditions, ce sont donc bien les actions d'intérêt général qui justifient cette subvention publique, dans la mesure où elles sont réellement concrétisées.

**M. LE PRÉSIDENT :** Bien, monsieur Fournel. Le groupe Les Verts.

**M. BERNARD B. :** Monsieur le président, chers collègues, le seul point positif de cette délibération est la diminution du montant de la subvention de 80 000 €.

Peut-être, monsieur le président, avez-vous été convaincu partiellement par nos arguments développés l'année dernière. Plus probablement avez-vous été obligé de tenir compte du rapport de la Cour des comptes de mars 2009 qui a signalé plusieurs anomalies dans les subventions des collectivités publiques à l'OL. Le montant total de l'argent versé par les collectivités était supérieur au maximum prévu par le code du sport. Le rapport estime que l'intérêt de l'achat de places en tribunes et en loges n'est pas démontré. Enfin, concernant cette délibération, la Cour des comptes déclare que l'évaluation des actions de formation de l'OL est insuffisante.

Comme l'an dernier, la délibération justifie cette subvention par l'organisation d'actions auprès des jeunes, des entraîneurs et des médecins des autres clubs. Pourtant, le rapport annuel de l'OL, qui nous a été remis sur notre demande et qui contient peu d'éléments intéressants -les autres groupes ne l'ont peut-être pas eu-, ne répond absolument pas aux objectifs fixés dans cette délibération : rien, par exemple, sur la lutte contre le dopage ou sur la formation des entraîneurs. Ce n'est pas l'évaluation de ces actions de formation qui est insuffisante mais les actions elles-mêmes qui sont inexistantes.

380 000 € de subvention pour un chiffre d'affaire de près de 200 M€, ce n'est pas grand-chose pour l'OL. Cela aidera peut-être le club à payer un sondage ou à réaliser une campagne de publicité pour défendre un projet anti-environnemental : l'OL Land à Décines Charpieu. En tout cas, cela n'a aucun intérêt pour les clubs amateurs du Grand Lyon. Monsieur le président, je crains que, sur ce point, la planète ne vous remercie pas.

Le groupe Les Verts votera contre cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Centriste et démocrate.

**M. GILLET** : Monsieur le président, mes chers collègues, comme chaque année, le conseil de Communauté est sollicité pour voter une subvention à l'Olympique Lyonnais.

Mettre en place des partenariats avec les clubs sportifs de notre agglomération nous semble indispensable. Il nous faut soutenir ces acteurs du dynamisme de notre territoire qui contribuent à la vie sociale autant qu'au rayonnement du Grand Lyon. Parmi leurs actions, la formation de jeunes joueurs est l'une des plus importantes parce qu'elle permet d'inculquer à travers le sport, des valeurs d'effort et de dépassement de soi qui seront bénéfiques aux jeunes durant toute leur vie, parce qu'elle permet à l'OL de découvrir de nouveaux talents à côté même du club.

Il serait toutefois positif que l'OL se décentralise un peu plus en allant vers les petits clubs par des journées de détection sur trois ou quatre pôles par exemple. En effet, quand il s'agit d'aller vers l'OL, ces petits clubs peuvent avoir peur de voir partir leurs meilleurs joueurs. Puisqu'il s'agit d'une subvention publique, faisons en sorte que les liens entre les communes du Grand Lyon, leurs clubs et les joueurs professionnels soient renforcés. Ces joueurs sont souvent des exemples ou des idoles pour nos jeunes qui seraient très heureux de les voir de temps en temps sur leurs petits terrains de proximité, même si de telles actions sont complexes compte tenu des agendas des joueurs en question.

Au niveau financier, nous constatons une baisse de la subvention par rapport à l'an dernier. C'est une bonne chose car, en période de crise, nos concitoyens ne comprendraient sans doute pas que chacun ne prenne pas sa part aux efforts d'économies nécessaires. Nous en profitons, dans un souci de bon usage des deniers publics, pour demander que l'on puisse améliorer la précision des comptes-rendus du club.

Enfin, sans être désobligeant envers les autres formations, l'OL reste, parmi les quatre clubs sportifs professionnels que nous subventionnons, le meilleur porte-drapeau sportif de notre agglomération. Voilà pourquoi nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Pour le groupe Mouvement démocrate, l'intervention est retirée. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. PLAZZI** : Monsieur le président, chers collègues, incontestablement, l'Olympique Lyonnais ne laisse personne indifférent, tant par son rayonnement sportif que par une certaine attractivité auprès de la jeunesse et bien d'autres centres d'intérêts qu'a ce club qui est quasiment inscrit au patrimoine de notre agglomération.

Parfois même, les dossiers OL suscitent un débat opposant les pour et les contre, avec notamment le projet du futur Grand Stade à Décines Charpieu. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce dossier qui suscite beaucoup de passions, au regard de son impact sur l'aménagement du territoire, du montant des investissements annoncés et de l'implication financière du Grand Lyon sur ce projet en débat.

Mais, quel que soit l'avis des uns et des autres, la formation de notre jeunesse sportive est elle aussi source d'intérêt. Il y a effectivement toujours autant d'envie chez les jeunes de s'identifier aux plus grands et, pour ceux qui ont cette capacité, d'accéder à son centre de formation pour un jour, comme on dit,

"faire carrière". En observant ce club depuis plusieurs décennies, il est certainement un de ceux qui a le plus favorisé l'éclosion de jeunes joueurs, qui leur a donné leur chance jusqu'au plus haut niveau. Nous avons tous en mémoire ce gène de Gerland, d'une cité populaire, devenu international à dix-huit ans en 1962 -j'avais le même âge à l'époque- et bien d'autres encore. Oui, Fleury Di Nallo est né en 1943, pour dire les choses clairement ! Il y a une certaine prémonition dans cette intervention due au président.

Je dirai que "le bon" côté de l'OL c'est que ce club s'appuie, en outre, sur un centre de formation très fort. Cela ne doit masquer en rien le côté "la brute" pour tous ces aspirants footballeurs professionnels laissés sur le carreau. Le club doit faire un grand effort pour la formation au-delà du sport. Et comment ne pas penser au côté "le truand" quand, pour une poignée d'euros, ils sont sacrifiés sur l'autel des transferts ? Chacun aura compris qu'il ne s'agit là que d'un clin d'œil à un événement cinématographique récent. Toute ressemblance ne serait que le seul fruit du hasard.

Alors, sans dégainer, monsieur le président, chers collègues, nous voterons et nous soutiendrons cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir, vous avez la parole.

**M. GRIVEL** : Monsieur le président, chers collègues, nous allons être vraiment très brefs.

Nous ne contestons pas le montant de la subvention attribuée à l'Olympique Lyonnais, remarquant d'ailleurs qu'elle est à la baisse et, pour nous, ce point est satisfaisant. Il est reconnu que ce club participe au rayonnement de notre agglomération, dont acte.

Cependant, nous attendons que cette subvention soit accordée dans le cadre de l'intérêt général et destinée à la formation. Nous entendons donc que ce principe et ce cadre soient précisés et réaffirmés. Aussi souhaitons-nous que l'amendement proposé par nos collègues du groupe Ensemble pour le Grand Lyon soit retenu. Dans cette hypothèse, nous voterons alors cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon, vous avez la parole.

**M. BUFFET** : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, je vais dire quelques mots sur cette délibération, qui d'ailleurs n'est pas nouvelle au sein de cette assemblée et pour laquelle, sur le fond, nous n'avons pas de difficulté particulière. Faut-il rappeler que, tout autant que ceux qui sont assis sur l'ensemble de ces bancs, nous sommes attachés à ce que véhicule l'Olympique Lyonnais, à son succès, à ce qu'il fait pour l'agglomération lyonnaise et bien au-delà d'ailleurs, y compris pour le football français d'un point de vue général ? Il n'y a donc aucune difficulté là-dessus.

En revanche, nous avons déposé un amendement qui vise simplement une précision rédactionnelle dans le dispositif de ladite délibération (*VOIR annexe 3 page 47*). Je ne vais pas reprendre ce que disait tout à l'heure madame Nadine Gelas sur le fond de cette convention et son rôle -si ce n'est peut-être pour m'associer à l'intervention d'un de nos collègues en demandant que l'on ait plus souvent un bilan réel de cette convention, c'est quelque chose dont nous avons besoin, évidemment- mais

simplement rappeler que nous voulons que, dans le dispositif, soient repris les termes de "mission d'intérêt général au titre de la formation" de manière à ce que les choses soient parfaitement claires, alors même que cela a été rédigé ainsi dans le corps du dispositif de la délibération, de façon à ce que les choses soient transparentes et qu'il n'y ait pas de fausse interprétation, tel est l'enjeu.

Evidemment, si notre amendement est retenu -et je pense qu'il peut prospérer compte tenu de ce que j'ai entendu dans cet hémicycle-, nous voterons cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. J'ai indiqué que, pour moi, l'amendement ne posait pas de problème et que nous le voterons.

La parole est maintenant au groupe Socialiste.

**M. le vice-président DARNE :** Monsieur le président, le versement de subventions à l'Olympique Lyonnais est ancien et la légalité de ce versement pouvait être discutée. C'est pourquoi, en juillet 2004, notre assemblée a voté, dans le cadre des nouvelles compétences, la possibilité de verser des subventions à l'Olympique Lyonnais de soutien aux formations, dans le cadre des missions d'intérêt général. J'ajoute que l'Olympique Lyonnais n'est pas la seule équipe sportive à bénéficier de nos subventions puisqu'il y a également l'Asvel basket, le Lou rugby et Villeurbanne handball et que nous appliquons évidemment cette délibération que nous avons prise en 2004.

Le montant répond aux limitations légales qui résultent de la loi de 1999, des lois successives de 2001 et des décrets afférents qui ont limité et plafonné les versements aux clubs sportifs, ce qui est évidemment respecté en totalité. La Chambre régionale des comptes elle-même a examiné la façon dont sont versées les subventions à l'Olympique Lyonnais. Dans un rapport -auquel il a été fait référence tout à l'heure mais d'une façon partiellement inexacte-, la Chambre régionale des comptes indique que le montant des subventions est en deçà du montant légal. Cet apport, de l'ordre d'un million d'euros toutes collectivités confondues, se situe en deçà du plafond prévu par l'article L 113-2 du code du sport pour les missions d'intérêt général qui font l'objet de notre délibération aujourd'hui.

Par ailleurs, la Chambre régionale des comptes, dans un rapport que vous pouvez tous relire puisqu'il a été mis à disposition en début d'année, précise qu'il n'y a pas d'observation, de critique à faire. J'en relis quelques éléments : "Les relations juridiques de l'Olympique Lyonnais avec le Grand Lyon résultent d'une convention. Les conventions fixent les obligations de chacune des parties, mentionnent en annexe l'ensemble des concours financiers. Elles prévoient le versement de subventions". Bien sûr, je ne lis que des éléments du document : "Le rapport d'utilisation de la subvention adressée par le responsable comptable et financier de la société Olympique Lyonnais et la direction de la communication du Grand Lyon a fait état des dépenses relevant en réalité de l'activité d'association". La seule observation qui a été précisée par la Chambre régionale des comptes est qu'il fallait une convention tripartite entre l'association Olympique Lyonnais, la société anonyme Olympique Lyonnais et la Communauté urbaine, ce qui a été fait et nous permet de respecter, en totalité, le fond et la forme.

Cette disposition est la manifestation politique de l'intérêt qu'il y a à soutenir les actions d'intérêt général de l'Olympique Lyonnais, est conforme aux textes et est conforme aux recommandations que nous avons pu avoir. Le groupe Socialiste soutient donc complètement cette disposition et rappelle que la mission d'intérêt général du centre de formation était un élément prévu dès 2004.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je pense que nous allons voter ensemble.

Je voudrais simplement dire quelques mots pour le groupe Les Verts. Dans le sport, il y a deux modèles économiques : ce que moi je considère -qu'on le veuille ou non- comme un modèle ancien et ce qui va être, demain, le modèle nouveau. Le modèle ancien c'était des clubs professionnels très fortement subventionnés par leur municipalité et dans tous les sports. Puis, ce qui est en train d'émerger, un sport professionnel qui, demain, sera un sport professionnel comme un autre, d'activité économique, de loisirs, comme il y a des gens organisateurs de loisirs, de shows, etc. Mais si vous m'en indiquez un autre entre les deux, je suis preneur.

Donc on ne peut pas être contre le modèle ancien et les subventions puis être contre le modèle nouveau et contre le Grand Stade. Parce que l'on est alors contre tout et il faudra me dire en faveur de quoi vous êtes, donc ce que vous voulez développer. Je comprends bien les réticences de quelques-uns d'entre vous mais il faut tout de même être quelque part pour le développement de l'agglomération.

Madame Emeline Baume, vous avez indiqué vous-même tout à l'heure que vous êtes durable mais tout de même pour le développement. Moi, quand je vois certains membres de votre groupe être contre le fait que l'on aide Euronews -qui, excusez-moi, est simplement la première chaîne après CNN au niveau international et se situe dans l'agglomération lyonnaise-, qui se prononcent contre l'Opéra de Lyon, contre le Grand Stade et font même des articles et des tribunes, en utilisant d'ailleurs des titres d'adjoints pour lesquels ils n'ont aucune vocation, parce que cela ne reflète pas leur point de vue -ils n'ont qu'à écrire en leur nom personnel en disant : "Moi, untel, je pense ceci" ; or, ils utilisent le titre d'adjoint- alors que le programme -je vous y renvoie- sur lequel nous avons été élus à Lyon est écrit en toutes lettres avec la construction du Grand Stade au Grand Montout, s'ils ne voulaient pas, s'ils n'étaient pas d'accord, il ne fallait pas qu'ils se mettent sur mes listes, c'est d'une clarté évidente ! S'ils sont contre, qu'ils sortent des listes, qu'ils aillent ailleurs, qu'ils mènent leur vie, qu'ils défendent la politique qu'ils ont envie de défendre !

On ne peut pas être dedans et dehors et annoncer dans toutes les chroniques que demain on fera des recours devant la juridiction administrative sur tous les points les uns après les autres. Ce n'est pas possible, c'est contre le développement de l'agglomération que l'on travaille et si effectivement c'était la ligne qui avait été suivie au cours des dernières années, l'agglomération lyonnaise serait aujourd'hui "à la ramasse" -excusez-moi de cette expression un peu familière !-

Donc si c'est cela que l'on veut, alors qu'on le dise effectivement et qu'on soutienne le débat mais un débat qui soit correct et pas : "Je suis contre la subvention mais je suis aussi contre le Grand Stade". Mais vous êtes pour quoi exactement ? Dites-le nous, à un moment donné ! Quel est votre modèle ? Qu'est-ce que le développement durable pour vous ? Avec "développement", "durable" oui, mais avec "développement". Ce que l'on veut faire ici, ce n'est pas la régression de l'agglomération lyonnaise, ce n'est pas la régression de notre pays, nous, nous sommes effectivement pour continuer. Et si votre modèle c'est la décroissance absolue comme un certain nombre de gens le disent chez vous, qu'ils le disent, moi ce n'est pas mon modèle ! Voilà.

Mes chers collègues, nous allons passer au vote.

D'abord sur l'amendement :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

*(L'amendement est adopté).*

Ensuite sur le projet de délibération amendé :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : groupe Les Verts (sauf MM. Buna (pouvoir), Charles (pouvoir), Giordano qui s'abstiennent).
- abstentions : MM. Buna (pouvoir), Charles (pouvoir), Giordano.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

---

**N° 2009-1078 - développement économique** - Convention avec l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) - Subvention année 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-1078. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**M. la vice-présidente DOGNIN-SAUZE**, rapporteur : Cette délibération propose le soutien à l'organisation de deux conférences, la deuxième semaine de décembre, sur la réalité virtuelle, la réalité augmentée et l'interaction 3D. Cette manifestation va permettre d'accueillir à la fois la communauté scientifique, académique et industrielle internationale, notamment venant du Japon et c'est un sujet levier pour la filière jeu vidéo mais également source d'innovation sur nombre de secteurs et de domaines. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai une minute pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. VATÉ** : Monsieur le président, excusez mon extinction de voix et excusez notre groupe d'intervenir sur un dossier dont le montant est aussi faible au regard du budget de la Communauté urbaine mais, à nos yeux, cette délibération soulève une question de principe. Au moins pour l'avenir, nous devrions être un peu plus vigilants.

L'organisation de cette manifestation que nous approuvons -et nous approuvons la présence de la Communauté urbaine dans son financement- comporte également un autofinancement par les droits d'inscription qui sont versés par les participants. Les entreprises et les institutions vont devoir payer 350 € de frais d'inscription ; les étudiants, quant à eux, bénéficient d'un tarif préférentiel de 293 € et c'est là que notre groupe dit que ce n'est pas très correct de demander près de 300 € à un étudiant pour suivre trois jours de conférence. Ce n'est pas très correct de fonder 37 % du financement d'une conférence sur les versements provenant des étudiants.

Alors, que l'on ne nous réponde pas qu'aujourd'hui, les doctorants bénéficient de bourses ou d'allocations de recherche qui leur permettent de payer ce genre de droit d'inscription ! Une telle réponse, si elle vous était faite, serait tout simplement indécente pour quiconque connaît un peu la situation réelle des jeunes chercheurs aujourd'hui. C'est pourquoi nous avons tenu à intervenir à ce propos, même pour 4 500 € en tout et, dans cet esprit, pour vous demander, monsieur le président, qu'à l'avenir, nos subventions soient liées à l'établissement d'un vrai tarif étudiant à chaque fois qu'il s'agira de manifestations scientifiques de ce type. Nous vous en remercions d'avance.

**M. LE PRÉSIDENT** : Bien, je prends bonne note.

Je mets aux voix ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente DOGNIN-SAUZE.

---

**N° 2009-1081 - développement économique** - Attribution d'une subvention à l'Agence mondiale de solidarité numérique pour 2009 - Direction des relations internationales -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-1081. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente DOGNIN-SAUZE**, rapporteur : Cette délibération a pour objet le versement d'une subvention à l'Agence mondiale pour la solidarité numérique, ceci dans le cadre d'un repositionnement sur un projet d'envergure qui a été initié par le ministère des Affaires étrangères.

En effet, en novembre 2008, l'Agence avait organisé avec grand succès la Conférence mondiale pour la solidarité numérique, conférence qui avait mobilisé nombre d'experts du secteur institutionnel au plus haut niveau, d'entreprises clés du secteur privé, pour définir des modalités sur trois grandes priorités : éducation numérique, recyclage informatique et la télésanté. Elle avait notamment permis au projet d'éducation numérique de se développer et de se préciser. Depuis, des financements importants ont été trouvés et l'Agence s'est vue confier par le secrétariat d'Etat à la coopération une mission d'ingénierie d'envergure qui débute en octobre 2009 et se poursuivra sur les années 2010 et 2011. Ceci amène l'Agence à se recentrer sur ce projet.

Ce rapport a également recueilli un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Centriste et démocrate.

**M. VINCENT** : Monsieur le président, mes chers collègues, nous devons ce soir délibérer sur un soutien à l'Agence mondiale pour la solidarité numérique.

Tout d'abord, il importe de souligner que lutter contre la fracture numérique, dans le monde comme en France, est une nécessité. Nous ne pouvons en cela que souhaiter la concrétisation des

ambitions affichées par le Gouvernement en la matière, et notamment par le ministre de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire. Aujourd'hui, aucun territoire ne peut rester coupé des outils numériques, sous peine de subir un ralentissement de son développement. De même, mener dans ce domaine des actions de coopération internationale en direction des pays d'Afrique est une politique de codéveloppement pertinente.

A travers ce dossier, nous souhaitons simplement poser la question du devenir de l'Agence. Il est précisé que, suite à l'échec du Fonds mondial basé à Genève, les missions de l'Agence ont dû être redéfinies. Cela explique la nouvelle mission d'ingénierie qui lui est confiée par le Gouvernement. Cependant, on a pu lire dans la presse des articles concernant un éventuel transfert à l'étranger de cette agence. Qu'en est-il ? En effet, si cela devait se faire, ce serait un coup dur porté au rayonnement de Lyon et remettrait en cause le soutien de la Communauté urbaine.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Lorsque le Fonds de solidarité numérique a connu des difficultés, il n'était pas animé par Lyon. Par contre, ceux qui travaillaient au sein de l'Agence ont été remarqués par le Gouvernement - comme vous l'avez indiqué - et c'est ainsi qu'il souhaite, pour porter une partie de la politique vis-à-vis des pays d'Afrique sur ce domaine, que l'Agence puisse continuer à se développer. Donc l'agence lyonnaise va continuer à faire de l'ingénierie pour le compte de la coopération française en Afrique, décentralisée ou directe. Voilà ce que je peux vous donner comme éléments de réponse.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche - Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente DOGNIN-SAUZE.

## DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents*

### I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

**N° 2009-0996** - Appel à projet "Transport de marchandises en ville" - Demande de subvention au Fonds européen de développement régional (Feder) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2009-1014** - Solaize - Requalification voiries du centre - Rue du Rhône/Rue Chantabeau - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**N° 2009-1021** - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Réseau mutualisé pour les télécommunications - Avenant n° 6 à la convention de mise à disposition de câbles de fibres optiques sur l'emprise du métro de Lyon en date du 10 avril 1998 - Création d'un nouveau lien structurant entre les stations Bonnevey et Carré de Soie - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT :** La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Grivel comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0996, 2009-1014 et 2009-1021. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

**M. GRIVEL,** rapporteur : Il s'agit de trois projets de délibérations. Le premier concerne un appel à projet "Transport de marchandises en ville" ; c'est une demande de subvention au Feder. Le second concerne la commune de Solaize, requalification de voiries du centre rue du Rhône/rue Chantabeau. Le troisième, le numéro 2009-1021, concerne Villeurbanne et Vaulx en Velin ; il s'agit du réseau mutualisé pour les télécommunications et de l'avenant n° 6 à la convention de mise à disposition de câbles de fibres optiques sur l'emprise du métro de Lyon. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. GRIVEL.

**N° 2009-0997** - Soutien au dispositif de covoiturage domicile-travail en faveur des entreprises du territoire de la Communauté urbaine - Phase 2010 - Demande de subvention Feder à la région Rhône-Alpes et à l'Ademe - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

**N° 2009-1006** - Craponne - Implantation d'une zone commerciale - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Offre de concours de la société EM2C - Promotion pour des travaux de signalisation lumineuse - Acceptation de l'offre de concours - Direction de la voirie -

**N° 2009-1008** - La Mulatière - Réaménagement de la place général Leclerc - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Offre de concours de la SERL pour des travaux de signalisation lumineuse - Acceptation de l'offre de concours - Direction de la voirie -

**N° 2009-1010** - Lyon 7° - Aménagement définitif du carrefour à feux rue Pré Gaudry sortie Nexans - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Offre de concours de la société Nexans France pour les travaux de création du carrefour à feux - Direction de la voirie -

**N° 2009-1011** - Sainte Foy lès Lyon - Réaménagement du carrefour à feux route de la Libération, sortie Boiron - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Offre de concours de la société Grand frais immobilier pour des travaux de signalisation lumineuse - Acceptation de l'offre de concours - Direction de la voirie -

**N° 2009-1012** - Fontaines sur Saône - Requalification de la rue Pierre Bouvier entre le rond-point rue du Stade et l'église - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Gléréan a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0997, 2009-1006, 2009-1008 et 2009-1010 à 2009-1012. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

**M. GLÉRÉAN,** rapporteur : Il s'agit de six rapports. Le premier, le numéro 2009-0997, concerne un soutien au dispositif de covoiturage domicile-travail en faveur des entreprises du territoire de la Communauté urbaine. Il y a une demande de subvention au Fonds européen de développement régional

pour un montant de 70 452 € et une demande à l'Ademe pour un montant de 54 956 €. Sur ce dossier, avis favorable de la commission, monsieur le président.

Les quatre autres rapports, les numéros 2009-1006, 2009-1008, 2009-1010 et 2009-1011, sont des individualisations d'autorisation de programme complémentaires et offres de concours pour des travaux de signalisation lumineuse qui concernent Craponne, La Mulatière, Lyon 7° et Sainte Foy lès Lyon. Avis favorable de la commission pour ces rapports.

Le dernier rapport, le numéro 2009-1012, concerne Fontaines sur Saône. Il s'agit de la requalification de la rue Pierre Bouvier entre le rond-point de la rue du Stade et l'église, avec une individualisation partielle d'autorisation de programme. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

**N° 2009-0998** - Soutien à l'élaboration du PDIE de la zone industrielle de Meyzieu - Versement d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM) pour l'année 2009-2010 - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : Notre collègue Forissier m'a fait savoir qu'il était heureux que la Communauté urbaine puisse accorder une subvention à l'association des industriels de la région de Meyzieu et donc que, pour cela, il était fier d'appartenir à la Communauté urbaine (*rires*). Donc je vous propose de le voter à l'unanimité. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de M. FORISSIER absent momentanément.

**N° 2009-1004** - Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé niveaux 2, 3 et 3+ sur le territoire de la Communauté urbaine - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer onze marchés pour ces prestations - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Le dossier numéro 2009-1004 est retiré.

(Retiré).

**N° 2009-1005** - Caluire et Cuire - Grande rue de Saint Clair - Traitement de la Balme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Petit été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1005. Monsieur Petit, vous avez la parole.

**M. PETIT**, rapporteur : Il s'agit d'un dossier concernant le traitement de la Balme de Caluire et Cuire qui faisait partie de la PPI du précédent mandat. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. PETIT.

**N° 2009-1007** - Givors - Rue de l'Egalité - Modification de l'espace public pour la société Sofiralp - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Acceptation d'une offre de concours - Direction de la voirie -

**N° 2009-1009** - Mions - Allée du Château - Modification de l'espace public pour la Sarl La Magnanerie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Acceptation d'une offre de concours - Direction de la voirie -

**N° 2009-1020** - Saint Priest - Vénissieux - Boulevard urbain "est" entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier - Autorisation de signer un marché de travaux pour les bassins, murs et passerelles suite à une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Dubos a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1007, 2009-1009 et 2009-1020. Madame Dubos, vous avez la parole.

**Mme DUBOS**, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces trois rapports, monsieur le président, avec une note pour le rapporteur concernant le dossier 2009-1007 dans lequel il convient de supprimer le paragraphe suivant : "*Afin de ne pas augmenter la charge nette de l'opération n° 1657 -signalisation lumineuse et matériels 2009-, la part représentant la TVA, soit 1 311,03 €, sera prise en charge sur cette opération dans le cadre de l'autorisation de programme votée le 12 janvier 2009*".

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DUBOS.

**N° 2009-1013** - Pierre Bénite - Requalification du centre axe Martyrs de la Libération/Roger Salengro et espaces publics connexes - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**N° 2009-1019** - Marcy l'Etoile - Prolongement de l'avenue des Alpes - Travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Alain Imbert a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1013 et 2009-1019. Monsieur Alain Imbert, vous avez la parole.

**M. Alain IMBERT**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. Alain IMBERT.

**N° 2009-1017** - Corbas - Aménagement de la voie nouvelle n° 24 suite à permis de construire - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**N° 2009-1018** - Feyzin - Rue Henri Luizet - Aménagement de voirie de desserte suite à permis de construire - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Vessiller a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1017 et 2009-1018. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme VESSILLER**, rapporteur : Avis favorable pour ces deux dossiers d'aménagement de voirie sur Feyzin.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme VESSILLER.

---

## II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

---

**N° 2009-1066** - Lyon 7° - Lyon 8° - Villeurbanne - Comptes-rendus annuels à la collectivité des conventions publiques d'aménagement conclus avec la SERL portant sur les pépinières d'entreprises innovantes et le lotissement La Buire Rockefeller Bioparc - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Kimelfeld comme rapporteur du dossier numéro 2009-1066. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le vice-président KIMELFELD**, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les CRAC sur les pépinières d'entreprises.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

**N° 2009-1076** - Marché des soies - Attribution d'une subvention à Intersoie pour l'organisation de l'édition 2009 - Direction de l'information et de la communication -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-1076. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente GELAS**, rapporteur : Avis favorable de la commission pour un soutien à l'association Intersoie pour l'organisation du marché des soies.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

**N° 2009-1077** - Actions science et société sur le changement climatique dans l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention à l'Université de Lyon pour 2009 - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 009-1077. Monsieur Bret, vous avez la parole.

**M. le vice-président BRET**, rapporteur : Avis favorable de la commission pour une subvention à l'université Lyon 1 dans le cadre d'un travail en collaboration pour le plan climat.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

---

**N° 2009-1079** - Soutien aux acteurs de la solidarité internationale - Attribution d'une subvention au Lycée horticole de Lyon Dardilly pour son programme de coopération internationale 2009-2010 - Direction des relations internationales -

**N° 2009-1080** - Convention de coopération décentralisée 2010-2012 entre la Communauté urbaine et la Wilaya de Sétif (Algérie) - Direction des relations internationales -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Julien-Laferrière a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1079 et 2009-1080. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

**M. le vice-président JULIEN-LAFERRIÈRE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Le rapport numéro 2009-1080 concerne la convention de coopération décentralisée avec la ville de Sétif. L'autre concerne une subvention pour un projet de solidarité internationale.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président JULIEN-LAFERRIERE.

---

## III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

---

**N° 2009-1022** - Implantation des services de l'immeuble Porte Sud et fermeture du passage Turenne immeuble Le Clip - Travaux complémentaires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° 2009-1023** - Exercice 2009 - Budgets principal et annexe de l'assainissement - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1022 et 2009-1023. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

**M. PLAZZI**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PLAZZI.

**N° 2009-1024** - Membres presentis de la Commission intercommunale des impôts directs - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

**N° 2009-1027** - Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de Porte des Alpes Habitat - OPH de Saint Priest - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Vincent a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1024 et 2009-1027. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

**M. VINCENT**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. VINCENT.

---

**N° 2009-1033** - SERL - Création d'une filiale dédiée au portage de projets immobiliers et de services aux entreprises - Accord de la collectivité - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Lyonnet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1033. Monsieur Lyonnet, vous avez la parole.

**M. LYONNET**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, pour la création, par la SERL, d'une filiale dédiée au portage de projets immobiliers et de services aux entreprises.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté, monsieur Da Passano ne prenant pas part au vote (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. LYONNET.

---

#### IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

**N° 2009-1036** - Jonage - Station d'épuration - Participation financière des communes de Jons, Janneyrias, Villette d'Anthon et Pusignan, de l'aéroport de Saint Exupéry pour la construction - Année 2009 - Avenant aux conventions - Direction de l'eau -

**N° 2009-1037** - Meyzieu - Mise en conformité de la station d'épuration - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

**N° 2009-1038** - Programme de coopération décentralisée avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar - Avenant n° 2 au contrat de financement avec l'Union européenne - Prolongation de délais de validité du contrat - Direction de l'eau -

**N° 2009-1052** - Ternay - Convention de recettes à souscrire avec les différents partenaires pour le financement de la station de surveillance du milieu naturel de Ternay pour l'année 2009 - Direction de l'eau -

**N° 2009-1053** - Projet européen Rêve d'Avenir - Participation de la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2009-1054** - Saint Genis Laval - Pierre Bénite - Irigny - Ruisseau de la Mouche - Animation et secrétariat technique du comité de pilotage du schéma global de réhabilitation du ruisseau et de ses zones humides - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le vice-président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1036 à 2009-1038 et 2009-1052 à 2009-1054. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le vice-président COLIN**, rapporteur : Le rapport numéro 2009-1038 concerne un avenant de calendrier, sans conséquence financière, sur Madagascar et le rapport numéro 2009-1054 concerne le ruissellement. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés, M. Reppelin n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° 2009-1052 et M. Barge sur le dossier n° 2009-1053 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le vice-président COLIN.

---

**N° 2009-1051** - Lutte contre les érosions dues au ruissellement pluvial sur les terrains agricoles - Modification de la convention-type pour la mise en oeuvre des mesures de lutte - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Coste a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1051. Monsieur Coste, vous avez la parole.

**M. COSTE**, rapporteur : Avis favorable de la commission sur la lutte contre les érosions.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. COSTE.

---

#### V - COMMISSION URBANISME

**N° 2009-1057** - Décines Charpieu - Relogement des familles sédentarisées - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2009-1058** - Villeurbanne - Les Brosses - Mission d'assistance pré-opérationnelle à la copropriété Saint André - Subvention de l'ANRU et participation de la Commune - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2009-1060** - Mions - Quartier Joliot-Curie - Réaménagement - Bilan de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2009-1061** - Lyon 8° - ZAC Valéo sud dite Pop 8 - Convention publique d'aménagement (CPA) - Avenant n° 1 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1057, 2009-1058, 2009-1060 et 2009-1061. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. DAVID**, rapporteur : Sur ces quatre rapports concernant les communes de Villeurbanne, Décines Charpieu, Mions et Lyon 8°, avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. DAVID.

---

**N° 2009-1059** - Projet-directeur Rives de Saône - Loupe d'Albigny sur Saône-Couzon au Mont d'Or - Etude, acquisition foncière et aménagement transitoire - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -



**N° 2009-1063** - Sathonay Camp - Reconversion de l'ancien camp militaire - Travaux primaires du secteur de l'axe vert - Individualisation d'une autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Bouju a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1059 et 2009-1063. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

**M. BOUJU**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BOUJU.

---

**N° 2009-1062** - Mions - ZAC des Pierres Blanches - Convention de mandat de travaux avec la SERL - Bilan de clôture et quitus au mandataire - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2009-1064** - Vaulx en Velin - ZAC du Centre-Ville - Approbation de l'avenant n° 1 au protocole de liquidation avec la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Vullien a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1062 et 2009-1064. Madame Vullien, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente VULLIEN**, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission pour le bilan de clôture et le quitus au mandataire de la ZAC de Mions et le second dossier concernant un protocole de liquidation avec la SERL pour la ZAC du Centre-Ville de Vaulx en Velin.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VULLIEN.

---

**N° 2009-1065** - Rillieux la Pape - Maison des jeunes et de la culture (MJC) - Aménagement des espaces extérieurs - Recettes supplémentaires - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Suchet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1065. Monsieur Suchet, vous avez la parole.

**M. SUCHET**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. SUCHET.

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Chers collègues, nous en avons terminé. Merci beaucoup.

*(La séance est levée à 21 heures 35).*

---

---

**Annexe 1**

Schéma directeur d'urbanisme commercial 2009-2015  
(dossier n° 2009-1067)

**Révision et approbation du  
Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial (SDUC)  
2009 - 2015**

**GRAND LYON**  
communauté urbaine

**DGDEI** DIRECTION DES SERVICES AUX ENTREPRISES

2 nov. 2009

## Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial (SDUC) 2009 - 2015

- **Document volontariste** qui fixe les grandes orientations de développement commercial à l'échelle de l'agglomération.
- **Démarche partenariale** avec les chambres consulaires et de le conseil général depuis 1994. 3<sup>ème</sup> édition. Support : enquête sur les comportements d'achat des ménages.
- **Enjeux de la révision engagée en 09/2007**
  - Dynamique de consommation
  - Entrée de Givors/Grigny
  - Elaboration du SCOT
  - Evasion commerciale
  - Evolutions de la réglementation / urbanisme commercial / libéralisation
  - Evolution de l'offre commerciale sur la première couronne Est
- **La méthode de révision: 4 phases en 2 ans :**
  - Diagnostic de la consommation et de l'armature commerciale: 09/07 à 02/08
  - Projections de développement commercial: 03/08 à 08/08. Appui prestataire AID Observatoire
  - Rédaction de préconisations territoriales : 09/08 à 02/09
  - Concertation & adoption : 03/09 à 11/09: Rencontres techniques et politiques préalables, conférences locales des maires, Medef, Cgpm, Upa, projet SDUC en ligne sur Internet...

## Les orientations

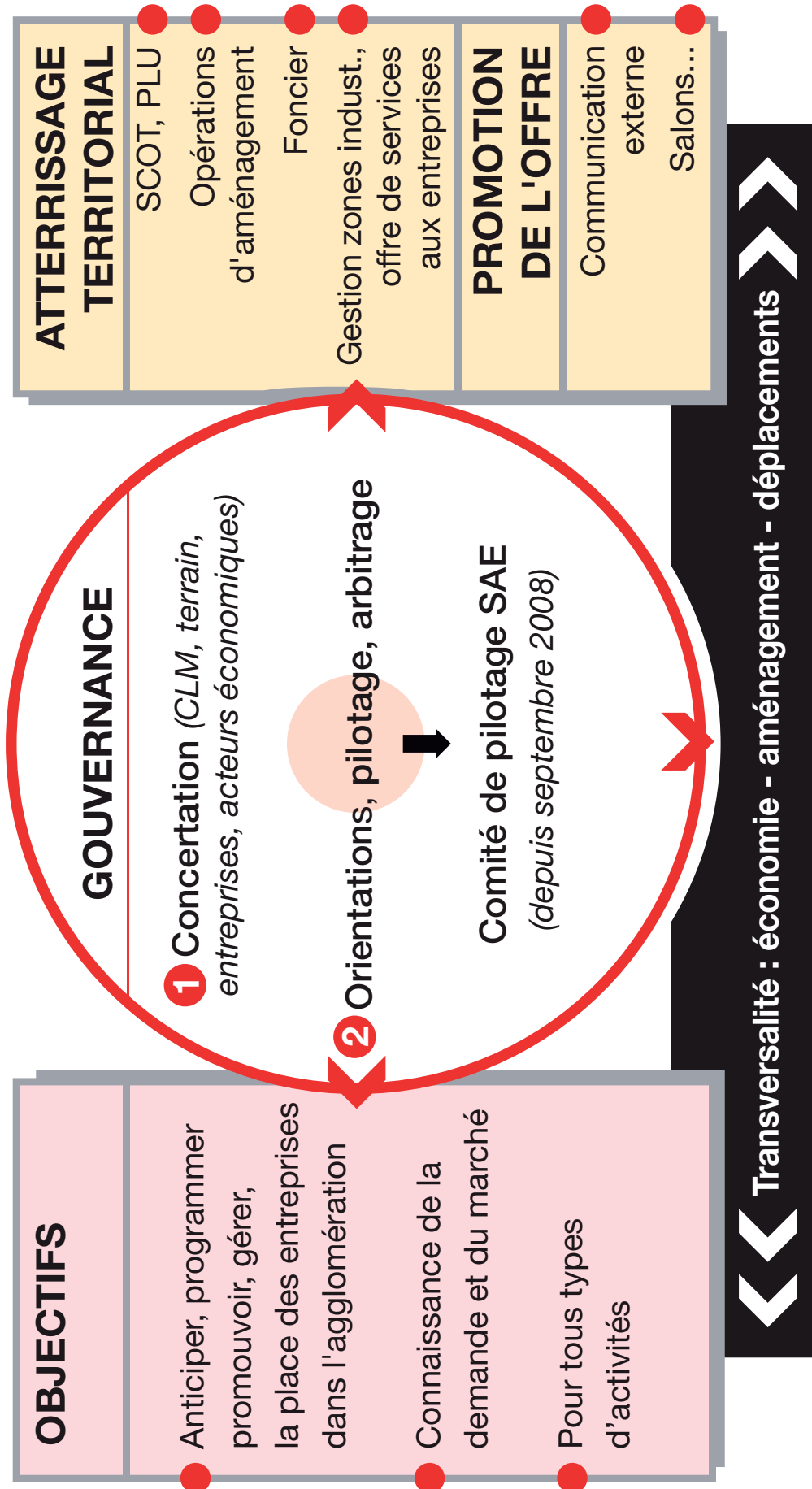
- **1 potentiel de développement commercial de 80 à 140 000m<sup>2</sup> à horizon 2015** (potentiel de consommation estimé à 7 Mds € en 2015 contre 6,3 milliards en 2007).
- **3 principes** : Rééquilibrage et multipolarité / Qualité urbaine et développement durable des équipements commerciaux / Attractivité
- **2 déclinaisons** :
  - Rééquilibrer le maillage commercial de la métropole
  - Renforcer l'offre de proximité dans chaque centre-ville, centre de quartier ou tissu urbain.
  - Encourager le redéploiement de certains pôles majeurs et intermédiaires en orientant leurs éventuels renforcements sur des activités déficitaires à l'échelle du bassin de vie : centre commercial Saint Genis Laval, Genay, Galeries Lafayette Bron/Mermoz, Villeurbanne Gratte Ciel, Peyssillieu/Montout, Puisseux/Carrefour, Taffignon.
  - Stabiliser dans leur format et/ou moderniser les sites arrivés à maturité : Porte des Alpes, Givors 2 Vallées, 7 chemins, Perollier, Caluire 2, RD 306 Est, Porte de Lyon, RD306 Ouest et Carré de Soie.
- Conforter le rayonnement commercial de la métropole: Presqu'île/Confluence et Part Dieu/Rive Gauche.

## La mise en oeuvre opérationnelle

- 3 axes principaux
  - Animation & gestion des centres villes
    - Fisac
    - Management de centre ville
    - Droit de préemption sur les fonds de commerce
  - Programmation
    - ZAC ou consultation
    - Appel à projets auprès des opérateurs commerciaux
    - Définition de la composition commerciale des grands projets
  - Evaluation
    - observatoire de l'activité et du développement commercial

## Le dispositif Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE),

*le pilotage d'une offre foncière et immobilière à l'attention des entreprises*



---

**Annexe 3**

Proposition d'amendement présentée par le groupe Ensemble pour le Grand Lyon sur le dossier n° 2009-1075  
(Attribution d'une subvention à la société Olympique Lyonnais pour la saison 2008-2009)

## *Ensemble pour le Grand Lyon*

Proposition d'amendement sur le rapport n° 2009-1075  
Attribution d'une subvention à la société Olympique Lyonnais pour la  
saison 2008/2009

Dans le DELIBERE

**Au lieu de :**

1 Approuve :

- a) l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 340 000 € à verser à la société Olympique Lyonnais pour la saison 2008 /2009.

**Propose**

1 Approuve :

- a) l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 340 000 € pour une mission d'intérêt général au titre de la formation à verser à la société Olympique Lyonnais pour la saison 2008/2009.
- 
-